

2m11.2827.3

Université de Montréal

**Le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel :
intentions de l'agresseur et données situationnelles**

Par

Sabine Chéné

École de Criminologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en criminologie

Août 2000

© Sabine Chéné



2000-01-01

Document 1000000000

Le Président de la République
Le Premier Ministre

HV
6015
U54
2000
N.020

Stéphane Clément

École de Commerce

Faculté des Sciences de Gestion

Document 1000000000

Document 1000000000

Document 1000000000

Document 1000000000



Document 1000000000

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel :
intentions de l'agresseur et données situationnelles**

présenté par :

Sabine Chéné

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

**JEAN PROULX
MAURICE CUSSON
MARC QUIMET
HUBERT VAN GIJSEGHEM**

Mémoire accepté le : **24 OCTOBRE 2000**

Sommaire

Le présent mémoire a pour objectif de comprendre le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Ce dernier sera étudié selon deux manières différentes : l'issue de l'agression sexuelle (viol versus homicide sexuel) et le niveau de gravité de l'agression sexuelle (échelle de gravité à cinq niveaux de "Aucune blessure" à "Décès et mutilation"). Le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel est un thème peu fréquent de la littérature relative aux agressions sexuelles et aux homicides sexuels. Cela dit, les connaissances acquises sur ces crimes permettent de poser la question du processus d'aggravation. Cette étude se propose alors d'expliquer le passage du viol au meurtre sexuel en se référant aux intentions de l'agresseur et à la situation dans laquelle il se trouve au moment des faits. Nous cherchons à mesurer l'impact de ces facteurs intentionnels et situationnels sur l'aggravation d'une agression sexuelle.

Pour cela, des analyses statistiques ont été effectuées à partir d'un échantillon de 289 crimes sexuels (246 viols et 43 homicides sexuels commis au Québec entre 1968 et 1998). Les crimes sexuels que nous avons retenus sont commis par un homme qui a perpétré une agression sexuelle ou un homicide sexuel sur une victime de sexe féminin et âgée de 14 ans ou plus. Les analyses statistiques ont permis de cerner des dimensions intentionnelles et situationnelles plus à risques que d'autres.

Des analyses bivariées, nous retenons qu'une agression sexuelle est plus favorable à une aggravation pouvant aller jusqu'au meurtre si elle comprend **une** des caractéristiques suivantes : un agresseur en **colère** (avant et pendant le crime), avec des **sentiments de vengeance, non excité sexuellement** (pendant le crime), qui a consommé de l'**alcool ou de la drogue**, qui **humilie physiquement ou verbalement et physiquement** sa victime, un agresseur et une victime qui **n'ont pas de lien familial ou intime**, une victime qui **résiste verbalement et physiquement**, l'**utilisation d'une arme blanche ou d'objet contondant**, un crime d'une **durée de plus d'une heure**.

Les analyses multivariées soulignent plus particulièrement que la **consommation de d'alcool**, l'**absence de lien familial ou intime** et l'**utilisation d'objet contondant** sont responsables du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel (issue et niveau de gravité de l'agression).

Par ailleurs, des "arbres de décision" ont été établis pour affiner la compréhension du processus d'aggravation. Ils permettent d'étudier le crime étape par étape et de saisir les choix posés par l'agresseur au cours du déroulement de son crime. Ils soulignent aussi que les intentions de départ de l'agresseur peuvent varier au cours de l'agression sexuelle. Cette démarche s'inspire des travaux de Cohen (1966). Il préconise cette technique en "arbre" qui permet de mieux représenter le modèle théorique et la stratégie de recherche. Cette étape aboutira à une présentation de trois récits délictuels : deux récits délictuels "déviants" et un récit délictuel "typique". Les récits délictuels "déviants" présenteront un crime prédit viol mais observé homicide sexuel. Le récit délictuel "typique" présentera un crime prédit et observé homicide sexuel. Ces récits mettront l'accent sur la phase délictuelle afin de comprendre pourquoi certains agresseurs sont allés jusqu'à tuer leur victime. Ces différentes techniques d'analyse ont pour objectif d'arriver à une compréhension globale du phénomène d'aggravation du viol au meurtre sexuel.

Table des matières

Sommaire.....	iii
Table des matières.....	v
Liste des tableaux.....	viii
Liste des figures.....	ix
 Introduction	 1
Chapitre I. L'état de la question	3
1. Des problèmes de définition	3
1.1 Le viol ou l'agression sexuelle.....	3
1.2 L'homicide sexuel.....	4
2. Les typologies	6
2.1 Les typologies de l'agression sexuelle.....	6
2.1.1 La typologie de Groth et Birnbaum.....	6
2.1.2 La typologie de Knight et Prentky.....	7
2.1.3 La typologie de Proulx, Guay, St-Yves et Ouimet.....	7
2.2 Les typologies de l'homicide sexuel.....	8
2.2.1 La typologie des meurtriers en série de Holmes et De Burger.....	8
2.2.2 La typologie de l'homicide sexuel de Bénézech.....	9
2.2.3 La typologie de l'homicide sexuel du FBI.....	10
2.2.3 La typologie de l'homicide sexuel de Beauregard.....	11
2.3 Conclusion sur les typologies.....	11
3. Les facteurs explicatifs du viol et du meurtre sexuel.....	12
3.1 Des facteurs biologiques et psychologiques.....	12
3.1.1 Dysfonctionnement sexuel.....	12
3.1.2 Troubles de la personnalité.....	13
3.2 Des facteurs intentionnels et situationnels.....	14
3.2.1 Colère et pouvoir.....	14
3.2.2 Distorsions cognitives.....	15
3.2.3 Intoxication.....	15
3.2.4 Comportement de la victime.....	16
3.2.5 Arme.....	16
3.2.6 Lien de connaissance.....	16
3.3 Conclusion sur les facteurs explicatifs du viol et du meurtre sexuel.....	17
4. Le cadre théorique	17
4.1 Étude de Felson et Steadman (1983).....	17
4.2 Mise en contexte de l'acte criminel.....	18
4.3 Problématique.....	20
 Chapitre II. La méthodologie	 22
1. La source de données.....	22
2. La spécificité de notre étude.....	23

3 La présentation des variables	25
3.1 Les variables indépendantes	25
3.1.1 Les variables intentionnelles	26
3.1.2 Les variables situationnelles	26
3.2 Les variables dépendantes	27
3.2.1 L'issue de l'agression : viol ou homicide sexuel	27
3.2.2 Le niveau de gravité de l'agression	28
4. Les procédures	30
4.1 Les analyses statistiques	30
4.2 Les "arbres de décision"	30
4.3 Les récits délictuels	31
5. Les limites de l'étude	31
6. L'intérêt de l'étude	31
7. La description de l'échantillon	32
7.1 Des violeurs qui violent et des tueurs qui tuent	32
7.2 Portrait sommaire des violeurs et des meurtriers sexuels	33
7.2.1 L'âge au moment du délit	33
7.2.2 L'état civil	34
7.2.3 L'occupation au moment du délit	34
7.2.4 Les antécédents criminels	35
7.2.5 Voleurs et meurtriers sexuels : similarités et distinctions	36
Chapitre III. L'analyse du processus d'aggravation	38
1. Les facteurs associés au processus d'aggravation (analyses bivariées)	38
1.1 Les hypothèses relatives aux intentions de l'agresseur	38
1.1.1 La colère	38
1.1.2 La vengeance	40
1.1.3 L'excitation sexuelle	41
1.1.4 La présence de fantasmes déviants	42
1.1.5 L'humiliation	43
1.2 Les hypothèses relatives aux données situationnelles	44
1.2.1 La consommation d'alcool et de drogue	44
1.2.2 Le lien agresseur-victime	45
1.2.3 La résistance de la victime	47
1.2.4 L'utilisation d'une arme	49
1.2.5 La durée du délit	51
1.3 Conclusion	53
2. Les modèles du processus d'aggravation (analyses multivariées)	57
2.1 Le choix des variables structurantes	57
2.2 La consistance des variables structurantes	58
2.3 Conclusion	60
3. Les "arbres de décision"	61
3.1 L'explication de la démarche	61
3.2 La construction des "arbres de décision"	62
3.2.1 L'arbre de décision de l'issue de l'agression	63
3.2.2 L'arbre de décision du niveau de gravité de l'agression	66
3.3 Conclusion	70

4. Les récits délictuels	70
4.1 "Des viols qui tourment à l'homicide sexuel"	72
4.1.1 <i>Une idée peut en cacher une autre (Denis)</i>	72
4.1.1.1 Présentation sommaire	72
4.1.1.2 Version du délit	72
4.1.1.3 Commentaires	73
4.1.2 <i>Un rendez-vous manqué (Pierre)</i>	75
4.1.2.1 Présentation sommaire	75
4.1.2.2 Version du délit	75
4.1.2.3 Commentaires	76
4.2 "Le meurtre parfait"	78
4.2.1 <i>Souvenir d'enfance (Simon)</i>	78
4.2.1.1 Présentation sommaire	78
4.2.1.2 Version du délit	78
4.2.1.3 Commentaires	79
Conclusion	81
1. Rappel de la démarche	81
2. Faits saillants	81
3. Les apports de notre recherche	83
4. Perspectives futures	86
Annexe 1	88
Annexe 2	88
Bibliographie	89
Remerciements	93

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des agresseurs.....	32
Tableau 2 : Répartition des événements.....	33
Tableau 3 : L'âge (Coefficient Éta).....	33
Tableau 4 : L'état civil (Coefficient Phi).....	34
Tableau 5 : L'occupation au moment du délit (Coefficient Phi).....	35
Tableau 6 : Les antécédents criminels à l'âge adulte (Coefficient Phi).....	36
Tableau 7 : Relation entre la colère et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	39
Tableau 8 : Relation entre la vengeance et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	40
Tableau 9 : Relation entre l'excitation sexuelle et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	41
Tableau 10 : Relation entre les fantasmes déviants et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	42
Tableau 11 : Relation entre l'humiliation et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	43
Tableau 12 : Relation entre l'alcool et la drogue et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	45
Tableau 13 : Relation entre le lien de connaissance et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	46
Tableau 14 : Relation entre la résistance de la victime et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	48
Tableau 15 : Relation entre l'utilisation d'une arme et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	50
Tableau 16 : Relation entre la durée du délit et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).....	52
Tableau 17 : Régressions logistique et multiple du processus d'aggravation (Coefficient R et β).....	59
Tableau 18 : Classification des événements prédits et observés.....	71

Liste des figures

Figure 1 : Aspect de la problématique.....	20
Figure 2 : Modèle du processus d'aggravation selon l'issue de l'agression.....	28
Figure 3 : Modèle du processus d'aggravation selon le niveau de gravité de l'agression.....	29
Figure 4 : "Arbre de décision" de l'issue de l'agression.....	64
Figure 5 : "Arbre de décision" du niveau de gravité de l'agression.....	68

Introduction

Le viol, effraction du corps, choque, dérange, interpelle. Il est l'un des crimes les plus réprouvés par l'opinion (Ouimet, Guay et Proulx 2000). Or, il se trouve des individus, heureusement peu nombreux, qui vont jusqu'à tuer leur victime. Comment en sont-ils arrivés à cette extrémité ? Telle est la question posée dans le présent mémoire.

À notre connaissance, seul Bénézech (1995) pose clairement l'existence d'un processus d'aggravation qui mène le viol à un homicide sexuel. Il part du constat : *"Les violeurs et les pédophiles, dans leur immense majorité, ne tuent pas leurs victimes. Pourquoi quelques-uns le font-ils ?"* (p.507).

Notre objectif principal est donc de saisir ce qui amène un agresseur à tuer sa victime. Pour cela nous serons amenés à contextualiser l'homicide sexuel et à le rendre intelligible. Car si l'homicide sexuel paraît absurde de par son extrême gravité cette absurdité n'implique nullement que nous ne puissions le rendre intelligible. De quelle façon pouvons-nous le rendre intelligible ? Est-ce qu'il y a quelque chose dans la situation même du crime qui a poussé l'agresseur à tuer sa victime ? L'agresseur s'adapte-t-il aux différentes circonstances du crime et aux comportements de sa victime ? Expliquer l'homicide sexuel, le rendre compréhensible, c'est aussi considérer le déroulement du crime comme le fruit d'une dynamique, d'un affrontement entre deux volontés opposées (celle de l'agresseur et celle de la victime). Un phénomène d'escalade est peut-être déclenché au cours du crime. L'agresseur est pris dans une situation, il ne voit plus comment s'en sortir, la seule issue peut être de tuer sa victime. Ainsi, nous nous attendons à faire intervenir des variables liées aux intentions de l'agresseur et aux facteurs situationnels afin d'expliquer le passage au meurtre dans une agression sexuelle. Il se peut aussi que le meurtre fasse partie intégrante du fantasme de l'agresseur. Mais là encore, n'y a-t-il pas un facteur situationnel ou une réaction de la victime qui fait que c'est à ce moment précis que l'agresseur fait le choix de tuer sa victime ?

Le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel sera mesuré de deux manières distinctes : premièrement, en tenant compte de l'issue fatale ou non de l'agression (viol versus homicide sexuel), deuxièmement, par un continuum. Nous considérerons cinq paliers de gravité : viol sans

blessure, viol avec blessures légères, viol avec blessures graves, viol avec meurtre, viol avec meurtre et mutilation.

Notre recherche fera d'abord le point sur plusieurs éléments. Nous apporterons une précision sur les définitions du viol et de l'homicide sexuel. Ensuite, nous nous attarderons sur les théories relatives à ces deux crimes. Par ailleurs, l'étude de Felson et Steadman (1983) sera citée pour la pertinence de sa démarche méthodologique. Cette étude permettra de poser clairement notre cadre théorique.

Par la suite, nous exposerons notre méthodologie. Nous présenterons nos sources de données, les procédures et l'échantillon de notre étude.

Ensuite, le dernier chapitre sera consacré à l'analyse du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. L'analyse se fera à l'aide de trois approches différentes : traitement statistique, arbres de décision et récits délictuels. Les analyses statistiques s'effectueront, tout d'abord, à un niveau bivarié, puis, à un niveau multivarié. Pour chaque niveau d'analyses statistiques, nous obtiendrons les résultats concernant les deux concepts du processus d'aggravation : issue (viol versus homicide sexuel) et niveau de gravité de l'agression sexuelle. Cette étape nous conduira à isoler certains facteurs précipitants de l'homicide sexuel. Ainsi, nous parviendrons à un premier niveau de compréhension du processus d'aggravation. Ensuite, les arbres de décision permettront de dégager des profils de situation relatifs à l'issue de l'agression sexuelle et au niveau de gravité de l'agression sexuelle. Finalement, les récits délictuels apporteront un niveau de compréhension notable car ils illustreront les résultats statistiques en mettant des mots sur des chiffres.

Chapitre I. L'état de la question

1. Des problèmes de définition

1.1 Le viol ou l'agression sexuelle

Dans la littérature, nous rencontrons à la fois les termes "viol" et "agression sexuelle". Lequel de ces deux termes est le plus juste pour définir un acte sexuel déviant ? Est-ce la même chose de parler de viol ou d'agression sexuelle ? Et puis lorsque nous élargissons ce champ des actes sexuels déviants, d'autres termes nous viennent à l'esprit : pédophilie, inceste, attouchements, voyeurisme, exhibitionnisme, etc. De quoi parlons-nous exactement ? Certaines notions permettent de justifier l'utilisation d'un terme plutôt qu'un autre, comme le consentement, l'âge de la victime, le lien entre la victime et l'agresseur, et le niveau de violence utilisée.

Lorsque nous nous référons au Code criminel canadien, nous notons qu'il n'y a pas de définition de l'agression sexuelle. La raison en est simple : c'est un crime que nous retrouvons dans le Code criminel canadien depuis le 4 janvier 1983 qui comprend les infractions de viol et d'attentat à la pudeur. Cela dit, le terme "agression sexuelle" comporte les deux notions principales de ce crime : "agression" et "sexuelle". Une répercussion de ces modifications pénales est que le crime d'"agression sexuelle" se rapporte plus spécifiquement à un crime de violence et d'atteinte à la dignité de la personne qu'à un crime dont la caractéristique principale est l'immoralité du délinquant (Schabas, 1995). D'ailleurs, ce crime sexuel fait partie des voies de fait (Code criminel canadien). Trois niveaux d'agression sexuelle sont définis : l'agression sexuelle simple à l'article 271.(1), l'agression sexuelle armée à l'article 272.(1) et l'agression sexuelle grave à l'article 273.(1). Les trois niveaux d'agression sexuelle renvoient à une augmentation du degré de violence (jusqu'à mettre en danger la vie de la victime) et où le caractère sexuel de l'acte doit être prouvé. Ceci a fait l'objet de plusieurs jurisprudences dans la mesure où il a fallu apporter des précisions sur que l'on entend par "caractère sexuel".

Entre autre, dans l'affaire Bernard (1988), le juge Wilson a défini l'agression sexuelle ainsi :

"L'agression sexuelle est un crime violent. Il n'exige pas d'intention ou de dessein autre que l'utilisation de la force. C'est toujours et avant tout une agression. Elle est de nature sexuelle seulement parce que, d'un point de vue objectif, elle est reliée aux activités sexuelles soit en raison de la partie du corps qui a subi la violence, soit en raison des paroles qui accompagnent la violence" (R. c. Bernard, note 24, p.883)

Par ailleurs, le Dictionnaire de la violence et du crime (Roger Dufour-Gompers, 1992) ne fait pas mention du terme agression sexuelle mais du terme viol. Il définit le viol ainsi : *"activité sexuelle sous la contrainte ou la menace et le refus de la victime d'y être participante"* (p.404).

De leur côté, Levy et Baruffaldi (1991) parlent d'agression sexuelle. Ils la définissent comme un comportement physique violent, envers une personne, visant à lui imposer des actes sexuels contre sa volonté ou à la blesser physiquement au niveau génital.

Ainsi, que nous parlions de viol ou d'agression sexuelle, nous parlons approximativement de la même chose : un acte sexuel avec présence de violence et de menace. Nous convenons désormais que nous utiliserons indifféremment ces deux termes tout au long de notre étude. Nous tenons, cependant, à préciser que le terme "activité sexuelle" ne renvoie pas seulement à une pénétration vaginale avec pénis. Il peut y avoir "activité sexuelle" sans pénétration, comme des attouchements. Par ailleurs, nous considérerons aussi la sodomie et l'insertion vaginale et anale d'objets étrangers. L'agression sexuelle implique un couple, agresseur-victime, où l'agresseur contraint sa victime à avoir une relation sexuelle ou pseudo-sexuelle.

1.2 L'homicide sexuel

L'homicide sexuel renvoie à deux notions, celle d'homicide et celle d'agression sexuelle. La dernière notion vient d'être vue, attardons-nous maintenant sur celle de l'homicide.

Le Code Criminel ne prévoit pas d'article spécifique concernant l'homicide sexuel. Nous retrouvons séparément un article relatif à l'agression sexuelle et un article relatif à l'homicide. L'article 222.(1)

définit l'homicide comme suit : *"Commet un homicide quiconque, directement ou indirectement, par quelque moyen, cause la mort d'un être humain"*.

Dans le Dictionnaire de la violence et du crime (Roger Dufour-Gompers, 1992), l'homicide est défini comme suit : *"le processus par lequel quelqu'un cause la mort d'autrui"* (p.182).

L'homicide sexuel serait alors un meurtre avec une connotation sexuelle évidente. Pour être plus précis, citons la définition de l'homicide sexuel avancée par Ressler, Burgess et Douglas (1988) : *"sexual homicide describes murders with evidence or observations that indicate that the murder was sexual nature"* (p.xiii).

Il est important d'évoquer la notion de "nature sexuelle" car de nombreux homicides sexuels, par leur caractère sexuel peut-être peu explicite, sont classés parmi les homicides. Ressler, Burgess et Douglas nous éclairent alors sur ce qu'ils entendent par nature sexuelle :

"These include : victim attire or lack of attire; exposure of the sexual parts of the victim's body; sexual positioning of the victim's body; insertion of foreign objects into the victim's body cavities; evidence of sexual intercourse (oral, anal, vaginal); and evidence of substitute sexual activity, interest, or sadistic fantasy" (p.xiii)

Ainsi, un homicide sexuel ne comprend pas forcément un acte sexuel à proprement parler mais plutôt un acte à connotation sexuelle. Par exemple, un homicide, où la victime a été poignardée à plusieurs reprises au niveau du vagin, sera considéré comme un homicide sexuel en raison de la connotation sexuelle du passage à l'acte.

L'homicide sexuel est un crime extrêmement grave mais extrêmement rare aussi. Au Canada, il représente moins de 1% de l'ensemble des agressions sexuelles (Robert et Grossman, 1993). Par contre, l'impact médiatique autour de ce crime est d'une grande importance.

Le meurtre sexuel est une agression sexuelle qui se termine par un meurtre. Il peut alors être appréhendé à partir des connaissances acquises sur les agressions sexuelles. C'est pourquoi nous

ferons référence, tout au long de la revue de littérature, aussi bien à des études sur l'homicide sexuel qu'à des études sur le viol.

Devant l'extrême gravité du viol et de l'homicide sexuel, l'homme tente de pointer des différences entre ces criminels et les autres humains. Il y a derrière cette recherche de différence, une recherche constante de se rassurer et de se dire que ces hommes qui violent, qui tuent ne sont pas comme tous les autres. Chercher des différences, classer des comportements, c'est ce que font les typologies. Dans la prochaine partie, nous en présenterons quelques-unes.

2. Les typologies

2.1 Les typologies de l'agression sexuelle

Au cours des dernières années, plusieurs typologies ont été présentées. Certaines tentent d'améliorer des typologies déjà mentionnées et d'autres se veulent plus novatrices. Toutes les typologies existantes sur l'agression sexuelle ne seront pas mentionnées. Seules les plus pertinentes, dans le cadre de notre étude, seront citées.

2.1.1 La typologie de Groth et Birnbaum

Groth et Birnbaum (1979) partent du principe que l'agression sexuelle ne découle pas de motivations sexuelles. Ils définissent l'agression sexuelle comme étant un acte pseudo-sexuel. Ils construisent un modèle basé sur trois sources de motivations qui conduisent au viol : *le pouvoir, la rage et le sadisme*.

Le *voleur motivé par le pouvoir* utilise juste la force nécessaire pour soumettre la victime.

Le *voleur motivé par la rage* va utiliser plus de force dans la mesure où, pour lui, le but est vraiment de blesser sa victime. Il déclare souvent s'être senti en colère avant et pendant le crime.

Finalement, le *voleur motivé par le sadisme* se montre extrêmement violent et cette violence est érotisée. Son crime est bien planifié afin que tout se passe comme il le souhaite.

2.1.2 La typologie de Knight et Prentky

Une typologie plus récente est celle de Knight et Prentky (1990). Elle comporte quatre sources de motivation primaire : *l'opportunisme, la rage indifférenciée, la motivation sexuelle et la motivation vindicative.*

Les *voleurs opportunistes* ont un besoin de gratification sexuelle immédiate. Ils sont alors prêts à utiliser la force nécessaire pour parvenir à leur fin. Ainsi, dans l'hypothèse où la victime résiste, il peut devenir violent.

De leur côté, les *voleurs motivés par une rage indifférenciée* utilisent plus de violence que nécessaire. La résistance de leur victime n'a pas d'influence sur leur comportement violent.

Ceux qui violent par *motivation sexuelle* peuvent être de type *sadique* ou de type *non-sadique*. Les *sadiques* démontrent une violence excessive, ils ont des fantasmes sexuelles et leur crime est prémédité. Les *non-sadiques* préméditent aussi leur crime mais ils n'utilisent pas plus de violence que nécessaire et peuvent même fuir dans l'hypothèse où leur victime résiste.

Les *voleurs vindicatifs* sont violents, ils n'hésitent pas à blesser leur victime et à l'humilier. Leur rage est spécifiquement dirigée vers les femmes.

2.1.3 La typologie de Proulx, Guay, St-Yves et Ouimet

Dernièrement, Proulx, Guay, St-Yves et Ouimet (1999) ont construit une typologie à partir d'agresseurs sexuels extrafamiliaux de femmes adultes incarcérés au Centre régional de réception (pénitencier à sécurité maximale situé à Saint-Anne-des-Plaines, Québec, Canada). Le but de l'étude était de vérifier les liens entre le type de profil de modus operandi et le type de profil de personnalité chez des agresseurs sexuels de femmes adultes. Les variables qu'ils retiennent se divisent en deux groupes, celles relatives au modus operandi et celles relatives à la phase pré-crime. Les auteurs tirent de leurs analyses l'existence de trois types d'agresseurs sexuels de femmes adultes : *le sadique, le colérique et l'opportuniste.*

Le sadique prémédite son crime et n'hésite pas à utiliser plus de force que nécessaire. Il est armé et séquestre sa victime qu'il ne connaît pas personnellement. Il humilie sa victime. On constate une forte dimension sexuelle. Son délit dure plus de quinze minutes (dans 91% des cas).

Le colérique ne prémédite pas son attaque. Il a systématiquement recours à une violence expressive ce qui implique des conséquences graves pour sa victime qu'il ne connaît pas forcément. Au cours du délit, l'humiliation de la victime est présente. L'agression peut dépasser une durée de quinze minutes (dans 84% des cas).

L'opportuniste, lui non plus, ne prémédite pas son crime. Il ne connaît pas forcément sa victime. Il utilise peu de violence expressive. Il n'humilie pas sa victime. Son délit dure moins de quinze minutes (dans 44% des cas).

2.2 Les typologies de l'homicide sexuel

Concernant les meurtriers sexuels, différentes typologies ont été présentées à partir des années quatre-vingt. La première typologie que nous mentionnerons s'attache aux meurtriers en série. Les autres typologies que nous citerons se définissent plus comme étant des typologies de meurtriers sexuels non sériels. Voici les typologies que nous avons retenues :

2.2.1 La typologie des meurtriers en série de Holmes et De Burger

Holmes et De Burger (1988) ont réalisé une typologie sur les meurtriers en série. Ils distinguent quatre types de meurtriers : *le meurtrier visionnaire* ("The Visionary Serial Killer"), *le meurtrier missionnaire* ("The Mission Serial Killer"), *le meurtrier hédoniste* ("The Hedonistic Serial Killer") et *le meurtrier motivé par le pouvoir et le contrôle* ("The Power/Control Serial Killer").

Le meurtrier visionnaire est un psychotique. Il a une absence de contact avec la réalité. Il entend des voix qui lui disent de tuer des personnes ou il a des visions qui l'incitent à passer à l'acte. Il ne tente pas de brouiller les pistes. Il peut lui arriver de commettre un homicide à caractère sexuel.

Le meurtrier missionnaire est orienté par une mission. Il n'est absolument pas psychotique, il n'entend pas de voix et il n'a pas de visions. Il sait simplement qu'il a une mission à remplir. Par exemple, il explique qu'il a la tâche de faire disparaître une certaine partie de la population (les

prostituées, les noirs, les juifs, etc.). Contrairement au meurtrier visionnaire, il interagit très bien avec la réalité et il est bien intégré socialement.

Le meurtrier hédoniste se divise en deux sous-types : "The lust killer" et "The comfort-oriented serial murderer". Pour le "lust killer", il existe une connexion directe entre la violence et le plaisir sexuel. Pour lui tuer est une expérience grandement érotisée. Parmi ces meurtriers, nous pouvons retrouver du cannibalisme et de la nécrophilie. Pour le "comfort-oriented serial murderer", la gratification sexuelle n'est pas le premier motif. Ils tuent pour réaliser un certain profit (tueurs à gage). Ce sont des tueurs très intelligents et géographiquement mobiles.

Finalement, *le meurtrier motivé par le pouvoir et le contrôle* obtient une gratification sexuelle à condition de dominer totalement sa victime. Il veut avoir le pouvoir absolu sur sa victime. Il n'hésite pas à prolonger la phase délictuelle et tue la plupart du temps sans arme (strangulation). Parmi ces meurtriers, nous retrouvons des psychopathes.

2.2.2 La typologie de l'homicide sexuel de Bénézech

Devant l'infime quantité de meurtriers sexuels. Bénézech (1995) a élaboré une typologie par différents mobiles. Il considère ceux qui tuent :

Par accident : chez un violeur rageur ou un violeur sadique qui n'aurait pas su s'arrêter dans son "jeu infernal". L'homicide n'était pas prévu.

Pour réaliser un viol : la résistance de la victime rendait le viol impossible.

Pour échapper à la justice : éliminer le seul témoin. L'homicide n'est pas forcément volontaire. L'agresseur est dans un état de panique ou de froideur.

Par réaction de colère : le comportement de la victime énerve l'agresseur, il la tue sous l'effet de la colère. L'homicide n'était absolument pas prévu.

Pour assouvir des pulsions criminelles : le viol et le meurtre étaient prévus. On retrouve différents fantasmes déviants chez l'agresseur qui l'aident à passer à l'acte (sadisme, domination, rage indifférenciée, haine contre les femmes).

Par motivations délirantes : les psychotiques peuvent passer à l'acte en raison de pensées mystiques ou persécutrices.

Cette typologie est intéressante car elle part du principe que l'homicide, dans l'homicide sexuel, n'était pas forcément prémédité. Elle permet de comprendre, en partie, pourquoi certains violeurs vont jusqu'à tuer leur victime.

2.2.3 La typologie de l'homicide sexuel du FBI

La typologie la plus couramment employée est celle qui distingue deux grands types de meurtriers sexuels : *le meurtrier organisé* et *le meurtrier désorganisé*. Cette typologie a été construite en partie par le FBI (Ressler, Burgess et Douglas, 1988). Elle a aussi été reprise par d'autres auteurs (Sears, 1991, Bénézech, 1997). On distingue pour chaque type de meurtrier, des caractéristiques psycho-sociales et des caractéristiques du modus operandi.

Parmi les caractéristiques psycho-sociales, les *meurtriers organisés* sont compétents socialement et sexuellement. Ils ont une bonne intelligence. Leur émotion durant la commission du crime est contrôlée. Ils sont mobiles et suivent le crime dans les médias. En ce qui concerne les caractéristiques du modus operandi, le crime est planifié. Ils connaissent rarement leur victime, la conversation est contrôlée durant le délit. Ils demandent à leur victime de se soumettre à leur désir. Ils manifestent de l'agressivité avant de tuer leur victime et dissimule, la plupart du temps, le corps de la victime.

Les meurtriers désorganisés présentent des caractéristiques psycho-sociales différentes. Ils sont sexuellement incompetents. Ils sont anxieux durant le crime. Ils consomment peu d'alcool avant la commission du délit et vivent souvent seul. Pour ce qui est des caractéristiques du modus operandi, le crime est spontané. Ils conversent le moins possible avec leur victime. La scène du crime reflète le désordre. On remarque rarement des contentions physiques sur la victime. Par contre, il peut y avoir des mutilations post-mortem. Le corps est laissé sur la scène du crime.

Les auteurs qui utilisent cette typologie conçoivent qu'il peut arriver qu'un meurtrier soit à la fois organisé et désorganisé. On parle alors du *meurtrier mixte*. Son crime peut être planifié au départ

mais des réactions de la victime font qu'il devient désorganisé. L'état émotionnel de l'agresseur peut faire passer le viol au meurtre.

2.2.3 La typologie de l'homicide sexuel de Beauregard

Beauregard (1999) a réalisé une étude¹ afin de dresser une typologie de meurtriers sexuels basée sur le modus operandi et les caractéristiques de la victime. Il distingue deux types de meurtriers sexuels :

Le *meurtrier sadique* prémédite son crime et sélectionne sa victime. Il est rarement en colère avant de passer à l'acte. Il ressent plutôt des affects positifs (joie, bonheur, plaisir, bien-être ou excitation sexuelle). Au cours du délit, qui dure plus de trente minutes, il n'hésite pas à humilier sa victime. Des mutilations peuvent être faites sur la victime.

Le *meurtrier colérique*, par contre, ne prémédite pas son agression et ne sélectionne pas sa victime. Il se sent fréquemment en colère avant de perpétrer son crime. Sa victime est rarement humiliée et mutilée. La phase délictuelle dure moins de trente minutes.

2.3 Conclusion sur les typologies

Nous constatons que les typologies du viol et du meurtre citées précédemment reposent plus sur des critères associés au crime que sur des critères associés à l'agresseur, c'est pourquoi il serait plus juste de parler de typologies du viol et du meurtre sexuel et non de typologies d'agresseurs sexuels et de meurtriers sexuels.

Cet aperçu sur les typologies nous permet déjà de repérer quelques points importants concernant le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Tout d'abord, l'importance de la colère et de la rage chez l'agresseur est soulignée par l'ensemble des auteurs. Plus particulièrement, Bénézech (1995), ainsi que Ressler et al. (1998), spécifient que cet état émotionnel peut faire passer le viol à l'homicide sexuel. Ensuite, le sadisme est une caractéristique qui revient souvent dans ces

¹ Cette étude s'est avérée particulièrement importante car elle a conduit à l'élaboration d'une banque de données spécifique sur les homicides sexuels commis sur la province du Québec.

typologies. Le violeur de type sadique érotise la violence (Groth et Birnbaum, 1979). Nous pouvons supposer qu'un viol mettant en scène un agresseur sadique augmente ses risques de se terminer par un homicide. C'est le "jeu infernal", dont parle Bénézech (1995), de l'agresseur qui n'arrive plus à s'arrêter. Le comportement de la victime est aussi souvent mentionné à travers ces typologies. Celui-ci semble avoir des conséquences sur le déroulement du crime. Entre autre, Knight et Prentky (1990) soulignent que, chez un type de violeurs, la résistance de la victime provoque une augmentation de la violence. Aussi, Ressler et al. (1998) mentionnent que le comportement de la victime peut venir désorganiser un crime et dans ces conditions, il se peut que le viol se termine par un homicide sexuel. Finalement, la nature du délit semble être en lien avec la personnalité de l'agresseur (Proulx, Guay, St-Yves et Ouimet, 1999, Beaugard, 1999). Le violeur *sadique* est celui dont le délit dure le plus longtemps et c'est aussi celui où nous retrouvons le plus de blessures physiques chez l'agresseur (Proulx, Guay, St-Yves et Ouimet, 1999).

Ces facteurs reliés à l'agresseur et aux caractéristiques du modus operandi devront requérir une attention particulière en raison de leur rôle sur le passage du viol au meurtre sexuel. Regardons maintenant les facteurs explicatifs du viol et de l'homicide sexuel cités dans la littérature. Nous accorderons une attention particulière aux auteurs qui tiennent compte des caractéristiques de l'agresseur, de la victime et du modus operandi.

3. Les facteurs explicatifs du viol et du meurtre sexuel

Différentes théories sur le viol se sont succédées au cours des trente dernières années. Celles concernant l'homicide sexuel sont plus pauvres mais cet acte criminel peut être appréhendé à partir des connaissances de l'agression sexuelle.

3.1 Des facteurs biologiques et psychologiques

3.1.1 Dysfonctionnement sexuel

Les premiers travaux notent qu'il existe un seul facteur précipitant qui conduit certaines personnes à commettre un viol : une excitation sexuelle déviante (Bond et Evans, 1967). Ainsi, les violeurs auraient tout simplement une préférence sexuelle pour le viol ce qui les conduirait à passer à l'acte.

Par la suite, dans une de leurs études, Barlow et Abel (1976) précisent que l'excitation sexuelle n'est pas le seul facteur explicatif du passage au viol. Ils parlent à la fois d'une déficience de l'excitation sexuelle et d'une déficience des habiletés sociales. Il s'agit ici des habiletés sociales qui permettent d'accéder à une relation sexuelle consentante avec une femme.

Aubut (1993) parle d'une "pathologie sexuelle". Il propose une "approche bio-psycho-sociale" pour expliquer le passage à l'acte. Il considère qu'il y a une succession d'événements qui conduit à l'acte sexuel. Au départ, un conflit surgit et provoque un sentiment de malaise. Alors, chez le délinquant sexuel, l'étape suivante sera une augmentation des fantasmes sexuelles. Il sera amené à faire un choix apparemment anodin qui le conduira à une situation à risque. Par exemple, Aubut (1993) explique :

"Un violeur se mettra tout à coup à fréquenter des bars de danseuses nues. Il justifiera son choix par le fait qu'il a beaucoup travaillé récemment et qu'il n'y avait pas d'autre endroit lui permettant de se détendre" (p.150).

À ce moment, le délinquant sexuel est en position de passage à l'acte imminent. Ainsi, Aubut explique le viol par une "pathologie sexuelle" avec laquelle le délinquant doit vivre.

3.1.2 Troubles de la personnalité

Marshall et Barbaree (1990) mettent en avant une personnalité anti-sociale comme facteur causal du viol. Ils relèvent aussi d'autres types de causes au viol. Ils mentionnent, entre autre, des facteurs biologiques. Ils expliquent que le viol peut être dû à des dérèglements neurologiques et endocriniens. Pour Marshall et Barbaree, ces facteurs biologiques associés à une personnalité anti-sociale sont des éléments causaux du viol.

De leur côté, Proulx, Aubut, Perron et McKibben (1994) ont réalisé une étude basée sur le Millon Clinical Multiaxial Inventory (MCMI). Ils ont identifié plusieurs troubles de la personnalité présents chez les agresseurs sexuels. En plus de repérer ces troubles de la personnalité, les auteurs avaient pour but de vérifier s'il existe une relation entre le degré de violence physique au moment du viol et le type de troubles de personnalité identifié chez l'agresseur. Les résultats de leur étude démontrent que des troubles de la personnalité évitante, dépendante, passive-agressive et schizoïde se

retrouvent chez les violeurs peu violents physiquement, et des troubles de la personnalité anti-sociale se retrouvent chez les violeurs très violents physiquement.

3.2 Des facteurs intentionnels et situationnels

De nombreux auteurs se sont basés sur des facteurs intentionnels et situationnels pour expliquer l'agression sexuelle. Nous allons présenter ces facteurs par thème.

3.2.1 Colère et pouvoir

Marshall, Earls, Segal et Darke (1983) sont d'accord pour affirmer qu'il n'y a pas que des facteurs biologiques et psychologiques qui motivent le viol. En effet, certains violeurs rapportent qu'ils étaient en colère au moment des faits. Les auteurs font l'hypothèse que la colère conduit l'homme à être plus violent ou à utiliser plus de force.

Une autre équipe de recherche s'est aussi intéressée à la présence du sentiment de colère chez l'agresseur avant et pendant le crime. Yates, Barbaree et Marshall (1984) ont réalisé une étude sur le niveau d'excitation sexuelle à partir d'un échantillon de jeunes hommes sans antécédents criminels. Ils se sont aperçus que la colère a pour effet d'accentuer le niveau d'excitation envers une sexualité forcée.

Par ailleurs, Marshall et Barbaree (1990) mentionnent que des facteurs situationnels transitoires peuvent être de bons facteurs explicatifs du viol. Ainsi, ils dénoncent la présence de sentiments hostiles, par exemple la colère, comme étant des facteurs précipitants du viol.

Finalement, Groth, Burgess et Holmstrom (1977) s'attardent sur la question du pouvoir. Ils ont démontré que la majorité des violeurs veut démontrer son pouvoir en cherchant à obtenir le contrôle de sa victime. Pour cela, il l'intimidera avec une arme, la force physique ou la menace.

3.2.2 Distorsions cognitives

Hall et Hirshman (1991) insèrent les distorsions cognitives dans leur modèle de l'agression sexuelle. Ils précisent que ce sont des distorsions cognitives qui permettent aux agresseurs de justifier leur passage à l'acte (Marshall et Barbaree, 1990). Elles se manifestent par des pensées telles que "la victime le voulait", "elle le méritait", "elle était consentante", etc.

Ouimet, Guay et Proulx (2000) montrent que la présence de la distorsion cognitive "elle le méritait" a pour effet d'augmenter la gravité de l'agression. Cette distorsion cognitive renvoie plus particulièrement à un sentiment de vengeance. Il peut être dirigé spécifiquement vers la victime ou vers les femmes (haine spécifiquement dirigée vers les femmes, Knight et Prentky, 1990 et Bénézech, 1995).

3.2.3 Intoxication

En dehors de la colère, Marshall et al. (1983) constatent que de nombreux violeurs étaient sous l'effet de l'alcool au moment du crime. Ils émettent l'hypothèse que l'alcool rendrait plus difficile le contrôle de l'excitation sexuelle même si le sujet s'aperçoit que l'inhibition est inappropriée. Par ailleurs, l'alcool conduirait l'homme à ne plus croire aux prohibitions sociales usuelles et ainsi l'amènerait plus facilement à passer à l'acte.

Koss (1988) a réalisé une étude sur les agressions sexuelles entre connaissances au cours de laquelle il souligne le rôle important de l'alcool. Il estime que dans les viols par une connaissance, environ trois hommes sur quatre, et une femme sur deux ont trop bu ou consommé des toxiques justes avant la commission du crime. Cette étude nous mentionne l'importance à considérer la prise d'alcool et de drogue dans les études relatives à l'agression sexuelle.

Par ailleurs, Marshall et Barbaree (1990) mentionnent que la consommation d'alcool et de drogue est un facteur précipitant du viol.

Aussi, dans une recherche plus récente, Ouimet, Guay et Proulx (2000) constatent que la prise d'alcool avant le délit augmente le niveau de blessures. Par contre, leur étude montre que la consommation de drogue n'a pas d'impact sur l'aggravation de l'agression.

3.2.4 Comportement de la victime

Block et Skogan (1985, 1986), au cours de deux études, s'interrogent sur la résistance de la victime et ses conséquences dans le déroulement du crime. Leurs analyses démontrent que la résistance de la victime augmente le risque de blessures. Ainsi, au cours d'un viol, plus la victime résiste, plus l'attaque physique de son agresseur sera importante.

Par ailleurs, Felson et Krohn (1990) ont réalisé une étude sur les motivations qui mènent au viol. Leur étude est particulièrement intéressante car ils s'inspirent essentiellement de la littérature sur la violence criminelle. Ils justifient ce cadre théorique en partant du fait que le viol est une forme de violence criminelle. Ils font référence aux écrits sur le vol pour justifier l'importance à considérer la situation dans le cas d'une agression sexuelle. Ainsi, ils émettent l'hypothèse que le comportement de la victime a un impact sur le déroulement du crime. Ainsi, il se peut que la victime, par son comportement, mette en colère l'agresseur. Et cette colère peut inciter l'agresseur à utiliser plus de violence que nécessaire. Leurs résultats montrent, en effet, que les victimes ayant résisté augmentent leur risque de se faire blesser.

3.2.5 Arme

Dans leur étude basée sur la violence criminelle, Felson et Krohn (1990) montrent aussi que l'utilisation d'une arme a un impact sur le déroulement du crime. Ils constatent, en effet, que les violeurs munis d'une arme blessent plus fréquemment leur victime.

De la même façon, Felson et Messner (1996) ont montré que l'utilisation d'une arme dans une agression sexuelle augmentait le risque de conséquences nuisibles pour la victime.

3.2.6 Lien de connaissance

Les résultats de Felson et Krohn (1990) démontrent que les agresseurs conjoints ou ex-conjoints, et les agresseurs qui connaissent bien leur victime, sont plus portés à blesser leur victime que les autres agresseurs.

De la même façon, Ouimet, Guay et Proulx (2000) constatent que ce sont les agressions intra-familiales (conjoint, ex-conjoint, parent, frère, parent adoptif) qui comportent le niveau de blessures le plus élevé. Par ailleurs, les agressions sexuelles entre connaissances (collègues de travail, amis) sont celles où le niveau de blessures est le plus bas.

3.3 Conclusion sur les facteurs explicatifs du viol et du meurtre sexuel

Nous voyons, qu'au fil des années, le modèle explicatif du viol s'avère de plus en plus complexe. Nous sommes partis du "modèle hydraulique" avec Bond et Evans (1967) qui nous affirmaient que les violeurs avaient tout simplement une préférence sexuelle pour le viol (Bronwell et Barlow, 1980). Nous arrivons maintenant avec différents modèles qui mettent en scène des facteurs psychologiques, cognitifs, sociaux, environnementaux et situationnels comme des facteurs précipitants du viol et de l'homicide sexuel.

À travers l'ensemble des théories citées précédemment, nous voudrions soulever deux lacunes. Premièrement, le caractère morbide de leur objet d'étude ne devrait pas les empêcher de contextualiser le passage à l'acte. Le caractère impulsif de certaines agressions sexuelles n'implique absolument pas une absence de raisonnement posé par l'agresseur (Tedeschi et Felson, 1994). Pour accéder à ce raisonnement, il est aussi indispensable de tenir compte des facteurs situationnels associés au modus operandi. Deuxièmement, à part la théorie de Bénézech, aucune des ces théories ne pose clairement la question du passage du viol au meurtre sexuel.

4. Le cadre théorique

4.1 Étude de Felson et Steadman (1983)

Felson et Steadman (1983) ont réalisé une étude comparant des homicides et des voies de fait. Leur objectif était de comprendre pourquoi certains voies de fait se terminent par un homicide. Leur étude s'inscrit dans la même logique que la notre, c'est pourquoi il est intéressant de la citer.

Leur échantillon comprend des criminels incarcérés pour voie de fait et des criminels incarcérés pour homicide. Ils s'intéressent particulièrement aux variables suivantes : utilisation d'une arme par l'agresseur et par la victime, consommation d'alcool ou de drogue par l'agresseur et par la victime, nombre de coups portés par l'agresseur sur la victime. Felson et Steadman se sont aperçus que le

comportement de la victime durant le crime n'était pas le même selon qu'il s'agissait d'un homicide ou d'un "simple" voie de fait. Le comportement de la victime semble influencer le comportement de l'agresseur au cours de l'agression. Leur étude montre qu'une victime agressive et armée a plus de risque de se faire tuer. Par ailleurs, les agresseurs sont plus à même de tuer leur victime si celle-ci est intoxiquée (alcool ou drogue). Felson et Steadman arrivent à la conclusion qu'un type de réaction de la victime entraîne le même type de réaction chez l'agresseur. Si la victime est agressive face à son agresseur, celui-ci sera encore plus agressif. Si la victime résiste à son agresseur par des coups, celui-ci lui infligera aussi des coups.

4.2 Mise en contexte de l'acte criminel

Cusson (1998) parle d'une "réciprocité négative" ; la conduite de l'agresseur est déterminée par la conduite de sa victime. Ceci nous amène à penser que la victime a un rôle actif dans l'agression et par conséquent elle a une part de responsabilité dans le déroulement du crime².

Tenir compte du comportement de la victime au cours du crime est, selon nous, un élément important pour comprendre le déroulement de l'acte criminel, scène par scène, étape par étape.

Gassin (1994), par sa définition de l'acte criminel, nous apporte une précision supplémentaire. Il conçoit l'acte criminel comme l'aboutissement d'un processus d'interaction entre un acteur et une situation qui se déploie dans le temps, avec un commencement, un déroulement et une fin. Ainsi, nous pensons que le déroulement de l'acte criminel va dépendre de l'interaction entre les acteurs pris dans une situation particulière. Chaque sujet sera amené à faire des choix tout au long de cette situation. Ces choix sont vus comme des moyens d'adaptation à la situation présente et sont jugés comme rationnel pour l'individu au moment de sa prise de décision. Il peut paraître choquant de parler de rationalité lorsqu'on étudie des crimes aussi grave que le viol et l'homicide sexuel, pourtant il y a derrière tout crime une certaine rationalité à aller chercher. Cusson (1998) nous explique la pertinence de tenir compte de cette rationalité quel que soit le crime mis en scène :

² Nous considérons cette responsabilité comme un facteur précipitant du passage à l'acte et non comme une responsabilité à part entière. De plus, il ne faut pas oublier que dans les cas d'un homicide sexuel, il ne reste plus qu'un témoin, l'agresseur lui-même.

"Poser que le délit recèle une rationalité à découvrir, c'est inviter le chercheur à aller au-delà des apparences, au-delà de ce que le crime a de condamnable et de déraisonnable pour s'enquérir, non de ses causes, mais de ses raisons. Et il s'agit moins de constater qu'un délit est rationnel que de dire en quoi il l'est. Il est fécond de postuler que les crimes les plus divers et les plus graves procèdent de choix qui ne sont pas totalement dépourvus de raison" (p.76)

C'est bien dans cette perspective de rationalité que nous espérons poursuivre notre étude. Étudier le déroulement du crime, scène par scène, pour tenter de comprendre le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel, c'est chercher la rationalité qui se cache derrière ces crimes (viol et meurtre sexuel), c'est-à-dire comprendre ce qui a poussé l'agresseur à faire le choix de poser tel geste à tel moment précis du crime.

Le choix de l'agresseur dépendra de la situation mais aussi de ses intentions de départ, de ses sentiments avant la perpétration du crime. Ainsi, ce sont des variables que nous insérerons dans nos analyses. Une interaction s'opère entre ce qu'est l'agresseur au moment du crime en tant qu'être humain et ce qu'est la situation en tant qu'environnement direct. Cohen (1966) qui reprend cette notion d'interaction, explique ce processus avec une image intéressante : *"L'acte déviant ressemble à la réaction qui s'opère lorsque deux substances chimiques sont mises en présence" (p.94)*

Il poursuit en disant :

"Dans la poursuite d'un intérêt ou d'un but, un individu prend une direction [...] le pas suivant qu'il accomplira (la continuation dans la voie choisie) n'est pas entièrement déterminée par l'état des choses au point de départ. Il peut choisir entre deux ou plusieurs directions possibles. Ce que sera son choix dépendra de l'acteur et de la situation à ce moment précis : avec le temps, l'acteur, la situation, ou les deux peuvent avoir connu des changements" (p.94)

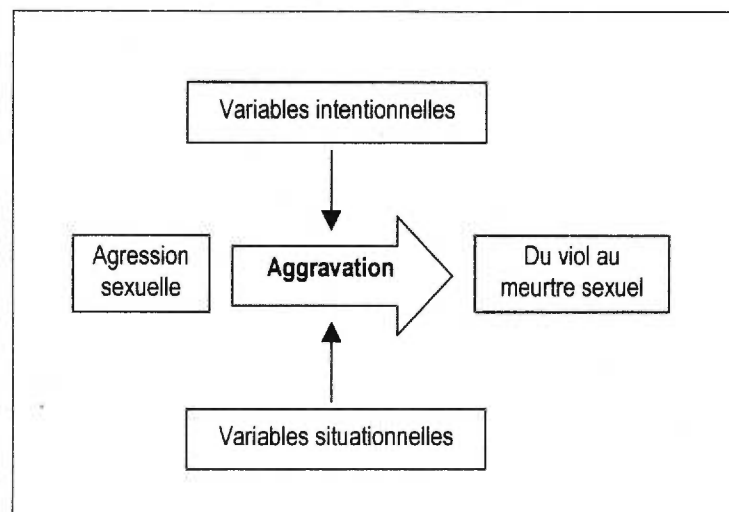
Ce passage nous montre l'importance d'analyser le crime scène par scène pour en comprendre la dynamique. C'est dans cette direction que nous nous dirigeons en espérant pouvoir pointer certains éléments explicatifs du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel.

4.3 Problématique

Les travaux sur le viol et le meurtre sexuel, précédemment répertoriés, nous amènent à penser que le processus d'aggravation conduisant du viol au meurtre sexuel est gouverné par des facteurs intentionnels, d'abord, situationnels, ensuite. En effet, d'une part, la colère de l'agresseur, sa soif de vengeance³, son désir d'assouvir des pulsions sadiques apparaissent comme des éléments de nature intentionnelle propres à faire monter l'agression vers un sommet de violence. D'autre part, l'intoxication, l'usage d'une arme, la résistance de la victime, le lien de connaissance, la durée du délit pourraient être des facteurs situationnels d'aggravation.

Nous nous acheminons donc vers une problématique s'articulant autour de deux axes : les intentions de l'agresseur et la situation dans laquelle il se trouve au moment des faits. Cette problématique peut se schématiser de la façon suivante :

Figure 1 : Aspect de la problématique.



³ Renvoie à la distorsion cognitive "elle le méritait".

Considérant ce qui précède, dix hypothèses peuvent être avancées pour rendre compte du passage du viol au meurtre sexuel :

1. La colère, avant ou pendant le crime, conduit l'agresseur à être plus violent et entraîne des blessures fatales pour la victime.
2. Le désir de vengeance augmente la gravité des blessures.
3. Moins l'agresseur a des sentiments d'excitation sexuelle, avant ou pendant le crime, plus il est amené à être violent.
4. Des fantasmes sexuels déviants mènent vers une agression plus grave.
5. Une humiliation de la victime est un facteur d'aggravation de l'agression sexuelle.
6. L'intoxication de l'agresseur favorise le passage vers une agression sexuelle plus violente.
7. Moins la victime et l'agresseur sont intimes, plus les blessures sont graves.
8. Plus la victime résiste à son agresseur, plus elle risque de recevoir des blessures fatales.
9. L'utilisation d'une arme est un facteur d'aggravation de l'agression sexuelle.
10. Plus le délit est long, plus la victime a des risques de blessures fatales.

Chapitre II. La méthodologie

1. La source de données

Notre étude sur le processus d'aggravation du viol à l'homicide sexuel a été principalement réalisée à partir de la banque de données du Centre Régional de Réception (CRR), pénitencier à sécurité maximale situé à Sainte-Anne-des-Plaines (Québec, Canada). Cette banque de données regroupe différentes informations sur les agresseurs sexuels (violeurs, meurtriers sexuels, pédophiles, hébéphiles) condamnés à une peine fédérale⁴ dans la province du Québec. Le CRR reçoit ces criminels pour une période de soixante jours d'évaluation, ensuite ils sont transférés dans un autre établissement fédéral de la province du Québec.

Les données sont recueillies à l'aide d'un questionnaire spécifiquement conçu pour l'évaluation des délinquants sexuels intitulé le Questionnaire informatisé pour les délinquants sexuels (Granger et al., 1994). Le QIDS compte plus de 2000 items qui sont organisés en sections : caractéristiques personnelles, antécédents familiaux, indicateurs académiques et professionnels, antécédents criminels officiels, antécédents non-officiels (délinquance révélée par le sujet), les circonstances du délit (phase pré-crime, crime et post-crime), la victimologie, indicateurs de développement sexuel, résultats de pléthysmographie et de tests psychologiques.

Le service de psychologie du CRR reçoit chaque détenu à plusieurs reprises en entrevue. Lors de ces entrevues, différentes facettes sont explorées : l'histoire personnelle du sujet, le développement psycho-sexuel, les antécédents familiaux de même que les risques suicidaires et tentatives de suicide. Par la suite, les informations relatives à la phase délictuelle, à la victime et au modus operandi sont explorées. Finalement, des informations concernant les attitudes et les comportements post-délictuels sont recueillis.

Par ailleurs, nous retrouvons dans les dossiers des criminels, des renseignements relatifs aux caractéristiques physiques, aux antécédents judiciaires (sexuels et non-sexuels), des informations

⁴ Une peine fédérale est une peine supérieure ou égale à deux années. Pour les meurtriers sexuels, il s'agit d'une peine à perpétuité (qui fait partie des peines fédérales).

relatives à la consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments, de même que les résultats de délinquance non-révolée.

De plus, une batterie de tests psychométriques⁵ est administrée afin de mieux saisir la dynamique interne de chaque sujet.

Pour augmenter la validité des informations recueillies, une procédure de croisement est effectuée. Un agent de recherche a pour tâche de vérifier la véracité des informations recueillies auprès du détenu, notamment par la consultation des rapports de police, des notes de la Cour, des informations contenues dans les médias, des rapports médico-légaux, les témoignages des victimes de même que des dossiers correctionnels du sujet. Cette procédure est d'autant plus importante pour toutes les informations qui sont révélées par le détenu lui-même. Dans l'hypothèse où l'information fournie par le détenu diffère d'une source officielle, l'agent de recherche se basera sur cette dernière.

2. La spécificité de notre étude

L'équipe de recherche du CRR sur les agresseurs sexuels est en place depuis 1995 et déjà de nombreux travaux ont été réalisés sur le sujet. Cela dit, notre étude s'inscrit dans une démarche différente, c'est ce qui en fait son originalité. Jusqu'à présent, les études réalisées, au sein de ce groupe de recherche, mettent un accent privilégié sur la personnalité criminelle.

Notre étude met, avant tout, l'accent sur la situation du crime pris comme un événement isolé. Une situation qui a un début, un milieu et une fin. Ce qui nous importe c'est le nombre d'événements de viols et d'homicides sexuels commis dans la province du Québec. Peu importe si deux viols sont commis par le même agresseur, nous ne cherchons pas ici à établir des profils de personnalité mais plutôt des profils de situation. Ainsi, lors de la construction de notre échantillon, nous avons été

⁵ Le test d'Anxiété situationnelle et traits d'anxiété (ASTA), le Carlson Psychological Survey (CPS), le Minnesota Multiphasic Personality Inventory (MMPI-II), le Suicide Probability Scale (SPS), l'Échelle de satisfaction de vie, l'Inventaire de colère de NOVACO, le Questionnaire sur l'attribution de la responsabilité de Gudjonsson et Singh (1989), le Millon Clinical Multiaxial Inventory (MCMI), l'Échelle d'intimité sociale de Miller, l'Échelle cognitive de Abel et al. (1989), et finalement l'échelle de croyance sur le viol de Burt (1980). Une dernière série de tests porte sur les préférences sexuelles, évaluées par le biais de la pléthysmographie pénienne.

confrontés à certaines situations "problématiques". Par exemple, un individu a commis un viol hétérosexuel et un viol homosexuel. Deux choix étaient possible : supprimer le sujet ou ne garder que le cas du viol hétérosexuel. Nous avons décidé d'exclure tous les événements qui se rapportent à ce sujet pour assurer une meilleure pertinence à nos résultats. Par ailleurs, nous avons décidé de prendre en compte les agressions extra-familiales et intra-familiales. Ce choix était important pour notre étude car une de nos variables clés est justement le lien entre l'agresseur et la victime. Par ailleurs, ne considérant pas en priorité la personnalité de l'agresseur, nous avons choisi de mettre de côté le dilemme suivant : *Une agression sexuelle commise sur une étrangère n'implique pas les mêmes choses qu'une agression sexuelle sur un membre de sa famille*. Nous pensons que ce genre de questionnement peut aller loin et aucune théorie n'a, actuellement, posé clairement le problème. Nous pourrions tout aussi bien nous dire que nous ne prenons que les agressions sexuelles de victimes inconnues, car ce n'est pas la même dynamique qui entre en jeu de violer une inconnue dans la rue que sa voisine de palier que nous côtoyons régulièrement lorsque c'est le jour des poubelles ou l'heure du facteur, peu importe les circonstances. Il faut bien aussi avoir à l'esprit que les sujets eux-mêmes ne sont pas des "puristes" au niveau de leur crime. Nous avons affaire à des délinquants polymorphes. En effet, à la lecture des dossiers criminels, nous avons constaté que les agresseurs sexuels (violeurs et meurtriers sexuels) ont un passé criminel qui comporte de nombreux types de délits (vol à l'étalage, vol à main armée, trafic de drogue, etc.). Par ailleurs, certains sujets ont commis à la fois des viols sur des femmes adultes et des viols sur des enfants, ou encore des violeurs à la fois hétérosexuels et homosexuels. Finalement, le choix concernant la nature de la population d'étude doit dépendre avant tout de ce qu'on cherche et de ce à quoi on s'intéresse.

La banque de données du CRR comprenait en décembre 1999 plus de 500 sujets (tout agresseur sexuel confondu). Nous avons exclu les cas d'agressions sexuelles homosexuelles et les cas de pédophilie. Ainsi, dans notre échantillon, nous trouvons essentiellement des crimes impliquant un homme qui agresse ou agresse et tue une victime de sexe féminin et âgée de 14 ans ou plus. Une fois ces critères d'exclusion appliqués un total de 289 crimes sexuels (246 viols et 43 homicides sexuels) furent retenus pour la réalisation de notre étude.

En ce qui concerne le choix des variables indépendantes, nous avons sélectionné essentiellement celles portant sur la phase pré-criminelle, criminelle⁶ ou la victimologie. Il nous paraît important de consacrer une partie à ces variables afin de comprendre spécifiquement ce qu'elles mesurent et la façon dont elles ont été mesurées.

3 La présentation des variables

3.1 Les variables indépendantes

Nous avons retenu un total de treize variables. Elles relèvent de la phase pré-criminelle, criminelle ou de la victimologie. Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de les regrouper en deux parties : les variables intentionnelles et les variables situationnelles⁷. Notons, par ailleurs, que certaines d'entre elles étaient, dans la banque de données, de nature dichotomique, c'est-à-dire qu'elles ont deux choix de réponse (par exemple, oui ou non). Celles qui ne l'étaient pas ont été dichotomisées pour les bienfaits de nos analyses statistiques. Toutes ces variables sont issues du QIDS, les réponses sont complétées par un intervenant au cours d'une entrevue avec le criminel. Un manuel de codification permet à l'intervenant de remplir le questionnaire avec précision. Pour chacune des variables, nous donnerons des exemples de situations qui permettent à l'intervenant de savoir si, par exemple, l'agresseur était en colère avant le délit. La majorité des variables que nous allons présenter sont révélées par l'agresseur durant l'entrevue. Cela dit, l'intervenant s'assure par la suite que les réponses ne diffèrent pas des sources officielles (rapports de police, rapports médicaux).

⁶ Notons que, dans le QIDS, les distorsions cognitives sont intégrées dans la phase post-délictuelle. Cela dit, elles ont un lien avec les intentions de l'agresseur. Plus particulièrement, la distorsion cognitive "elle le méritait" renvoie à un sentiment de vengeance envers la victime ou les femmes en général. Ce sentiment est généralement cultivé avant le crime. Nous avons donc décidé de l'insérer dans la section de nos variables intentionnelles.

⁷ Les variables intentionnelles regroupent les variables relatives aux intentions de l'agresseur. Les variables situationnelles regroupent les variables relatives à la situation du crime.

3.1.1 Les variables intentionnelles

- La **colère pré-délictuelle et délictuelle** : tout indice qui dévoile que l'agresseur se sentait enragé, frustré ou agressif avant et/ou pendant le délit.
- La **vengeance** : toute remarque montrant que l'agresseur en voulait à sa victime ou aux femmes en général. La vengeance, dans le cadre de notre étude, renvoie à la distorsion cognitive "elle le méritait".
- L'**excitation sexuelle pré-délictuelle et délictuelle** : l'agresseur dit qu'il se sentait excité sexuellement. Par exemple, il affirme qu'il "bandait" avant et/ou pendant le délit.
- Les **fantasmes déviants** : 48 heures avant le délit, l'agresseur avait envie d'attacher une femme, de la fouetter, ou l'idée même de violer une femme l'excitait. Ces fantasmes pouvaient être envers la victime ou non.
- L'**humiliation de la victime**⁸ : tout geste ou parole pouvant humilier la victime. L'agresseur a injurié sa victime (humiliation verbale). Il l'a sodomisée puis lui a demandé une fellation, il lui a uriné dessus (humiliation physique).

3.1.2 Les variables situationnelles

- La **consommation d'alcool et de drogue** : l'agresseur a consommé de l'alcool et/ou de la drogue dans les heures précédant le délit. Cette information se retrouve aussi dans la déposition faite à la police par le sujet.
- Le **lien de connaissance** : si l'agresseur dit qu'il connaissait sa victime, l'intervenant lui demande comment il l'a connue ? Est-ce que c'est une voisine, quelqu'un de la famille, quelqu'un avec qui il était proche, qu'il voyait souvent, etc. ?

⁸ L'humiliation aurait pu être mise dans une catégorie distincte, cela dit nous trouvions pertinent de l'insérer avec les variables intentionnelles car elle en dépend. Elle est associée au fait que l'agresseur soit en colère ou non, qu'il ait des fantasmes déviants ou non, qu'il ait un sentiment de vengeance ou non, etc.

- La **résistance de la victime** : la victime n'a pas répondu aux demandes de son agresseur (résistance passive), elle a crié, pleuré (résistance verbale), elle a frappé son agresseur, elle a essayé de le pousser pour s'échapper (résistance physique).
- L'**utilisation d'une arme** : l'information se trouve dans les documents officiels (rapports de police et rapports médicaux).
- La **durée du délit** est calculée à partir du moment où l'agresseur est entré en contact avec sa victime. Par exemple, il la rencontre dans un bar, il lui propose de venir chez lui, ils discutent et il finit par la violer. La durée du délit est comptée à partir du moment où ils se sont rencontrés dans le bar.

3.2 Les variables dépendantes

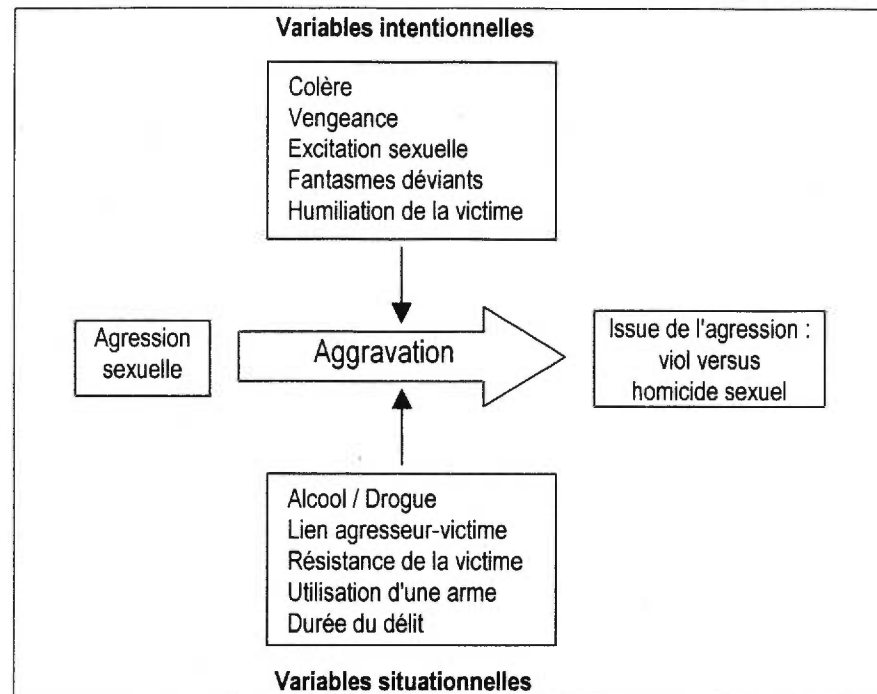
Le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel sera appréhendé à l'aide de deux variables dépendantes. Nous allons présenter chacune d'elles.

3.2.1 *L'issue de l'agression : viol ou homicide sexuel*

L'issue de l'agression consiste à déterminer s'il agit d'un viol ou d'un homicide sexuel. Ainsi, notre première variable dépendante de nature dichotomique (viol versus homicide sexuel) répond à la question "L'issue de l'agression a-t-elle été fatale ?", ou encore "La victime a-t-elle été tuée ?" (cette variable existe déjà dans la banque de données, nous n'avons pas eu de modification à apporter). À ce stade, nous comparerons des viols et des homicides sexuels dans le but d'expliquer le processus d'aggravation.

La figure présentée dans notre problématique peut maintenant se préciser avec les variables indépendantes et la variable dépendante : issue de l'agression. Elle s'établit comme suit :

Figure 2 : Modèle du processus d'aggravation selon l'issue de l'agression.



La figure 2 montre, au départ, qu'une agression sexuelle est commise, son déroulement est influencé par des variables intentionnelles et situationnelles. Un exemple de scénario délictuel pourrait se présenter ainsi : un agresseur viole une femme, il n'avait pas prévu de la tuer, il se sent en colère, elle résiste, il n'arrive pas à ses fins, il s'énerve et la tue. Dans certains cas, le meurtre fait partie intégrante du fantasme, il serait intéressant d'en connaître la proportion exacte.

3.2.2 Le niveau de gravité de l'agression

Le deuxième niveau d'analyse du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel met l'accent sur un continuum de gravité. Nous mènerons parallèlement ces deux niveaux d'analyse. Ici, la variable dépendante répond à la question : "Quel est niveau de gravité de l'agression ?" Dans la banque de données, nous avons une variable qui comprend sept niveaux de gravité des blessures (Quinsey, 1982) : 1-Aucune blessure, 2-Blessure(s) légère(s) non due(s) à une arme, 3-Blessure(s) légère(s) due(s) à une arme, 4-Blessure(s) importante(s), soins médicaux de courte durée, 5-Blessure(s) importante(s), soins médicaux de longue durée, 6-Décès et 7-Décès et mutilation.

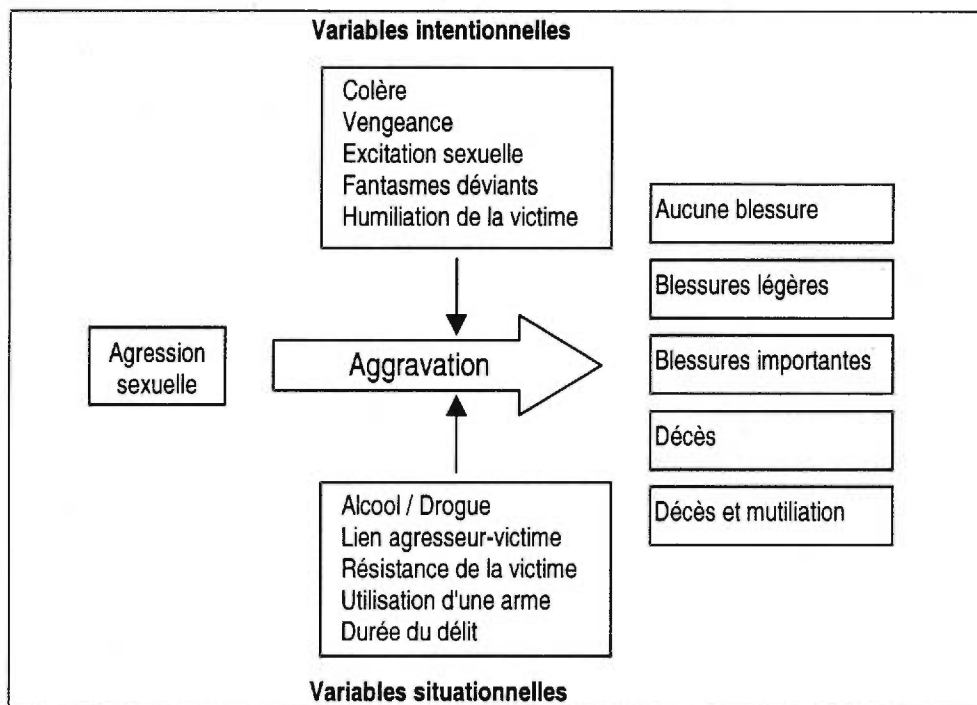
Une de nos variables clés étant l'utilisation d'une arme, nous obtenions une certaine tautologie en considérant les blessures légères non dues à une arme et les blessures légères dues à une arme. Nous avons alors décidé de fusionner ces deux niveaux de gravité des blessures. Par ailleurs, les

variables relatives aux blessures importantes avec soins médicaux de courte durée et de longue durée ont été fusionnées pour donner une seule variable : blessure(s) importante(s). Ce choix a été fait en raison du petit nombre de sujets. Notre étude tiendra alors compte de cinq niveaux de gravité de l'agression :

- 1- Aucune blessure
- 2- Blessure(s) légère(s)
- 3- Blessure(s) importante(s)
- 4- Décès
- 5- Décès et mutilation

Dans la même logique que dans le premier niveau d'analyse, nous tenterons à travers cette autre analyse, de dégager les facteurs causaux du degré de gravité de l'agression. La figure de notre problématique peut alors se préciser d'une autre façon :

Figure 3 : Modèle du processus d'aggravation selon le niveau de gravité de l'agression.



Le modèle veut montrer la possibilité que des facteurs intentionnels et situationnels soient des prédicteurs du niveau de gravité de l'agression. Ainsi, nous pourrions mieux comprendre le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel.

Ces deux modèles seront traités parallèlement au cours de nos analyses. Cette procédure permettra de saisir ce que nous mesurons exactement avec chacune des deux variables dépendantes : viol versus homicide sexuel et niveau de gravité de l'agression.

4. Les procédures

4.1 Les analyses statistiques

Les analyses statistiques se feront tout d'abord à un niveau bivarié. Nous mesurerons alors l'effet indépendant de chaque variable sur les deux variables dépendantes. Pour cela, nous calculerons deux coefficients, le Phi et le Éta. Ils mesurent la force de la relation entre la variable indépendante et la variable dépendante. Ensuite, certaines variables indépendantes de ces analyses bivariées seront retenues pour les analyses multivariées (Les critères de sélection seront expliqués au début des analyses multivariées, voir p.57). Ces analyses permettent de mesurer l'effet d'une variable indépendante sur une variable dépendante, tout en contrôlant l'effet des autres variables indépendantes. Nous effectuerons deux types d'analyses multivariées : une régression logistique et une régression multivariée (chacune de ces procédures sera expliquée au moment des analyses).

4.2 Les "arbres de décision"

L'ensemble des analyses statistiques nous amènera à réfléchir à des scénarios d'agressions sexuelles. Pour mener à bien cette réflexion, nous construirons des "arbres de décision" en sélectionnant une série de variables en regard des résultats statistiques. Cette démarche nous permettra de poser les choses simplement pour expliquer le déroulement du crime. Nous nous plaçons comme un observateur extérieur qui regarde ce qui se passe au moment du délit dans le but de le rendre intelligible. Ce n'est qu'une fois que celui-ci sera rendu intelligible que nous serons en mesure d'expliquer clairement le processus d'aggravation qui amène un agresseur à poser le geste fatal qui nous intéresse ici : tuer sa victime. Nous avons établi cette méthode en nous référant à Cohen (1966). En effet, ce dernier appuie cette technique en "arbre" qui permet de mieux représenter le modèle théorique et la stratégie de recherche.

4.3 Les récits délictuels

Suite à la présentation des "arbres de décision", nous exposerons des récits délictuels. Ces derniers affineront les analyses tirées des "arbres de décision". Pour cela, dans un premier temps, nous avons consulté les dossiers criminels des sujets qui se trouvent dans notre banque de données. Ensuite par une logique que nous exposerons dans la partie concernée, nous avons sélectionné trois récits délictuels. Étant donné le sujet de notre recherche, une brève description du sujet sera posée en guise d'introduction, puis ces récits mettront l'accent sur la phase délictuelle.

Ces différentes techniques d'analyse permettront d'accéder à une compréhension globale du phénomène d'aggravation du viol au meurtre sexuel.

5. Les limites de l'étude

La principale limite de notre étude se situe au niveau de notre échantillon. Nous sommes loin de pouvoir prétendre que celui-ci serait représentatif de l'ensemble des agresseurs sexuels. Nous n'avons que des agresseurs sexuels condamnés à deux années ou plus de prison et nous savons que la majorité des agresseurs sexuels condamnés le sont pour des peines inférieures à deux ans de prison. Cette limite ne s'applique pas aux homicides sexuels. En effet, un agresseur reconnu coupable d'homicide sexuel sera condamné systématiquement à plus de deux ans d'incarcération puisqu'il aura une sentence à perpétuité.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier qu'il y a des agressions sexuelles qui ne sont pas rapportées. Soit parce que la victime y renonce pour des raisons personnelles, soit parce que l'agresseur, devant la résistance de la victime, n'a pu poursuivre son idée de départ.

Une autre limite est attribuée plus particulièrement aux homicides sexuels. En effet, dans ces cas, seul le meurtrier (à moins qu'il y ait des témoins) a le pouvoir de révéler ce qui s'est passé. Ainsi, nous devons considérer cette limite lors de l'analyse de nos résultats.

6. L'intérêt de l'étude

D'une façon générale, l'intérêt de notre étude se situe dans son sujet même. Elle touche un domaine peu étudié où de nombreuses choses restent à découvrir. Elle va permettre d'élargir le champ des connaissances de l'agression sexuelle en général et de l'homicide sexuel en particulier.

L'intérêt de l'étude réside aussi dans la gravité même de l'homicide sexuel. Quelque chose d'aberrant habite le meurtre sexuel qui fait qu'il n'est pas intelligible d'entrée de jeu. Alors la pertinence du sujet se trouve aussi dans cette tentative de rendre compréhensible l'homicide sexuel.

Finalement, la présente étude permettra de comprendre la dynamique du processus d'aggravation du viol à l'homicide sexuel. Elle devrait ainsi nous éclairer sur les raisons pour lesquelles un viol peut se terminer en meurtre sexuel.

7. La description de l'échantillon

La banque de données de départ regroupait l'ensemble des agresseurs sexuels (violeurs et meurtriers sexuels) condamnés au Québec à une peine supérieure ou égale à deux années pour les violeurs et à perpétuité pour les meurtriers sexuels. Pour chaque agresseur, des informations concernant les cinq dernières victimes (ou moins selon l'agresseur, certains agresseurs de notre échantillon n'ont fait qu'une seule victime) sont mentionnées. Nous avons choisi de convertir ces sujets en événements en raison de notre objet d'étude (processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel). Cela dit, dans le cadre de la description de l'échantillon, nous ne considérerons que les agresseurs. Après avoir présenté la répartition des agresseurs en fonction de la nature du crime commis, nous présenterons des données officielles relatives aux agresseurs.

7.1 Des violeurs qui violent et des tueurs qui tuent

Le tableau 1 nous apporte un aperçu général de notre population en fonction de la nature du crime commis. Ici, nous avons choisi de diviser notre population en deux sous-groupes : les violeurs et les meurtriers sexuels. Nous avons distingué les agresseurs qui n'ont pas tué une seule de leurs cinq dernières victimes (les violeurs) et ceux qui ont tué au moins une de leurs cinq dernières victimes (les meurtriers sexuels).

Tableau 1 : Répartition des agresseurs.

	Fréquence	Pourcentage
Violeurs ^a	184	82,5
Meurtriers sexuels ^b	39	17,5
Total	223	100,0

a : Un agresseur est considéré comme un violeur si aucune de ses cinq victimes n'a été tuée.

b : Un agresseur est considéré comme un meurtrier sexuel si au moins une de ses cinq victimes a été tuée.

Ainsi, nous avons un total de 184 violeurs et de 39 meurtriers sexuels. Il faut préciser que ce ne sont pas 17,5% des agressions sexuelles qui sont des homicides sexuels, mais que notre échantillon est composé de 17,5% d'homicides sexuels.

Nous avons expliqué que nous allons nous attarder plus particulièrement sur la situation du crime, le tableau 2 présente la répartition des événements en fonction de la nature du crime commis.

Tableau 2 : Répartition des événements.

	Fréquence	Pourcentage
Viols	246	85,1
Homicides sexuels	43	14,9
Total	289	100,0

Notre échantillon comprend 246 viols et 43 homicides sexuels. Nous avons un total de 289 victimes pour 223 agresseurs, en moyenne dans notre échantillon, un agresseur a fait 1,3 victimes.

7.2 Portrait sommaire des violeurs et des meurtriers sexuels

Afin de mieux connaître la population de notre étude, nous présenterons dans cette section des informations relatives aux agresseurs (âge, état civil, occupation au moment du délit et antécédents criminels à l'âge adulte). Chacun des tableaux présentera à chaque fois les résultats relatifs à nos deux sous-groupes (violeurs et meurtriers sexuels).

7.2.1 L'âge au moment du délit

L'âge des agresseurs (violeurs et meurtriers sexuels) de notre étude est compris entre 18 et 66 ans. Nous avons réalisé un test de moyenne⁹ entre l'âge et le fait d'être un violeur ou un meurtrier. Ce test nous permet d'avoir l'âge moyen entre nos deux groupes et de savoir si ces deux groupes se distinguent au niveau de l'âge. Le tableau 3 nous présente les résultats.

Tableau 3 : L'âge (Coefficient Éta)

		Violeurs	Meurtriers sexuels	Éta
Âge	Moyenne	32,4	29,9	0,11
	Écart-type	8,9	9,3	

⁹ Nous nous sommes assurés qu'il n'y avait pas de problème d'hétérogénéité de variance et que la courbe de l'âge s'apparentait à une courbe normale.

Nous obtenons un coefficient χ^2 non-significatif ($p > 0,05$). Ce résultat nous indique que les violeurs et les meurtriers sexuels de notre étude ne distinguent pas au niveau de l'âge.

7.2.2 L'état civil

Le prochain tableau nous apporte des informations sur l'état civil des agresseurs au moment du délit. L'état civil est divisé en trois catégories. La première catégorie regroupe les agresseurs qui étaient célibataires au moment du délit. La deuxième catégorie regroupe les agresseurs qui étaient mariés ou conjoints de fait au moment du délit. Enfin, la dernière catégorie regroupe tous ceux qui étaient séparés, divorcés ou veufs au moment du délit.

Tableau 4 : L'état civil (Coefficient Phi)

	Violeurs	Meurtriers sexuels	Phi
Célibataires	52,2% (96)	69,2% (27)	0,13 *
Mariés/Conjoints de fait	35,3% (65)	18,0% (7)	0,14 *
Séparés/Divorcés/Veufs	12,5% (23)	12,8% (5)	0,00
Total	100,0% (189)	100,0% (39)	

* signifie $p < 0,05$

À la première lecture du tableau, nous constatons qu'il y a une différence entre les violeurs et les meurtriers sexuels lorsqu'ils sont célibataires ou bien lorsqu'ils sont mariés ou conjoints de fait. Par contre, les agresseurs séparés, divorcés ou veufs ne se distinguent pas entre eux.

Plus précisément, nous sommes en mesure de dire que les meurtriers sexuels (69,2%) sont plus souvent célibataires que les violeurs (52,2%). Ainsi, parmi les agresseurs célibataires, nous avons deux sous-groupes distincts. Par ailleurs, une minorité des agresseurs sont mariés ou conjoints de fait. Les violeurs ont une compagne dans 35,3% des cas et seulement 17,9% des meurtriers sexuels en ont une. Il est intéressant de comparer ces chiffres avec l'ensemble de la population. D'après les statistiques du gouvernement du Québec (1996), 31,8% des hommes âgés entre 30 et 34 ans sont célibataires et 65,7% sont mariés. Ces chiffres montrent que les violeurs et les meurtriers sexuels ont plus souvent des difficultés d'intégration sociale.

7.2.3 L'occupation au moment du délit

Il est intéressant de voir si les violeurs et les meurtriers sexuels de notre étude avaient le même type d'occupation au moment du délit ou s'ils se différencient. Nous avons dû regrouper certains types

d'occupation en raison du peu de cas qui correspondait à ces occupations en particulier. C'est le cas des étudiants, retraités, itinérants et invalides que nous avons regroupé dans la section "Autre". Les deux autres catégories qui définissent l'occupation au moment du délit sont "Emploi" et "Chômage/Aide sociale". Le tableau 5 nous présente les résultats obtenus.

Tableau 5 : L'occupation au moment du délit (Coefficient Phi)

	Voleurs	Meurtriers sexuels	Phi
Emploi	33,2% (61)	48,7% (18)	0,12
Chômage/Aide sociale	57,6% (106)	27,0% (10)	0,23***
Autre	9,2% (17)	24,3% (9)	0,18**
Total	100,0% (184)	100,0% (37 ^a)	

** signifie $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

a : Nous avons deux valeurs manquantes, c'est pourquoi nous avons un total de 37 meurtriers sexuels.

Les résultats des analyses du tableau 5 montrent que les voleurs et les meurtriers sexuels qui avaient un emploi au moment du délit ne se distinguent pas entre eux ($\Phi = 0,12$, $p = 0,07$). Par contre, les voleurs étaient plus souvent au chômage ou sous l'aide sociale au moment du délit par rapport aux meurtriers sexuels ($\Phi = 0,23$, $p = 0,00$). Plus de la moitié des voleurs (57,6%) étaient au chômage ou sous l'aide sociale, alors que seulement 27,0% des meurtriers l'étaient. Ainsi, les voleurs sont plus souvent au chômage que les meurtriers sexuels, mais ces deux groupes d'individus le sont généralement plus souvent que la population générale du Québec. En effet, en 1998, le taux de chômage du Québec était de 10,4% (Statistiques du gouvernement du Québec). Cette comparaison souligne une fois de plus les difficultés d'intégration sociale des voleurs et des meurtriers sexuels. Par ailleurs, le tableau 5 montre que ce sont les meurtriers sexuels qui se retrouvent le plus souvent dans la catégorie "Autre" ($\Phi = 0,18$, $p = 0,01$). En d'autres mots, 24,3% des meurtriers sexuels étaient étudiants, retraités, itinérants ou invalides au moment du délit, comparativement à 9,2% chez les voleurs.

7.2.4 Les antécédents criminels

Pour finir, nous pouvons nous poser la question à savoir si les voleurs et les meurtriers sexuels sont des groupes distincts ou identiques au niveau de leurs antécédents criminels à l'âge adulte. La banque de données nous donne diverses informations à ce sujet. Nous avons décidé de considérer

trois niveaux d'antécédents criminels à l'âge adulte : "Crimes sexuels", "Crimes violents (non sexuels)" et "Crimes non-violents"¹⁰. Le tableau 6 nous présente les résultats.

Tableau 6 : Les antécédents criminels à l'âge adulte (Coefficient Phi)

	Voleurs	Meurtriers sexuels	Phi
Antécédents criminels	80,5% (145/180)	67,6% (25/37)	0,12
Crimes sexuels	29,3% (53/181)	23,7% (9/38)	0,05
Crimes violents	62,5% (115/184)	44,7% (17/38)	0,14*
Crimes non-violents	73,2% (134/183)	67,6% (25/37)	0,05

* signifie $p < 0,05$

D'un point de vue général, les antécédents criminels ne font pas de différence significative entre les voleurs et les meurtriers sexuels. Cependant, nous pouvons noter le pourcentage élevé (80,5% et 67,6%) de ces antécédents criminels. Cette remarque vient encore marquer les difficultés d'intégration sociale des voleurs et des meurtriers sexuels.

Par ailleurs, les antécédents criminels sexuels et les antécédents criminels non violents ne discriminent pas non plus les voleurs des meurtriers sexuels. Par contre, il y a une relation significative entre les antécédents criminels violents (non sexuels) et le type d'agresseurs ($\Phi = 0,14$, $p = 0,04$). Les voleurs (62,5%) ont plus souvent des antécédents criminels violents (non sexuels) que les meurtriers (44,7%).

7.2.5 Voleurs et meurtriers sexuels : similarités et distinctions

Ces différentes analyses nous permettent d'avoir un aperçu général sur les voleurs et les meurtriers sexuels. Nous avons vu qu'en considérant certaines variables ou certaines situations, les voleurs et les meurtriers sexuels ne se distinguent pas. C'est le cas de l'âge, des agresseurs séparés, divorcés ou veufs, des agresseurs qui avaient un emploi au moment du délit et des agresseurs qui ont des antécédents criminels sexuels ou des antécédents criminels non-violents.

Par contre, dans d'autres variables ou d'autres situations, les voleurs et les meurtriers sexuels se distinguent entre eux. Les voleurs sont célibataires dans 52,2% des cas et mariés ou conjoints de

¹⁰ "**Crimes sexuels**" : agression sexuelle armée ou non, attentat à la pudeur, attouchement sexuel, contact sexuel, inceste, meurtre à caractère sexuel, tentative d'agression sexuelle. "**Crimes violents**" : agression armée, meurtre, séquestration, tentative de meurtre, usage d'arme à feu, voie de fait, vol à main armée, vol qualifié. "**Crimes non-violents**" : complot, crime d'incendie, fraude, stupéfiants, vol.

fait dans 35,3% des cas. Les meurtriers sexuels, eux, sont majoritairement célibataires (69,2%) et seulement 17,9% d'entre eux sont mariés ou conjoints de fait. Ainsi, les violeurs, comparativement aux meurtriers sexuels, sont plus souvent mariés ou conjoints de fait et moins souvent célibataires. Par ailleurs, 57,6% des violeurs étaient au chômage ou sous l'aide sociale au moment du délit alors que seulement 27,0% des meurtriers sexuels l'étaient. Finalement, les violeurs (62,5%) ont plus souvent des antécédents criminels violents que les meurtriers (44,7%).

La prochaine section est consacrée à l'analyse du processus d'aggravation qui conduit le viol à l'homicide sexuel. Nous ne considérerons plus les violeurs et les meurtriers sexuels mais les crimes qu'ils ont commis.

Chapitre III. L'analyse du processus d'aggravation

1. Les facteurs associés au processus d'aggravation (analyses bivariées¹¹)

La problématique de notre étude nous a permis de poser clairement la question du processus d'aggravation. Celui-ci doit être étudié en fonction des intentions de l'agresseur et de la situation. Au cours de la problématique, nous avons émis des questions et des hypothèses que nous reprendrons dans cette partie. Par ailleurs, d'autres questionnements seront ajoutés. L'objectif de cette sous-section est d'examiner si les variables retenues permettent de comprendre le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Chacun des tableaux présentera les résultats obtenus pour les deux variables dépendantes de cette étude : issue de l'agression sexuelle (viol versus homicide sexuel) et niveau de gravité de l'agression sexuelle. Cette sous-section se divise en deux parties : les hypothèses relatives aux intentions de l'agresseur et les hypothèses relatives aux données situationnelles.

1.1 Les hypothèses relatives aux intentions de l'agresseur

1.1.1 La colère

Nous l'avons vu plusieurs auteurs laissent entendre que la colère contribue à la gravité de l'agression sexuelle. Bénézech (1995) est, sur ce point, tout à fait clair. Il paraît donc intéressant de vérifier si les homicides sexuels sont, plus souvent que les viols, des agressions mettant en scène des agresseurs emportés par la colère avant et pendant la commission du crime. Par ailleurs, nous

¹¹ Les analyses bivariées sont faites à partir des coefficients Phi et Éta. Nous avons calculé la moyenne de l'ensemble des Phi pour lesquels nous avons une relation significative, nous obtenons une moyenne de 0,18. Ainsi, nous considérerons une relation comme faible si le Phi est compris entre 0,10 et 0,15, comme modérée si le Phi est compris entre 0,15 et 0,20, et enfin comme forte si le Phi est supérieur à 0,20. Nous avons effectué la même démarche pour le coefficient Éta. Nous obtenons une moyenne de 0,24 pour l'ensemble des coefficients Éta qui ont une relation significative. Ainsi, nous considérerons une relation comme faible si le Éta est compris entre 0,10 et 0,20, comme modérée si le Éta est compris entre 0,20 et 0,30, et enfin comme forte si le Éta est supérieur à 0,30.

Par ailleurs, avant de réaliser des tests de moyenne (coefficient Éta), nous avons procédé à des tests d'homogénéité de variance. Ceux-ci démontraient un problème d'hétérogénéité avec l'ensemble des variables indépendantes (Levene supérieur ou égal à 5 pour toutes les variables et significatif à 0,000). Nous avons alors effectué des tests non-paramétriques (de type Kruskal-Wallis) qui ne supposent pas d'homogénéité de variance. Ces derniers ont montré que les différences significatives étaient robustes (Khi-carré supérieur ou égal à 19 pour l'ensemble des variables et significatif à 0,001), ainsi nous pouvons nous permettre de considérer les résultats obtenus aux tests de moyenne.

vérifierons si les affects de l'agresseur ont un impact sur la moyenne du niveau de gravité des blessures infligées à la victime. Le tableau 7 nous présente le résultat des analyses bivariées entre la colère (avant et pendant le crime) et le processus d'aggravation.

Tableau 7 : Relation entre la colère et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne ^a	
	Viol	Homicide	Avec ^b	Sans ^b
Colère				
Phase pré-délictuelle	31,5% (63/200)	55,5% (20/36)	2,36	1,76
	0,18** (Phi)		0,24*** (Éta)	
Phase délictuelle	40,2% (80/199)	58,3% (21/36)	2,45	1,66
	0,13* (Phi)		0,33*** (Éta)	

a : le niveau de gravité se situe sur une échelle allant de 1 à 5 (1=aucune blessure, 2=blessures légères, 3=blessures importantes, 4=décès et 5=décès et mutilation), ainsi une moyenne du niveau de gravité supérieure à 2 correspond à une agression relativement grave.

b : réfère à "avec ou sans colère" pour les phases pré-délictuelle et délictuelle (cette même logique se retrouvera dans les autres tableaux).

* signifie $p < 0,05$, ** signifie $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

Concernant l'**issue de l'agression sexuelle**, les résultats du tableau 7 nous montrent qu'il dépend de la présence d'un affect de colère avant et pendant la perpétration du crime (respectivement $\Phi = 0,18$, $p = 0,005$ et $\Phi = 0,13$, $p = 0,043$). Nous observons que le viol n'est pas systématiquement un acte de colère. En effet, c'est dans une minorité des viols (31,5%) que l'agresseur ressent un sentiment de colère avant la commission du crime. Par contre, en ce qui concerne les homicides sexuels, il y a une majorité des agresseurs qui sont en colère avant de commettre leur crime (55,5%). De la même façon un sentiment de colère au cours du crime est plus fréquent dans les cas d'homicides sexuels que de viols (respectivement 58,3% et 40,2%). Une fois de plus, nous nous apercevons que ce n'est pas une majorité des viols qui mettent en scène un agresseur en colère.

Pour ce qui est du **niveau de gravité de l'agression**, nous voyons que celui-ci est associé à la présence de colère chez l'agresseur. Cette relation est d'autant plus forte si ce sont des affects de colère au cours du crime ($\text{Éta} = 0,33$, $p = 0,000$). La moyenne du niveau de gravité des blessures lorsque l'agresseur n'est pas en colère au cours du crime est de 1,66, elle passe à 2,45 lorsqu'il est en colère.

D'un point de vue général, nous remarquons qu'un agresseur en colère tuera plus fréquemment sa victime et aussi, il lui infligera des blessures plus importantes. Il est intéressant de noter que cet effet est d'autant plus important sur l'issue du crime lorsque ce sentiment de colère est ressenti avant la

réalisation de l'agression. Par contre, la relation est plus forte sur le niveau de gravité lorsque la colère est présente au cours du crime.

1.1.2 La vengeance

Un sentiment de vengeance envers la victime ou les femmes en général peut avoir une répercussion sur les gestes de l'agresseur posés au cours du crime. Nous resterons prudents sur les conclusions concernant l'impact de ce sentiment pour trois raisons. Tout d'abord, nous ne sommes pas en mesure de savoir exactement à quel moment l'agresseur a développé cet affect. Ensuite, comme nous le précisons dans notre méthodologie, ce concept a été construit à partir de la distorsion cognitive : "elle le méritait". Finalement, cette variable peut être un simple moyen pour l'agresseur de justifier son passage à l'acte face à l'intervenant. Il faudra donc être prudent quant aux résultats obtenus.

Nous considérons que si l'agresseur pense que la femme qu'il agresse mérite d'être agressée, c'est qu'il développe, ou qu'il a développé, un sentiment de vengeance envers cette victime ou envers les femmes en général. La distorsion cognitive "elle le méritait" a été abordée lors de l'étude de Ouimet, Guay et Proulx (2000). Ils montraient qu'elle favorisait l'aggravation de l'agression sexuelle. Nous nous demandons alors si un homicide sexuel est, plus souvent qu'un viol, commis par un agresseur ayant un sentiment de vengeance. De la même façon, est-ce que la moyenne du niveau de gravité de l'agression croît avec la présence d'un sentiment de vengeance ? Le tableau 8 nous présente les résultats.

Tableau 8 : Relation entre la vengeance et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Vengeance	15,7% (37/236)	19,1% (8/42)	2,38	1,86
	0,03 (Phi)		0,16** (Éta)	

a : réfère à "avec ou sans vengeance".

** signifie $p < 0,01$

Les résultats de l'analyse relationnelle entre le sentiment de vengeance et l'**issue de l'agression sexuelle**, nous montrent que cet affect n'a pas d'impact significatif ($\Phi = 0,03$, $p = 0,585$). À ce stade, nous ne sommes donc pas en mesure de dire que la présence d'un sentiment de vengeance chez l'agresseur discrimine le viol de l'homicide sexuel.

Par contre, le **niveau de gravité de l'agression** est influencé par la présence d'un sentiment de vengeance. Cette influence est relativement faible ($\text{Éta}=0,16$, $p=0,007$); la moyenne du niveau de gravité passe de 1,86 à 2,38 en fonction de la présence d'un sentiment de vengeance.

1.1.3 L'excitation sexuelle

L'étude de Ouimet, Guay et Proulx (2000) montre qu'un affect pré-délictuel ou délictuel d'excitation sexuelle est associé négativement au niveau de force, de coercition et de blessures. Alors, la proportion des homicides qui mettent en scène des agresseurs excités sexuellement est-elle plus importante que dans les viols ? Par ailleurs, nous nous demandons si l'excitation sexuelle a une influence sur une échelle d'aggravation. Les résultats sont décrits dans le tableau 9.

Tableau 9 : Relation entre l'excitation sexuelle et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Excitation sexuelle				
Phase pré-délictuelle	9,5% (19/200)	8,3% (3/36)	1,68	2,00
	0,01 (Phi)		0,08 (Éta)	
Phase délictuelle	37,2% (74/199)	11,1% (4/36)	1,49	2,25
	0,20** (Phi)		0,30*** (Éta)	

a : réfère à "avec ou sans excitation sexuelle" pour les phases pré-délictuelle et délictuelle.

** signifie $p<0,01$ et *** signifie $p<0,001$

L'**issue de l'agression sexuelle** n'est pas liée significativement à une présence d'excitation sexuelle avant la commission du délit. Concernant la phase délictuelle, l'excitation sexuelle a un impact sur le résultat de l'agression ($\text{Phi}=0,20$, $p=0,002$). Dans les cas d'homicides sexuels, l'agresseur est excité sexuellement dans seulement 11,1% des cas, contre 37,2% pour les viols. Ainsi, les viols impliquent plus souvent que les homicides sexuels des agresseurs excités sexuellement.

Concernant le **niveau de gravité de l'agression**, les résultats montrent qu'il est en lien avec la présence d'une excitation sexuelle à condition que celle-ci soit ressentie au moment de l'agression ($\text{Éta}=0,30$, $p=0,000$). Une victime face à un agresseur excité sexuellement au moment du crime a de meilleures chances de s'en tirer sans blessure grave. En effet, la moyenne du niveau de gravité des blessures d'une victime face à un agresseur excité sexuellement est de 1,49, elle s'élève à 2,25 si l'agresseur n'est pas excité sexuellement. L'excitation sexuelle, loin d'inciter à la violence extrême,

paraît l'inhiber. Elle est un facteur associé **négativement** au processus d'aggravation puisque sa présence au cours du crime réduit les risques d'homicides et de blessures graves.

Pour terminer cette réflexion sur les affects pré-délictuels et délictuels, il est intéressant de mettre en parallèle les résultats relatifs à la colère et à l'excitation sexuelle. En effet, ces résultats soulignent une différence de "motivation" entre le viol et l'homicide sexuel. **Plus** l'agresseur est en **colère**, **plus** il inflige des **blessures graves**, **plus** il est **excité sexuellement**, **moins** il cause de **blessures** et moins il tend à tuer. Ainsi, la colère pousse moins au viol qu'à un viol assorti de blessures quelquefois mortelles.

1.1.4 La présence de fantasmes déviants

Un agresseur a des fantasmes déviants si celui-ci exprime le désir de pendre une femme de force, de l'attacher, de la fouetter, ou s'il ressentait, avant la commission du crime, une excitation à l'idée de violer une femme. S'il cultive des fantasmes sexuels déviants, il est susceptible de vouloir que sa victime participe de façon active à l'actualisation de ses fantasmes (Clark et Lewis, 1983). Dans l'hypothèse où celle-ci refuserait cette participation, il se pourrait que l'agresseur, frustré, énervé, finisse par infliger des blessures fatales à sa victime. Par ailleurs, il se peut que le meurtre fasse partie intégrante des fantasmes déviants de l'agresseur. Ainsi, dans les cas d'homicides sexuels comparativement aux cas de viols, nous devrions retrouver plus d'agresseurs ayant des fantasmes sexuels déviants. De la même façon, les crimes mettant en scène un agresseur pris par des fantasmes déviants devraient être des crimes où la moyenne du niveau de gravité de l'agression sera plus élevée. Les résultats sont présentés au tableau 10.

Tableau 10 : Relation entre les fantasmes déviants et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Fantasmes sexuels déviants	23,2% (55/237)	35,0% (14/40)	2,06	1,91
	0,09 (Phi)		0,06 (Éta)	

a : réfère à "avec ou sans fantasmes sexuels déviants".

D'après les résultats, nous constatons que la présence de fantasmes déviants chez l'agresseur n'a pas de relation significative sur l'**issue de l'agression sexuelle** (Phi=0,09, p=0,111), ni sur le **niveau de gravité des blessures** (Éta=0,06, p=0,354). Ce résultat vient alors réfuter une affirmation

courante qui consiste à croire que les violeurs et les meurtriers sexuels ont systématiquement des fantasmes sexuels déviants. Cependant, il s'agit de données auto-révélées.

1.1.5 L'humiliation

Les résultats de l'étude de Proulx et al. (1999) montrent que certains agresseurs sexuels humilient plus souvent que d'autres leur victime. Ces agresseurs qui humilient leur victime sont aussi ceux qui la blessent le plus souvent. Un lien direct existerait-il entre l'humiliation et l'aggravation de l'agression ? Les résultats de Ouimet, Guay et Proulx (2000) l'ont démontré. L'humiliation de la victime est un prédicteur d'aggravation d'agression sexuelle.

Alors, l'humiliation peut-elle expliquer le passage du viol au meurtre sexuel ? Est-ce qu'il y a plus d'homicides sexuels avec humiliation de la victime que de viols ? Dans ces analyses bivariées, nous avons choisi de définir avec précision ce concept d'humiliation. Ainsi, nous retrouverons trois niveaux d'humiliation : humiliation verbale (insultes, injures), humiliation physique (uriner sur la victime, lui demander de se mettre à quatre pattes), humiliation verbale et physique. Les résultats sont présentés au tableau 11.

Tableau 11 : Relation entre l'humiliation et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Humiliation de la victime				
Verbale	27,7% (67/242)	18,2% (6/33)	1,95	1,84
	0,07 (Phi)		0,04 (Éta)	
Physique	1,6% (4/242)	9,1% (3/33)	2,57	1,85
	0,15* (Phi)		0,10 (Éta)	
Verbale et physique	10,3% (25/242)	9,1% (3/33)	2,57	1,79
	0,01 (Phi)		0,21*** (Éta)	
Total (Verbale et/ou physique)	39,7% (96/242)	36,4% (12/33)	2,15	1,69
	0,02 (Phi)		0,20** (Éta)	

a : réfère à "avec ou sans humiliation de la victime" pour les trois catégories d'humiliation.

* signifie $p < 0,05$, ** signifie $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

Dans cette analyse bivariée, le fait que l'agresseur humilie sa victime ne fait pas de différence sur l'issue de l'agression sexuelle sauf dans le cas d'une humiliation physique (Phi=0,15, $p=0,010$). Les résultats nous montrent que les victimes sont plus souvent humiliées physiquement dans un

homicide sexuel (9,1%) que dans un viol (1,6%). Cela dit, les pourcentages sont faibles, cette humiliation se produit donc dans une minorité des cas.

Les résultats du **niveau de gravité de l'agression** sont différents. Tout d'abord, avec cette conception du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel, l'humiliation physique n'est plus un prédicteur. Par contre, d'autres variables deviennent des prédicteurs du niveau de gravité de l'agression. D'un point de vue général (c'est-à-dire si l'humiliation est verbale et/ou physique), le fait que la victime soit humiliée augmente ses risques de blessures ($\beta=0,20$, $p=0,001$). La moyenne du niveau de gravité de l'agression augmente de 1,69 à 2,15 lorsque l'agresseur humilie sa victime. Plus précisément, c'est une humiliation verbale et physique qui augmentent le niveau de gravité de l'agression ($\beta=0,21$, $p=0,000$). Une victime qui est humiliée de cette façon par son agresseur a une moyenne de gravité de l'agression de 2,57. Cette moyenne baisse à 1,79 si elle ne se fait pas humilier verbalement et physiquement au cours de l'agression.

Nous voyons à travers ces analyses que l'humiliation de la victime n'est pas sans effet sur la gravité de l'agression, plus particulièrement s'il s'agit d'une humiliation verbale et physique. Par contre, la seule dimension capable de discriminer les viols des homicides sexuels est une humiliation physique.

1.2 Les hypothèses relatives aux données situationnelles

1.2.1 La consommation d'alcool et de drogue

Ouimet, Guay et Proulx (2000), au cours de leur étude sur la gravité des agressions sexuelles, démontrent que la prise d'alcool avant le délit augmente le niveau des blessures. Ainsi, il ne serait pas surprenant de constater que les auteurs d'homicides sexuels consomment plus d'alcool avant le délit que les auteurs de viols. Par contre, ils remarquent que la consommation de drogue avant le délit n'a pas d'impact sur le niveau de gravité des agressions sexuelles. Cependant, certaines drogues peuvent avoir les mêmes effets d'inhibitions que l'alcool, ainsi nous allons tester, au même titre que l'alcool, si la drogue a un effet sur le déroulement du crime. Le tableau 12 nous donne les résultats obtenus.

Tableau 12 : Relation entre l'alcool et la drogue et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Consommation d'alcool	52,4% (129/246)	82,9% (34/41)	2,26	1,52
	0,21*** (Phi)		0,32*** (Éta)	
Consommation de drogue	36,6% (89/243)	52,5% (21/40)	2,18	1,77
	0,11 (Phi)		0,17** (Éta)	

a : réfère à "avec ou sans consommation" d'alcool ou de drogue.

** signifie $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

Les résultats nous montrent qu'il existe une relation entre la consommation de l'alcool et l'**issue de l'agression sexuelle** (Phi=0,21, $p=0,000$). La consommation d'alcool est plus fréquente dans les cas d'homicides sexuels (82,9%) que dans les cas de viols (52,4%). Par contre, la drogue n'a pas d'un impact sur le type de crime perpétré. Ainsi, dans cette analyse bivariée, le risque pour la victime de se faire tuer n'est pas lié à la consommation de drogue de l'agresseur.

Concernant le **niveau de gravité de l'agression**, la consommation d'alcool et de drogue vont avoir un impact. La consommation d'alcool est fortement associée à une augmentation du niveau de gravité des blessures (Éta=0,32, $p=0,000$). La moyenne du niveau de gravité des blessures passe de 1,52 à 2,26 lorsque l'agresseur a consommé de l'alcool. La consommation de drogue est plus faiblement associée à une augmentation du niveau de gravité des blessures mais cette relation reste significative (Éta=0,17, $p=0,003$). La moyenne du niveau de gravité des blessures passe de 1,77 à 2,18 lorsque l'agresseur a consommé de la drogue.

Nous remarquons une fois de plus que certaines variables ont un impact sur le niveau de gravité des blessures mais pas sur le résultat de l'agression sexuelle. Ce constat nous indique peut-être qu'il est plus facile de prédire un niveau de gravité des blessures qu'un résultat de l'agression sexuelle.

1.2.2 Le lien agresseur-victime

Felson et Krohn (1990) ont montré que le lien agresseur-victime avait une influence sur le niveau de blessures infligées à la victime. Ils ont montré que ce sont les agressions entre connaissances (conjoint, ex-conjoint et connaissance intime) qui comportent un niveau de blessures le plus élevé. De leur côté, Ouimet, Guay et Proulx (2000) constatent que les agressions sexuelles intra-familiales (conjoint, ex-conjoint, parent, frère, parent adoptif) sont celles où le niveau de blessures est le plus

important. Le niveau de blessures le plus bas se retrouve dans les agressions entre connaissances (collègues de travail, amis). Les résultats de Ouimet, Guay et Proulx (2000) vont donc dans le même sens que ceux de Felson et Krohn (1990).

Ainsi, le lien agresseur-victime aurait une incidence sur la gravité de l'agression. En comparant des viols et des homicides sexuels, nous cherchons à savoir si le lien de connaissance peut expliquer le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Si la victime est de la même famille que son agresseur, risque-t-elle des blessures plus importantes ? Les homicides sexuels mettent-ils plus souvent en scène un agresseur et une victime de la même famille, comparativement aux viols ?

Pour répondre à ces questions, trois catégories de connaissance ont été définies : étranger (sans lien de connaissance), connaissance (connaissance passagère ou non-intime, voisin, famille élargie) et proche (conjoint, ex-conjoint, parent, parent adoptif, tuteur, frère, ami intime). Le tableau 13 nous décrit les résultats.

Tableau 13 : Relation entre le lien de connaissance et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Lien de connaissance				
Étranger	36,2% (89/246)	44,2% (19/43)	1,88	2,06
		0,06 (Phi)		0,07 (Éta)
Connaissance	34,1% (84/246)	48,8% (21/43)	2,01	1,92
		0,11 (Phi)		0,04 (Éta)
Proche	29,7% (73/246)	7,0% (3/43)	1,71	2,04
		0,18** (Phi)		0,12* (Éta)

a : réfère à "avec ou sans tel lien de connaissance" pour les trois catégories de connaissance.

* signifie $p < 0,05$ et ** signifie $p < 0,01$

Le lien de connaissance entre l'agresseur et la victime a un impact sur l'**issue de l'agression sexuelle** si seulement l'agresseur et la victime sont des proches. Nos résultats montrent que les homicides sexuels ont très rarement lieu entre personnes proches (7,0%), cette situation est plus fréquente dans les viols (29,7%). Le faible pourcentage d'homicides entre proches fait que c'est cette dimension de connaissance qui discrimine le mieux les viols des homicides. Les autres dimensions (étranger et connaissance) ne discriminent absolument pas nos deux types de crimes.

Le lien de connaissance entre l'agresseur et la victime a, dans une seule situation, un impact sur le **niveau de gravité de l'agression**. En effet, si la victime est une proche de l'agresseur, elle réduit

son risque de blessures ($\text{Éta}=0,12$, $p=0,036$). La moyenne du niveau de gravité de l'agression est de 1,71 si la victime et l'agresseur sont des proches, alors qu'elle est de 2,04 dans la situation inverse. Les autres situations de lien de connaissance n'ont pas d'impact significatif sur le niveau de gravité de l'agression.

Globalement, ce que nous retenons de l'impact du lien de connaissance entre la victime et l'agresseur sur le processus d'aggravation est qu'une agression, entre personnes qui sont proches, reste l'agression la moins violente. Cette conclusion vient en contradiction avec les résultats obtenus par Felson et Krohn (1990) et Ouimet, Guay et Proulx (2000). Une argumentation mérite d'être apportée. En effet, ces auteurs ne tenaient pas compte dans leur échantillon des homicides sexuels contrairement au notre. Or, il est très rare, selon nos résultats, qu'il y ait un homicide sexuel entre personnes proches. Ainsi, le fait de considérer les homicides sexuels explique que nous arrivions à la conclusion suivante : moins la victime et l'agresseur sont intimes, plus les blessures sont graves. Si nous n'avions pas considéré les homicides sexuels, notre conclusion se serait davantage orientée vers celle de Felson et Krohn (1990) et Ouimet, Guay et Proulx (2000), c'est-à-dire, plus la victime et l'agresseur se connaissent, plus les blessures sont graves.

1.2.3 La résistance de la victime

La résistance de la victime peut-elle avoir un impact sur le déroulement du crime ? Block et Skogan (1985, 1986) ont montré que la résistance de la victime avait des conséquences néfastes sur le déroulement du crime. Plus la victime résiste, plus l'attaque physique de son agresseur sera violente. De même, Felson et Krohn (1990) ont démontré que les victimes ayant résisté augmentent leur risque de se faire blesser. Ainsi, le comportement de la victime semble avoir une incidence sur le déroulement du crime.

La banque de données comptait cinq niveaux de résistance : aucune, passive, verbale, physique, verbale et physique. Dans le cadre de notre étude, nous avons choisi de rassembler les dimensions

"Aucune résistance" et "Résistance passive" dans une même et seule catégorie "Aucune résistance"¹². Le tableau 14 nous présente les résultats.

Tableau 14 : Relation entre la résistance de la victime et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Résistance de la victime				
Verbale	21,7% (53/244)	5,0% (2/40)	1,31	2,08
		0,15* (Phi)		0,27*** (Éta)
Physique	5,3% (13/244)	10,0% (4/40)	2,18	1,92
		0,07 (Phi)		0,05 (Éta)
Verbale et Physique	50,8% (124/244)	75,0% (30/40)	2,32	1,47
		0,17** (Phi)		0,37*** (Éta)
Total (Verbale et/ou	77,9% (190/244)	90,0% (36/40)	2,07	1,41
		0,10 (Phi)		0,23*** (Éta)

a : réfère à "avec ou sans résistance de la victime" pour les trois catégories de résistance.

* signifie $p < 0,05$ et ** signifie $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

Certaines dimensions de la résistance n'ont pas d'impact sur l'**issue de l'agression sexuelle**. Plus précisément, une résistance physique (sans résistance verbale) de la victime n'a pas d'effet significatif sur la nature du crime. Par ailleurs, une résistance verbale et/ou physique (c'est-à-dire l'ensemble des trois catégories de résistance) ne discrimine pas les viols des homicides. Par contre, une résistance verbale et physique augmente la probabilité que l'agression se termine par un homicide (Phi=0,17, $p=0,004$). En effet, 75% des homicides ont eu lieu lorsque la victime a résisté verbalement et physiquement, et 51% des viols ont eu lieu dans cette même condition. La résistance verbale est aussi liée significativement au type de crime commis (Phi=0,15, $p=0,013$). Par contre dans cette situation, nous retrouvons plus de viols que d'homicides sexuels (respectivement 21,7% et 5,0%). Ainsi, les victimes de viols résisteraient plus souvent verbalement que les victimes d'homicides sexuels.

Concernant le **niveau de gravité de l'agression**, celui-ci est modérément associé à la résistance "totale" (verbale et/ou physique) de la victime (Éta=0,23, $p=0,000$). Ce résultat montre que la moyenne du niveau de gravité baisse si la victime ne résiste pas. Une résistance verbale de la

¹² Ce choix a été motivé par le fait que la dimension "Résistance passive" est plus proche de "Aucune résistance" que de "Résistance verbale". Par ailleurs, ce choix a conduit à des groupes plus homogènes.

victime baisse assez fortement les risques de blessures ($\hat{\eta}^2=0,27$, $p=0,000$). Par contre, une résistance physique n'influence pas le niveau de gravité de l'agression. C'est une résistance, à la fois verbale et physique, qui est le plus fortement associée à une augmentation des blessures ($\hat{\eta}^2=0,37$, $p=0,000$). Une victime qui résiste verbalement et physiquement a une moyenne de niveau de gravité des blessures de 2,32, alors qu'elle est de 1,47 si elle ne résiste pas de cette façon.

Ces différents résultats nous amènent à penser que la victime, par son comportement, va influencer le déroulement de l'agression. Cette relation est à prendre avec certaines précautions dans la mesure où nous ne sommes pas en mesure de déterminer le sens exact de cette relation. Face à une agression extrêmement violente, la victime n'aura d'autre choix que de résister. Ce qui voudrait dire que la direction causale change : l'agression grave conduit à la résistance et non la résistance conduit à l'agression. Les résultats démontrent aussi que selon la nature de la résistance employée par la victime, la moyenne du niveau de gravité de l'agression baisse. En effet, une résistance verbale diminue le niveau de gravité de l'agression sexuelle, alors que nous obtenons une relation inverse pour la résistance verbale et physique. Cette dernière réflexion renforce l'idée suivante : plus l'agression est grave et plus la victime résiste intensivement (c'est-à-dire verbalement et physiquement).

1.2.4 L'utilisation d'une arme

Felson et Krohn (1990) affirment que les violeurs munis d'une arme blessent plus fréquemment leur victime. De même, Felson et Messner (1996) ont montré que l'utilisation d'une arme dans une agression sexuelle augmentait le risque de conséquences fatales pour la victime.

Nous faisons alors l'hypothèse que les meurtriers sexuels utilisent plus systématiquement une arme comparativement aux violeurs. De la même façon, nous faisons l'hypothèse que les agressions sexuelles armées seront celles où le niveau de gravité des blessures sera le plus important. Nous regarderons, aussi, si la nature même de l'arme a un impact sur le déroulement de l'agression. Nous avons distingué trois types d'armes : les armes à feu, les armes blanches et les autres armes qui regroupent les objets contondants, les cordes-fils-chaînes, les armes artisanales-imitations d'armes et autres. Nous avons placé en annexe la répartition de ces autres types d'armes (annexe 1, p.88).

Les résultats de l'analyse bivariée concernant l'utilisation d'une arme sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Relation entre l'utilisation d'une arme et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Utilisation d'une arme				
Arme à feu	8,9% (22/246)	11,6% (5/43)	1,96	1,95
	0,03 (Phi)		0,00 (Éta)	
Arme blanche	21,5% (53/246)	27,9% (12/43)	2,29	1,85
	0,05 (Phi)		0,16** (Éta)	
Autre (Objet contondant)	4,1% (10/246)	27,9% (12/43)	3,23	1,85
	0,32*** (Phi)		0,31*** (Éta)	
Total	34,5% (85/246)	67,4% (29/43)	2,39	1,66
	0,24**** (Phi)		0,31*** (Éta)	

a : réfère à "avec ou sans utilisation d'une arme" pour les trois catégories d'arme.

** signifie $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

Dans cette analyse bivariée, l'utilisation d'une arme (total) est fortement associée à l'**issue de l'agression sexuelle** ($\Phi=0,239$, $p=0,000$). Parmi l'ensemble des homicides sexuels, une arme est utilisée dans 67,4% des cas et dans seulement 34,5% des cas en ce qui concerne les viols. Ces pourcentages méritent quelques réflexions. Tout d'abord, cela signifie qu'il y a 32,6% des homicides qui ont eu lieu sans utilisation d'une arme. Dans ces cas, l'homicide est souvent commis par strangulation. Par ailleurs, il est intéressant de noter que la présence d'une arme n'est pas forcément associée au meurtre puisque 34,5% des viols ont été commis en utilisant une arme. Dans cette situation, nous pensons que l'arme est utilisée dans le but d'effrayer la victime, de l'intimider afin qu'elle se plie aux exigences de son agresseur. Si nous regardons plus spécifiquement la nature de l'arme, nous voyons que celle-ci n'a pas toujours un impact sur le type d'agressions. En effet, l'utilisation d'une arme à feu ou d'une arme blanche ne fait pas de différence entre les viols et les homicides sexuels. Ce ne sont que les autres types d'armes qui ont un impact significatif sur le résultat de l'agression ($\Phi=0,320$, $p=0,000$). 27,9% des homicides sexuels sont commis à l'aide d'une arme autre qu'une arme à feu ou une arme blanche. Parmi ces 27,9%, il est intéressant de souligner que le type d'arme majoritairement utilisé est un objet contondant. En effet, 66,7% (8 sur 12) des armes "autres" est un objet contondant dans les cas d'homicides sexuels, alors que pour les viols le pourcentage d'objets contondants utilisés n'est que de 30,0% (voir annexe 1, p.88). Pour le total des agressions, un objet contondant est utilisé dans 50% des cas. Ce pourcentage nous amène

à considérer que par "autres armes" nous entendrons essentiellement "objets contondants". Cette décision permettra aussi de ne pas alourdir le texte en énumérant tous les types d'armes "autres".

L'utilisation d'une arme (total) est aussi fortement associée au **niveau de gravité de l'agression** ($\text{Éta}=0,31$, $p=0,000$). Sa moyenne passe de 1,66 à 2,39 lorsque l'agresseur utilise une arme au cours du crime. L'utilisation d'une arme à feu n'a pas d'effet significatif sur les blessures infligées à la victime. Par contre, l'utilisation d'une arme blanche ou d'un autre type d'arme a un impact sur le niveau de gravité de l'agression (respectivement $\text{Éta}=0,16$, $p=0,007$ et $\text{Éta}=0,31$, $p=0,000$). L'impact le plus important est celui où l'arme est un objet contondant. Dans ce cas, la moyenne du niveau de gravité des blessures passe de 1,85 à 3,23.

L'ensemble de ces résultats montre globalement que l'utilisation d'une arme influence le déroulement du crime et peut donc être un bon prédicteur du processus d'aggravation du passage du viol à l'homicide sexuel. Par contre, ce ne sont pas les armes à feu qui sont responsables de cette aggravation mais plutôt les armes blanches et surtout les autres objets contondants.

1.2.5 La durée du délit

Au cours de leur étude sur les agresseurs sexuels de femmes, Proulx et al. (1999) constatent que la durée du délit a un impact sur le type d'agresseurs. La majorité (91%) des délits commis par des agresseurs de type sadique durent plus de quinze minutes, suivis des délits commis par des agresseurs de type colérique (84%) et des agresseurs de type opportuniste (56%). Dans le cas de notre étude, il serait intéressant de vérifier si les agressions les plus graves sont les plus longues. Est-ce qu'un homicide sexuel dure généralement plus longtemps qu'un viol ? Nous avons délibérément choisi une heure comme durée minimum du délit. Ce choix se justifie par le fait qu'une durée plus courte (par exemple, moins de 15 minutes) ne suffisait pas pour discriminer le viol de l'homicide sexuel (voir annexe 2, p.88, où les analyses bivariées réalisées avec des périodes de moins d'une heure sont présentées). Ainsi, nous obtenons trois périodes : moins d'une heure, entre une et deux heures, et plus de deux heures. Le tableau 16 nous présente le résultat des analyses.

Tableau 16 : Relation entre la durée du délit et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

	Issue de l'agression Pourcentage		Niveau de gravité Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Durée du délit				
Moins d'une heure	74,9% (173/231)	48,8% (20/41)	1,73	2,51
		0,21*** (Phi)		0,30*** (Éta)
Entre une et deux heures	10,0% (23/231)	21,9% (9/41)	2,44	1,89
		0,13* (Phi)		0,15* (Éta)
Plus de deux heures	15,1% (35/231)	29,3% (12/41)	2,55	1,83
		0,13* (Phi)		0,23*** (Éta)

a : réfère à "avec ou sans telle durée" pour les trois périodes.

* signifie $p < 0,05$ et *** signifie $p < 0,001$

L'**issue de l'agression sexuelle** est liée à la durée du délit. La majorité des viols (74,9%) sont commis en moins d'une heure alors qu'à peine la moitié des homicides sexuels (48,8%) sont commis dans le même laps de temps ($\text{Phi}=0,206$, $p=0,001$). Nous notons aussi qu'il y a une proportion non négligeable d'homicides sexuels (29,3%) qui durent plus de deux heures, cette proportion est de moitié (15,1%) pour les viols ($\text{Phi}=0,134$, $p=0,027$).

Concernant le **niveau de gravité de l'agression**, nous remarquons les mêmes relations. Les crimes de moins d'une heure font une nette différence sur le niveau de gravité ($\text{Éta}=0,30$, $p=0,000$). La moyenne du niveau de gravité de l'agression décroît de 2,51 à 1,73 si l'agression ne dure pas plus d'une heure. Les crimes d'une durée comprise entre une et deux heures sont plus faiblement associés au niveau de gravité de l'agression ($\text{Éta}=0,15$, $p=0,014$). Les agressions de plus de deux heures sont modérément associées à une augmentation de la moyenne du niveau des blessures ($\text{Éta}=0,23$, $p=0,000$).

Nous arrivons à des conclusions similaires pour ce qui est de l'issue et du niveau de gravité de l'agression sexuelle. La seule différence est que nous obtenons des coefficients statistiques plus élevés dans notre deuxième façon de concevoir le processus d'aggravation du viol à l'homicide sexuel (les coefficients Éta sont plus élevés que les coefficients Phi). Ainsi, la durée du délit paraît plus sensible à un niveau de gravité des blessures qu'à un résultat final dichotomique (viol versus homicide sexuel).

1.3 Conclusion¹³

Les connaissances acquises sur le viol et l'homicide sexuel nous ont permis d'élaborer des hypothèses. Nous avons vérifié chacune d'elles par des analyses statistiques bivariées (coefficients Phi et Éta). À ce niveau de l'analyse, nous constatons que certaines dimensions ne prédisent pas le résultat de l'agression sexuelle (viol ou homicide sexuel). C'est le cas de l'excitation sexuelle avant le délit, de la vengeance, des fantasmes sexuels déviants, de la consommation de drogue, de l'humiliation de la victime (sauf si celle-ci est physique), du lien agresseur-victime (sauf s'ils sont de la même famille ou des amis intimes), de la résistance de la victime (sauf si celle-ci est verbale ou verbale et physique) et de l'utilisation d'une arme (dans les cas où il s'agit d'une arme à feu ou d'une arme blanche). Concernant le niveau de gravité de l'agression, les variables qui n'ont pas été significatives dans ces analyses bivariées sont : l'excitation sexuelle avant le délit, les fantasmes sexuels déviants, l'humiliation verbale ou physique, le lien de connaissance entre l'agresseur et la victime (sauf s'ils sont de la même famille ou des amis intimes), la résistance physique de la victime et l'utilisation d'une arme à feu.

Par contre, nous retenons qu'un agresseur en **colère** avant et pendant la commission de son crime tue plus souvent sa victime. La présence d'un **sentiment de vengeance** va augmenter le niveau de gravité des blessures. Par ailleurs, les viols mettent plus souvent en scène un **agresseur excité sexuellement** pendant les faits que dans les cas d'homicides sexuels. Les agresseurs qui violent sont, dans des proportions quasiment similaires, autant en colère qu'excités sexuellement durant la perpétration de leur crime. Par contre, nous avons remarqué une nette disparité des affects parmi ceux qui tuent leur victime. En effet, 58,3% d'entre eux sont en colère et seulement 11,1% sont excités sexuellement. Ainsi, ce ne sont pas les mêmes affects qui entrent en jeu au cours d'un viol et d'un homicide sexuel. Ceci est appuyé par le fait que les agressions les plus violentes sont celles où l'agresseur est en colère avant et pendant le crime. Les moins violentes sont aussi celles où l'agresseur est excité sexuellement.

¹³ Dans cette conclusion, nous ne donnerons pas les valeurs des coefficients Phi et Éta afin de ne pas alourdir notre texte. Cela dit, nous pouvons retrouver leurs valeurs dans les deux sous-parties précédentes (pp.38-52).

Les victimes de viols et d'homicides sexuels sont rarement **humiliées physiquement** (respectivement 1,6% et 9,1%), mais elles le sont plus souvent lorsqu'elles sont victimes d'un homicide sexuel. Cette humiliation physique n'a pas d'impact significatif sur les blessures infligées à la victime. Par contre, si nous comparons les agressions où la victime a été **humiliée** (sans tenir compte de la nature de l'humiliation) et celle où elle ne l'a pas été, nous nous apercevons que l'humiliation de la victime est un facteur aggravant de l'agression. Nous notons que c'est une humiliation, à la fois **verbale et physique**, qui est responsable de cette relation. En effet, dans les agressions où il y a eu ces deux types d'humiliation, la moyenne du niveau de gravité de l'agression augmente d'une fois et demi.

Les meurtriers sexuels consomment plus d'**alcool** avant le délit que les violeurs. Cette consommation est aussi un bon prédicteur du niveau de gravité de l'agression. Dans une relation plus faible, la consommation de **drogue** favorise aussi la gravité de l'agression.

Concernant le lien entre l'agresseur et la victime, nous constatons qu'il y a très peu d'homicides sexuels entre des personnes qui ont un **lien familial ou intime** (7% contre 30% pour les viols). Ce lien de connaissance est associé à une moyenne plus faible du niveau de gravité de l'agression (elle passe de 1,71 à 2,04).

Les analyses relationnelles sur la **résistance** montrent que les victimes résistent rarement de façon **verbale**. Elles utilisent ce type de résistance dans 21,7% des cas de viols et 5,0% des cas d'homicides sexuels. À ce niveau d'analyse, nous ne savons pas dans quelle proportion la victime anticipe une résistance en fonction du danger qu'elle perçoit. Face à une agression d'une extrême violence, il se peut que la victime sente qu'elle n'a pas grand chose à perdre en résistant au maximum à son agresseur. Ce serait pourquoi nous retrouvons la quasi-totalité (75,0%) des victimes d'homicides sexuels qui résistent **verbalement et physiquement**. D'ailleurs, c'est dans cette même situation que le niveau de gravité de l'agression augmente le plus nettement. Nous avons des situations inverses pour ce qui est de la résistance en général (c'est-à-dire sans tenir compte de la nature de la résistance) et de la résistance verbale. En effet, dans ces situations la moyenne du niveau de gravité décroît. Les agressions les moins violentes sont celles où la victime résiste le moins. Ce résultat ravive l'hypothèse d'une anticipation de la résistance de la victime. Ce n'est pas nécessairement parce que la victime résiste peu que l'agression n'est pas violente, mais peut-être

plus probablement parce que l'agression n'est pas d'une extrême violence que la victime résiste au minimum. Une chose essentielle à ne pas oublier est que notre échantillon n'est composé que de viols complétés. Nous n'avons pas connaissance des cas où la résistance de la victime a empêché l'agresseur de poursuivre son idée de départ. À ce propos, Rosenbaum et al. (1998) soulignent qu'une résistance physique (frapper son agresseur, utiliser une arme, s'échapper en courant) ou verbale (crier, appeler à l'aide, menacer son agresseur) diminue la probabilité que le viol soit complété. Ainsi, la connaissance du nombre de cas où la résistance de la victime a empêché la perpétration du crime aurait été nécessaire afin d'élaborer une théorie de l'effet de la résistance sur le déroulement de l'agression sexuelle beaucoup plus fine.

L'**utilisation d'une arme** fait une grande différence entre un viol et un meurtre sexuel. Les homicides sexuels sont souvent commis à l'aide d'une arme alors qu'il s'agit d'une minorité pour les viols. Nous pouvons penser que la présence d'une arme au cours d'un viol et au cours d'un homicide sexuel n'a pas la même utilité. Dans le cas d'un viol, l'arme peut être utilisée dans le but d'intimider et de subjuguier la victime. Dans un meurtre sexuel, l'arme va être utilisée pour tuer la victime. Cela dit, il se peut que l'arme soit utilisée, dans un premier temps, pour intimider la victime, et que dans un deuxième temps, elle soit utilisée pour tuer la victime. Nous pouvons faire l'hypothèse que si l'agresseur se sert de son arme non plus pour intimider sa victime mais pour la tuer c'est parce que le déroulement du crime n'a pas pris la direction prévue par l'agresseur et qu'il a alors décidé de s'en servir pour tuer sa victime. D'une façon semblable, au cours d'un viol, il se peut que l'arme était prévue pour tuer la victime et qu'au cours du crime l'agresseur ait changé sa stratégie. Par ailleurs, il est intéressant de constater que ce ne sont pas les armes à feu, ni les armes blanches mais les autres types d'armes, et plus particulièrement les objets contondants, que nous retrouvons dans les agressions les plus graves.

Finalement, concernant la **durée** du délit, les viols durent moins longtemps que les homicides sexuels. La majorité des viols durent moins d'une heure, la moitié des homicides sexuels durent ce même temps. Les autres homicides se répartissent équitablement entre une et deux heures, et plus de deux heures. De la même façon, un crime de moins d'une heure est un crime où la gravité des blessures est la plus minime. Par contre, si le crime dépasse ce laps de temps, le niveau de gravité des blessures s'accroît. La durée du crime peut être en rapport avec un caractère sadique

d'acharnement ou elle peut simplement être due à des éléments de la situation qui retardent la réalisation du crime. Aussi, la durée du crime peut être mise en relation avec le lien de connaissance entre l'agresseur et la victime. Les viols durent moins longtemps que les homicides sexuels, or nous retrouvons plus de personnes ayant un lien familial ou intime dans les viols que dans les homicides sexuels. Nous voyons deux hypothèses à cette observation : soit la négociation devient plus facile lorsque l'agresseur et la victime se connaissent bien (famille ou amis intimes) et alors l'agression dure moins longtemps car l'agresseur parvient plus rapidement à ses intentions de départ. Soit le lien d'intimité fait que l'agresseur perçoit différemment les conséquences nuisibles d'une agression violente et le tabou qui l'entoure, et alors la durée de l'agression est plus courte car l'agresseur ne se plonge pas dans le "jeu infernal" (Bénézech, 1995) qui le pousserait à poursuivre l'agression avec un caractère d'acharnement au risque de tuer sa victime.

L'ensemble de ces résultats nous permet de mieux saisir les facteurs du processus d'aggravation du viol à l'homicide sexuel. Généralement, les résultats vont dans le même sens quelle que soit la manière dont la gravité est mesurée. Ainsi, nous n'obtenons pas de résultats contradictoires. Ce qui est intéressant de remarquer se situe autour de la force des coefficients (Φ et Éta). En effet, dans les situations où la relation est significative à la fois pour l'issue de l'agression et pour le niveau de gravité de l'agression, le poids du coefficient Éta est plus fort que celui du Φ . Ce constat montre que les différentes variables de cette étude prédisent avec plus de certitude un continuum de gravité de l'agression qu'un résultat dichotomique de l'agression (viol ou homicide sexuel). Si un résultat dichotomique est plus difficile à prédire c'est qu'il est peut-être associé à une relation aléatoire. L'homicide dans une agression sexuelle peut être difficilement prévisible. Ceci serait la conséquence de certaines agressions sexuelles qui comportent tous les risques pour la victime de se faire tuer et finalement elle ne se fait pas tuer ou de d'autres agressions dans lesquelles la victime a, a priori, peu de risques de se voir infliger des blessures importantes et finalement l'agresseur la tue. L'homicide arrive de manière si brutale qu'il est difficilement prévisible. La prochaine section consacrée aux analyses multivariées nous permettra, entre autre, de vérifier jusqu'à quel point l'homicide est prévisible. S'il existe des agressions où l'issue n'est pas celle qui était prévue, alors la force limitée, des relations bivariées entre l'ensemble des variables et l'issue de l'agression sexuelle, sera alors expliquée.

2. Les modèles du processus d'aggravation (analyses multivariées)

Les analyses de la partie précédente sont limitées puisqu'elles mesurent l'effet de chaque variable sans contrôler l'effet des autres variables. Ainsi, dans cette section, nous présenterons des analyses multivariées qui ont cet avantage de mesurer l'effet spécifique d'une variable en contrôlant simultanément l'effet des autres variables. Afin de structurer au mieux notre modèle, nous avons choisi un nombre limité de variables utilisées dans les analyses bivariées.

2.1 Le choix des variables structurantes

Nous avons désigné une variable par une de ses dimensions, à condition que celle-ci ait un poids statistique ou un poids théorique important. Si aucune de ces deux conditions n'était remplie la variable n'était pas sélectionnée.

Concernant les affects, seuls les **affects de colère** (pré-délictuel et délictuel) ont été retenus en raison de leur force statistique. Par ailleurs, le **sentiment de vengeance**, par son poids statistique dans la prédiction du niveau de gravité de l'agression et par son intérêt théorique lié aux distorsions cognitives, a été conservé. Concernant la dimension de l'intoxication de l'agresseur, seule la **consommation d'alcool** a été gardée. Pour ce qui est de l'humiliation de la victime, nous avons déterminé que l'**humiliation verbale et physique** était la variable la plus pertinente à retenir.

Un **lien de connaissance familial ou intime** est la situation associée à une force statistique la plus élevée. C'est alors cette variable qui sera retenue pour les analyses multivariées. Quant à la résistance de la victime, nous avons sélectionné la **résistance verbale et physique** en raison de son poids statistique sur nos deux variables dépendantes. L'utilisation d'une arme est une variable théorique importante qui s'est aussi avérée importante d'un point de vue statistique surtout dans les cas où l'**arme** utilisée est **autre qu'une arme à feu ou qu'une arme blanche** (principalement un objet contondant). Concernant la durée du délit, nous avons retenu les **délits d'une durée de moins d'une heure**. Ce sont ceux qui discriminent le mieux les viols des homicides sexuels et qui ont le plus d'impact sur le niveau de gravité de l'agression.

Ces différents choix nous amènent à réaliser des analyses multivariées avec neuf variables structurantes. Nous allons déterminer l'importance relative de chaque prédicteur à la fois pour le résultat de l'agression mais aussi pour le niveau de gravité de l'agression.

2.2 La consistance des variables structurantes

Pour mesurer le poids de chacune des variables structurantes, nous avons effectué une régression logistique avec le résultat de l'agression sexuelle (viol ou homicide sexuel) et une régression multiple avec le niveau de gravité des blessures¹⁴.

Dans une régression logistique¹⁵, le coefficient qui nous indique le poids statistique de la variable est le coefficient R. Ce coefficient est associé à un taux de signification (p) qui doit être supérieur à 0,05 pour que la relation soit significative. Nous avons effectué une moyenne des coefficients R (en valeur absolue) pour lesquels nous avons une relation significative. Nous obtenons une moyenne de 0,173. Ainsi, nous dirons d'une relation qu'elle est faible si le coefficient R est compris entre 0,110 et 0,150, qu'elle est modérée si le coefficient R est compris entre 0,150 et 0,190 et qu'elle est forte si le coefficient R est supérieur à 0,190. Par ailleurs, la régression logistique calcule le pourcentage de prédiction du modèle que nous obtenons à partir du Chi-carré (associé à un taux de signification). Enfin, elle nous indique le pourcentage de bonnes classifications des cas prédits et des cas observés.

Dans une régression multiple, le coefficient qui détermine la consistance de la variable est le coefficient β (Bêta), c'est le coefficient de régression standardisé. Comme pour le coefficient R de la régression logistique, nous avons effectué une moyenne du coefficient β (en valeur absolue). Nous obtenons une moyenne de 0,195. Ainsi, une relation sera considérée comme faible si le coefficient β est compris entre 0,140 et 0,180, comme modérée s'il est compris entre 0,180 et 0,220 et comme forte s'il est supérieur à 0,220. Le pourcentage de la variance expliquée (c'est-à-dire le pourcentage d'explication du modèle) est déterminé par le R carré, lui-même associé à un degré de signification.

¹⁴ La régression logistique et la régression multiple ont été réalisées à partir de la méthode "enter", c'est-à-dire que toutes les variables indépendantes sont considérées simultanément.

¹⁵ Il faut noter qu'en raison du débalancement de nos deux groupes (253 viols et 46 homicides), nous avons réduit le point de coupure à 0,40 (ce point est fixé à 0,50 par défaut). Ainsi, lorsque la probabilité d'un événement est plus grande que 0,40, celui-ci est mis dans le groupe 1 (c'est-à-dire "homicide sexuel") et lorsqu'elle est égale ou inférieure à 0,40, l'événement est classé dans le groupe 0 (c'est-à-dire viol).

Le tableau 17 nous présente les résultats de ces analyses multivariées effectuées sur le résultat et le niveau de gravité de l'agression.

Tableau 17 : Régressions logistique et multiple du processus d'aggravation (Coefficient R et β).

	Issue de l'agression	Niveau de gravité
Colère avant le délit	0,149*	0,125
Colère pendant le délit	0,000	0,076
Sentiment de vengeance	0,000	0,067
Alcool avant le délit	0,114*	0,163**
Humiliation verbale et physique de la victime	0,000	0,143*
Lien agresseur-victime : familial ou intime	- 0,200**	- 0,196**
Résistance verbale et physique de la victime	0,000	0,227***
Utilisation d'une arme : Objet contondant	0,230**	0,244***
Durée du délit : moins d'une heure	0,000	- 0,101
Chi-carré	42,8	
Signification	0,000	
Pourcentage de bonnes classifications	87,4	
R carré		0,370
Signification		0,000

* signifie $p < 0,05$, ** signifie que $p < 0,01$ et *** signifie $p < 0,001$

La régression logistique associée à l'**issue de l'agression sexuelle** est significative au seuil de 0,001. Nous obtenons un pourcentage de bonnes classifications de 87,4%. Ce résultat indique qu'il y a 12,6% des événements qui ont été prédits "Viol" et qui ont été observés "Homicide sexuel" ou inversement (nous reviendrons sur le pourcentage de ces classifications à travers des récits délictuels). Par ailleurs, nous remarquons que certaines variables n'ont pas été retenues dans la régression logistique. C'est le cas de l'affect de colère au cours du délit, du sentiment de vengeance, de l'humiliation verbale et physique, de la résistance verbale et physique et de la durée du délit. Par contre, un sentiment de **colère avant la perpétration du crime** est associé positivement au résultat de l'agression ($R=0,149$, $p=0,017$). Cela signifie qu'une agression impliquant un agresseur en colère avant le crime augmente ses risques de se terminer en homicide sexuel. Nous observons la même relation concernant la **consommation d'alcool**. Cette relation reste assez faible ($R=0,114$, $p=0,042$). Par contre, le fait que l'agresseur et la victime soient de la même famille ou amis intimes est fortement lié au résultat de l'agression ($R=-0,200$, $p=0,003$). Cette relation est négative, ce qui implique qu'une agression sexuelle entre personnes de la même famille se termine rarement en homicide sexuel. Lorsqu'un objet contondant (majorité des cas parmi la catégorie "armes autres") est utilisé au cours de l'agression, la probabilité que l'agression soit un homicide sexuel augmente sérieusement ($R=0,230$, $p=0,001$).

Concernant le **niveau de gravité de l'agression**, la régression multiple, qui y est associée, est significative au seuil de 0,001. Nous obtenons un pourcentage de variance expliquée de 37%. Ceci indique qu'il y a 37% de la variance du niveau de gravité de l'agression qui est expliqué par le modèle. Par ailleurs, nous observons que certaines dimensions n'ont pas été retenues en raison de leur seuil non-significatif. C'est le cas des affects de colère pré-délictuels et délictuels, du sentiment de vengeance et de la durée du délit. Par contre, la **consommation d'alcool** est faiblement associée au niveau de gravité de l'agression ($\beta=0,163$, $p=0,010$). Cette relation étant positive, nous sommes en mesure d'affirmer qu'une consommation d'alcool augmente la gravité de l'agression. Une **humiliation verbale et physique** de la victime augmente aussi faiblement le niveau de gravité de l'agression sexuelle ($\beta=0,143$, $p=0,022$). Par ailleurs, une victime réduit modérément son risque de blessures si elle a un **lien familial ou intime** avec son agresseur ($\beta=-0,196$, $p=0,002$). Le niveau de gravité de l'agression est fortement associé à la **résistance verbale et physique** de la victime ($\beta=0,227$, $p=0,001$). Cette relation indique qu'une agression sera d'autant plus grave si la victime résiste de façon verbale et physique. Finalement, la gravité de l'agression est fortement associée à **l'utilisation d'objets contondants** ($\beta=0,244$, $p=0,000$).

2.3 Conclusion

Le résultat des régressions (logistique et multivariée), par leur seuil significatif, nous permettent de considérer la pertinence des deux modèles de prédiction du processus d'aggravation.

Les trois variables clés à retenir, à la fois pour le résultat et le niveau de gravité de l'agression, sont la **consommation de d'alcool**, le **lien familial ou intime** et **l'utilisation d'objet contondant**. Ces trois dimensions ont globalement une force statistique plus intense sur le niveau de gravité que sur le résultat. Ceci vient appuyer une réflexion apportée à la suite des résultats des analyses bivariées; à savoir que notre modèle est plus adapté à un continuum de gravité de l'agression qu'à un résultat dichotomique de l'agression (viol versus homicide sexuel).

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que la colère pré-délictuelle est plus sensible à un geste fatal (tuer ou non sa victime) qu'à une échelle de gravité de l'agression. Par contre, l'humiliation verbale et physique, comme la résistance verbale et physique, est une dimension notable pour prédire la gravité d'une agression.

Afin de mieux saisir nos deux modèles de prédiction du processus d'aggravation, nous allons, dans la prochaine sous-section, présenter des "arbres de décision". Cette démarche permettra d'accéder à une compréhension du processus d'aggravation encore plus considérable.

3. Les "arbres de décision"

3.1 L'explication de la démarche

Jusqu'à maintenant, nous avons établi des modèles de prédiction du processus d'aggravation à l'aide d'analyses statistiques. Déjà, les résultats obtenus nous fournissent des éléments de compréhension intéressants. Cela dit, comprendre le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel nécessite la compréhension de l'acte criminel étape par étape. Il nous paraît alors pertinent de nous éloigner quelque peu d'un raisonnement statistique pour nous diriger vers une compréhension plus séquentielle. Nous voulons parvenir à saisir les choix de l'agresseur face à différentes situations. Construire des scénarios d'agressions sexuelles à l'aide d'arbre permet, justement, de poser les choses clairement. Nous nous plaçons tel un observateur extérieur centré sur le déroulement du crime dans le but de le rendre intelligible. Nous partons du principe que tout n'est pas forcément prévu d'emblée et des choix s'établissent au fur et à mesure que la situation avance. Comme le dit Cohen (1966) :

"Dans la poursuite d'un intérêt ou d'un but, un individu prend une direction (...), le pas suivant qu'il accomplira (la continuation dans la voie choisie) n'est pas entièrement déterminée par l'état des choses au point de départ. Il peut choisir entre deux ou plusieurs directions possibles. Ce que sera son choix dépendra de l'acteur et de la situation à ce moment précis : avec le temps, l'acteur, la situation, ou les deux peuvent avoir connu des changements." (p.94)

Cette réflexion de Cohen nous amène à comprendre que les intentions de départ peuvent varier au cours du crime. Par exemple, un homme déambule dans les rues avec l'intention d'agresser sexuellement une femme, il aperçoit une victime potentielle. Il la suit et parvient à l'emmener de force dans un endroit isolé. La victime résiste violemment. Elle lui tape dessus, elle crie. C'est une situation qu'il n'avait pas prévue et il va devoir s'adapter et faire des choix. Ces derniers peuvent être

réduits de la façon suivante : soit abandonner son idée de départ et fuir, soit maîtriser sa victime en utilisant une force excessive au risque de lui infliger des blessures fatales. L'important à saisir est que l'acte criminel n'est jamais totalement déterminé et qu'il est susceptible d'être modifié au cours de son déroulement.

3.2 La construction des "arbres de décision"

Afin d'établir des "arbres de décision" du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel, nous avons procédé à la sélection de certaines variables clés des analyses multivariées. Cette sélection s'est faite en fonction du poids statistique et théorique de chaque variable. Par ailleurs, nous voulions aussi présenter des variables qui aient une cohérence chronologique. Nous sommes arrivés à considérer quatre variables pour comprendre le cheminement d'une agression sexuelle : la colère pré-délictuelle, le lien de connaissance familial ou intime, l'utilisation d'une arme¹⁶ et la résistance verbale et physique de la victime. Ces quatre variables ont un enchaînement chronologique : avant de commettre son crime l'agresseur était en colère, c'est un proche de la victime, il a utilisé une arme et la victime a résisté ou non.

La procédure a consisté au calcul, à chaque niveau¹⁷, de la fréquence des viols et des homicides sexuels pour ce qui est du résultat de l'agression. Puis, nous avons utilisé la même logique pour le niveau de gravité de l'agression, sauf que dans ce cas nous calculions une moyenne. En partant sur une base de quatre variables dichotomiques, nous arrivons à un total de 16 schémas différents d'agressions sexuelles.

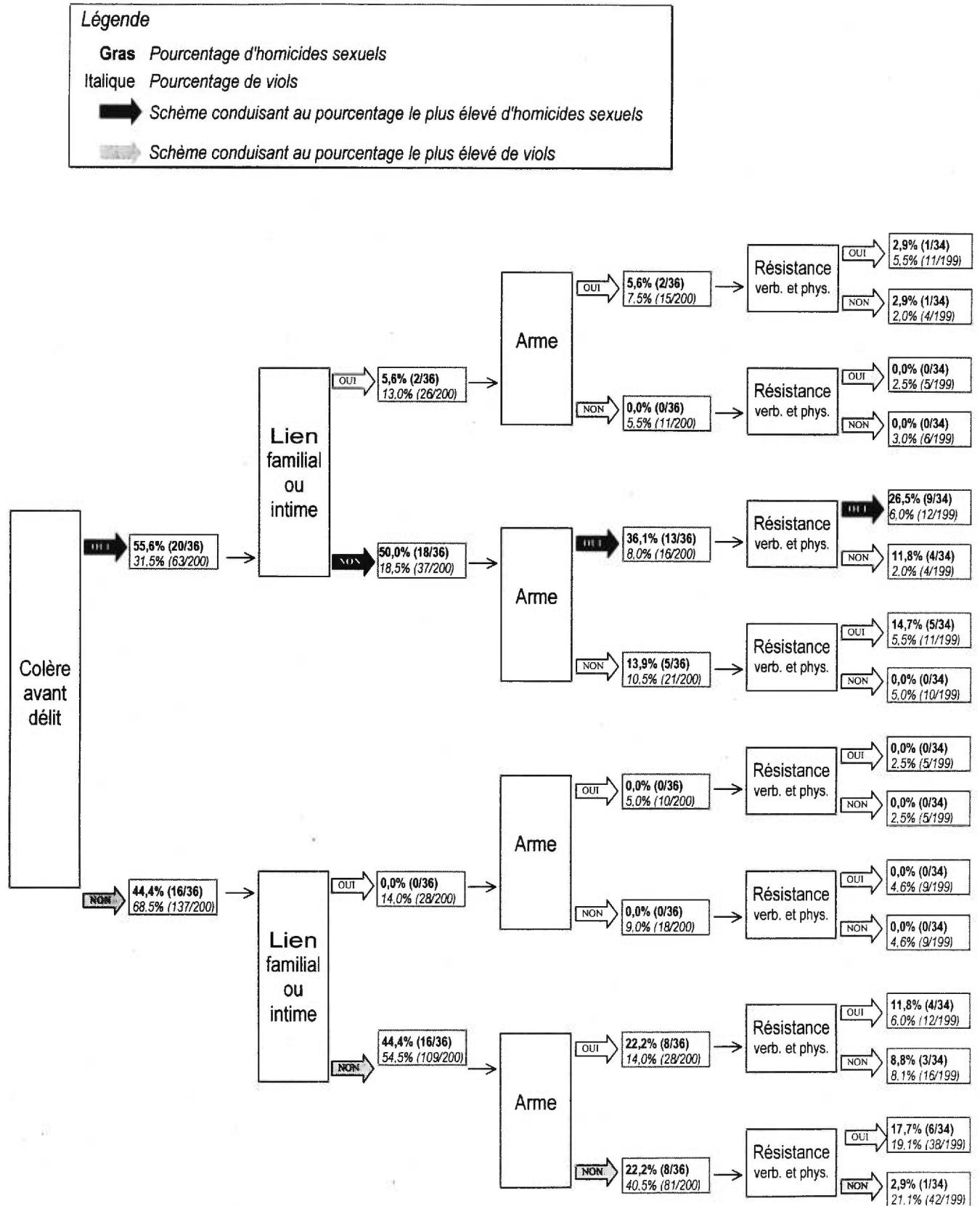
¹⁶ Nous pensions retenir l'utilisation d'objet contondant en raison de sa force statistique, cela dit le nombre d'événements étant petit, nous avons préféré garder la dimension générique "utilisation d'une arme".

¹⁷ L'agresseur était-il en colère ? Si oui, à quelle fréquence pour les viols et les homicides sexuels ? Si non, à quelle fréquence ? Ensuite, s'il était en colère, était-il un proche (famille ou ami intime) de la victime ? Si oui, à quelle fréquence ? Si non, à quelle fréquence ? S'il n'était pas en colère, était-il un proche de la victime ? Si oui, à quelle fréquence ? Ainsi de suite...

3.2.1 L'arbre de décision de l'issue de l'agression

Nous tenons à préciser que le nombre total de viols et d'homicides sexuels figurant sur la figure 4 ne correspond pas au total initial (à savoir 246 viols et 43 homicides sexuels) en raison de certaines valeurs manquantes.

Figure 4 : "Arbre de décision" de l'issue de l'agression.



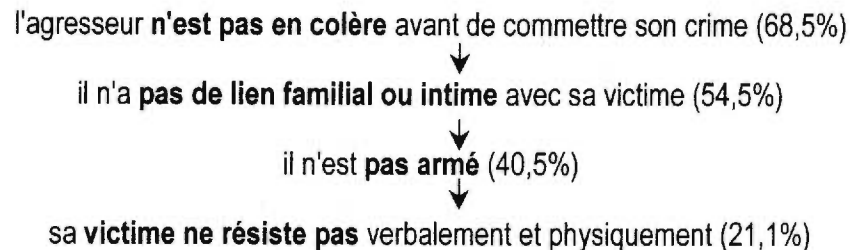
La figure 4 révèle différents schèmes d'agressions sexuelles. Chacun d'entre eux se retrouve à des fréquences plus ou moins élevées selon le schème emprunté.

En observant la distribution des homicides sexuels et des viols, des schèmes spécifiques se dégagent pour chacun de ces crimes. Concernant les **homicides sexuels**, un schème principal semble se distinguer. Il se présente de la façon suivante :

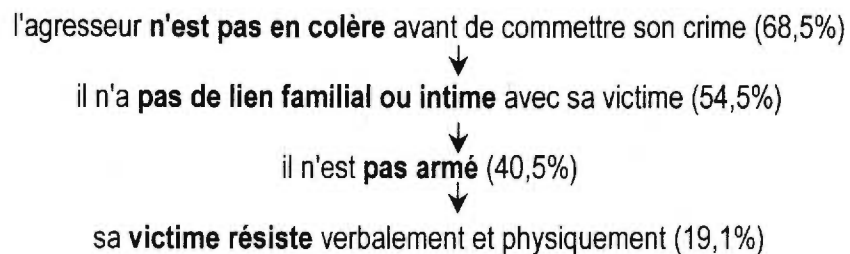


Ce schème vient clairement illustrer nos analyses statistiques. Avant même la commission du crime, un sentiment de colère chez l'agresseur a une répercussion sur le déroulement de l'agression. Ensuite, comme nous le montraient nos analyses statistiques, s'il n'a pas de lien familial ou intime avec sa victime, s'il utilise une arme et si sa victime résiste, il est plus à même de la tuer.

Concernant les **viols**, un schème en particulier se distingue :



Cependant, nous pouvons présenter un autre schème du viol. Sa fréquence est moindre mais tout de même relativement proche du précédent. Il se déroule ainsi :



Ce deuxième schème menant au viol est intéressant car il se déroule exactement comme le précédent sauf que la victime résiste. Ainsi, dans certaines situations d'agression sexuelle, l'effet de la résistance de la victime sur le déroulement du crime paraît moins décisif.

En comparant l'ensemble des schèmes d'homicides sexuels et de viols, il en ressort que l'impact de la résistance de la victime varie d'une situation à une autre. Dans la situation où le violeur est en colère, il est notable de remarquer que, dans certains cas, c'est dans la situation où la victime résiste qu'il y a le plus de viols (par exemple, l'agresseur est en colère, il n'a pas de lien familial ou intime avec sa victime, il est armé et sa victime résiste : 6,0% de viols, et elle ne résiste pas : 2,0% de viols). Pour les homicides, l'effet de la résistance de la victime paraît plus constant dans la mesure où il y a toujours une majorité d'homicides sexuels lorsque la victime résiste. La situation inverse, comme pour les viols, ne se retrouve jamais.

Ce constat n'implique pas que la résistance provoque l'homicide dans l'agression sexuelle. Il est possible que ce soit plus une adaptation de la victime face à une agression extrêmement violente (comme nous l'expliquions lors des résultats statistiques). D'ailleurs, les seuls schèmes où nous retrouvons le plus de victimes de viols qui résistent (comparativement à celles qui ne résistent pas), c'est dans la situation où l'agresseur est en colère. Cet affect présuppose que l'agression sera d'autant plus violente (c'est le résultat auquel nous sommes arrivés dans les analyses statistiques). La victime réagit en exerçant une résistance adaptée à la violence de l'agression. Ainsi, la résistance de la victime apparaît plus comme étant un indice qu'une cause d'une agression brutale. Ceci n'enlève rien au fait que l'agresseur, lui aussi, s'adaptera face à la résistance de la victime. Selon le choix posé par l'agresseur, l'agression pourra conduire à des blessures fatales pour la victime.

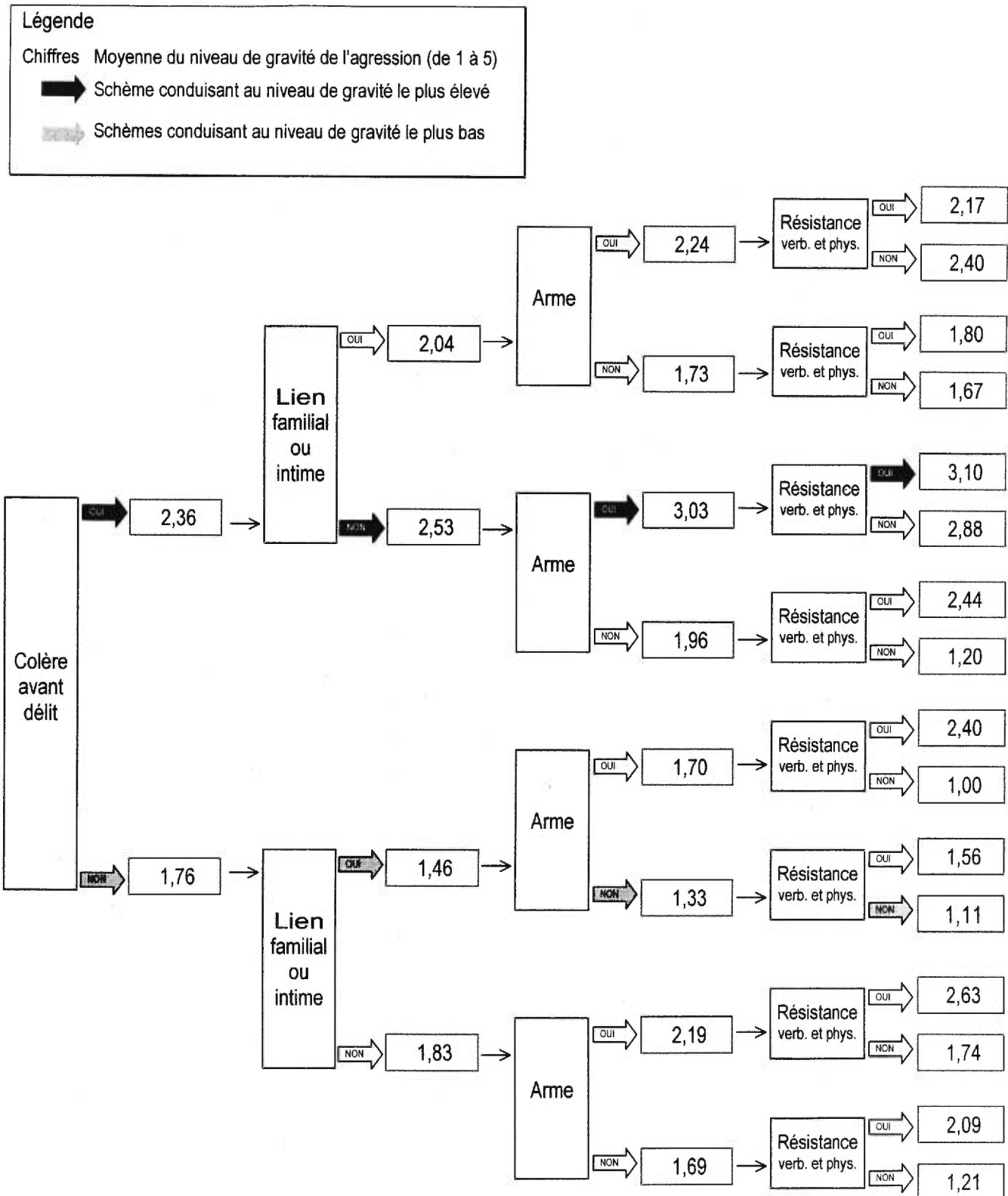
3.2.2 L'arbre de décision du niveau de gravité de l'agression

La prochaine figure représente l'arbre de décision du niveau de gravité de l'agression. Dans ce cas, ce ne sont plus des pourcentages que nous présenterons mais des moyennes.

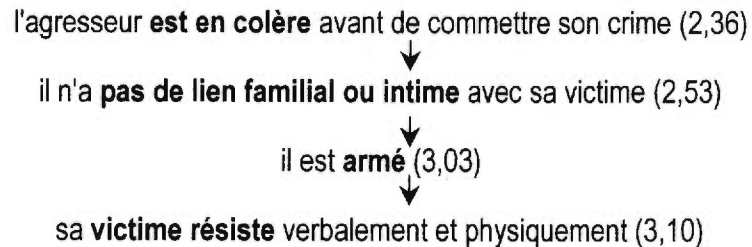
Rappelons que le niveau de gravité de l'agression s'étend sur une échelle de 1 à 5 (1 correspond à "aucune blessure" et 5 à "décès et mutilation"). Nous pouvons considérer qu'une moyenne de

gravité supérieure à 2 correspond à une agression grave. Lorsque le niveau de gravité de l'agression excède une moyenne de 3, nous nous dirigeons vers un homicide sexuel.

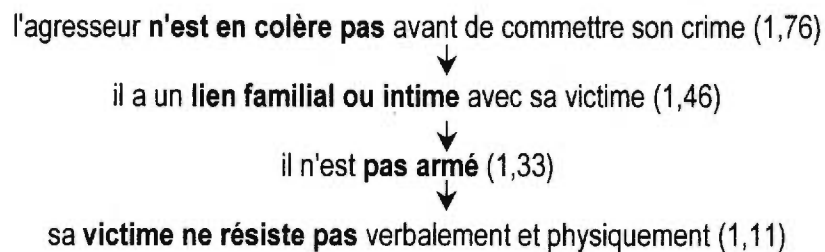
Figure 5 : "Arbre de décision" du niveau de gravité de l'agression.



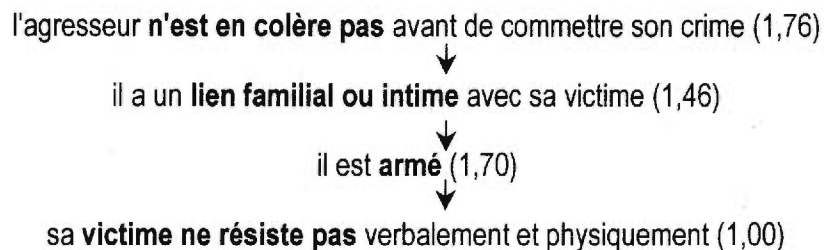
La figure 5 permet de repérer l'évolution de la moyenne du niveau de gravité de l'agression selon différents schèmes. Le schème conduisant au niveau de gravité le plus **grave** apparaît clairement sur la figure 5. Il se déroule de la manière suivante :



Le niveau de gravité le plus **faible** s'inscrit selon le schème suivant :



Cela dit, un autre schème conduisant à un faible niveau de gravité se présente comme suit :



Ces deux schèmes (faible niveau de gravité) montrent que la non-résistance de la victime a un impact important sur l'agression. En effet, dans ces deux cas, peu importe si l'agresseur est armé, le fait que la victime ne résiste pas conduit à une agression dont la gravité est faible (1,11 et 1,00).

L'ensemble des schèmes (sans tenir compte de la résistance de la victime) révèle que l'utilisation d'une arme augmente le niveau de gravité de l'agression que l'agresseur soit en colère ou non et qu'il ait un lien familial ou intime avec sa victime ou non (moyenne totale de 1,85 si l'agresseur n'est pas armé, et moyenne totale de 2,97 dans le cas contraire). Par ailleurs, regardons la moyenne du niveau de gravité des seize schèmes (extrémité droite de la figure 5). Il est intéressant de souligner

que tous les schèmes impliquant un agresseur en colère ont une moyenne totale du niveau de gravité de 2,21 et ceux impliquant un agresseur qui n'est pas en colère ont une moyenne de 1,72. Ceci montre l'importance d'un sentiment de colère avant la perpétration du crime sur le déroulement de l'agression.

3.3 Conclusion

En regardant les deux arbres de décision l'un à côté de l'autre, nous constatons que le schème conduisant le plus systématiquement à l'homicide sexuel est exactement le même que celui conduisant au niveau de gravité le plus élevé. Par contre, ce constat ne s'applique pas pour le schème menant le plus au viol et celui menant au niveau de gravité le plus faible. Ce à quoi nous aurions pu nous attendre. Ceci démontre que nos deux variables dépendantes (issue de l'agression et niveau de gravité) mesurent deux choses différentes. En considérant deux concepts différents du processus d'aggravation nous en améliorons sa connaissance et sa compréhension.

Par ailleurs, l'élaboration de ces "arbres de décision" a permis d'illustrer une partie de nos résultats statistiques. Aussi, un intérêt tout particulier de cette démarche réside dans le fait qu'elle conduit à une compréhension plus élaborée du déroulement d'une agression sexuelle. Cette étape s'est avérée importante avant de dresser des récits délictuels. En effet, elle nous a amenés à nous centrer sur le déroulement de l'agression sexuelle, événement par événement, et à en saisir le raisonnement qui en découle.

4. Les récits délictuels

À la lumière des résultats des analyses multivariées et des "arbres de décision", nous sommes maintenant en mesure de consacrer une section à des récits centrés sur la phase délictuelle. Cette démarche apportera aussi une autre dimension à notre étude. Les récits délictuels nous éclairciront sur certains points restés flous jusqu'à maintenant. Nous pensons plus particulièrement aux événements "erreurs" de la régression logistique effectuée sur le résultat de l'agression. Ces événements "erreurs" seront qualifiés de "déviant". Le choix de ce terme s'appuie sur les écrits de Boudon et Lazarsfeld (1966). En reprenant leurs mots, nous affirmerons que les cas déviants sont définis "*par leur contribution à la variance résiduelle correspondant à un ensemble de variables explicatives*" (p.6). Plus ailleurs, Kendall et Wolf (dans l'ouvrage de Boudon et Lazarsfeld, 1966)

expliquent que l'application de schèmes prédictifs montre que certains cas expriment un comportement autre que celui qui était prévu. Dans notre étude, en effet, certains événements ont été prédits "viols" et ont été observés "homicides sexuels". La relation inverse a aussi été remarquée. Par ailleurs, les "arbres de décision" révélaient qu'une majorité des viols ou des homicides semblaient se dérouler selon un schème particulier mais il reste que certains crimes ne se déroulent pas de cette façon. Il est donc intéressant de se pencher sur ces cas déviants pour saisir les raisons de leur déviance. L'étude des crimes qui se déroulent selon un schème déterminé restent eux aussi pertinents pour accéder à une compréhension globale du processus d'aggravation. Le tableau 18 nous présente la répartition des événements prédits et observés "viol" ou "homicide sexuel" obtenue par la régression logistique.

Tableau 18 : Classification des événements prédits et observés.

		Événements prédits	
		Viol	Homicide sexuel
Événements observés	Viol	161	8 ^a
	Homicide sexuel	17 ^a	12

a : Événements "déviants"

Le tableau montre que 8 événements ont été prédits "homicide sexuel" et observés "viol", et 17 événements ont été prédits "viol" et observés "homicide sexuel". Ce qui fait un total de 24 cas déviants. Par contre, nous voyons que 173 événements ont été convenablement classés : 161 viols et 12 homicides sexuels. Ainsi, nous prédisons mieux les viols que les homicides sexuels (95,3% de bonnes classifications pour les viols, contre 41,4% pour les homicides sexuels). Afin d'illustrer ces résultats et de mieux saisir le déroulement du crime, nous allons présenter des récits d'agressions sexuelles. Nous pourrions alors mieux cerner notre question centrale, à savoir : pourquoi certains agresseurs vont jusqu'à tuer leur victime ? Nous présenterons deux cas déviants prédits "viol" et observés "homicide sexuel" et un cas typique d'homicide sexuel, c'est-à-dire un événement prédit "homicide sexuel" et observé "homicide sexuel". Nous avons sélectionné les cas les plus représentatifs de chaque situation. À cette étape, il nous fallait repérer exactement les événements prédits et observés "viol" ou "homicide sexuel". Pour cela, nous avons d'abord filtré tous les cas prédits "viol" et observés "homicide sexuel". Nous avons sélectionné les deux cas qui avaient le plus de variables significatives et qui expliquaient les raisons pour lesquelles ils avaient été prédits "viol" et observés "homicide sexuel". Nous avons procédé de la même façon pour dégager les cas

typiques d'homicides sexuels et sélectionner le plus pertinent. Une fois nos cas sélectionnés, nous avons consulté les dossiers criminels correspondants afin d'en retirer un maximum d'information.

4.1 "Des viols qui tournent à l'homicide sexuel"

Dans cette sous-section, nous présenterons deux histoires de cas qui ont été prédits "viol" mais observés "homicide sexuel". Une présentation sommaire de chaque cas précédera la version du délit inscrite dans le dossier criminel (version fournie par le criminel, rapport de police, rapport d'autopsie et articles de journaux). Ensuite, nous apporterons quelques commentaires destinés à saisir le déroulement du crime et à comprendre ces événements déviants. Les noms utilisés sont fictifs.

4.1.1 Une idée peut en cacher une autre (Denis)

4.1.1.1 Présentation sommaire

Denis est condamné pour agression sexuelle et meurtre au premier degré (sentence à perpétuité). Il se serait engagé dans des conduites délinquantes depuis l'adolescence (délits contre les biens). Son dossier criminel dévoile des antécédents de vols (vol qualifié et vol simple) et de crime sexuel (contact sexuel). Denis affirme être aux prises avec des fantaisies sexuelles déviantes depuis son divorce. Au moment du délit, il était sans emploi.

4.1.1.2 Version du délit

En septembre 1992, Denis quitte Sherbrooke avec l'intention de "se faire une amie". Avant son départ, il se procure un vibreur (objet qu'il utilise fréquemment lors de ses relations sexuelles). Cet objet pallie aux troubles érectiles qui l'affligent lors de ses rapports sexuels. Arrivé à Montréal où il espère rencontrer une femme, il erre dans les rues. Il entre dans un bar vers 21h30. Il commande un verre et va s'asseoir. Ensuite, il danse avec une fille et commande un autre verre. "Je me sentais réchauffé par la boisson, je ne suis pas habitué de boire". L'envie de "se faire une femme" est de plus en plus grande. Il aperçoit entrer deux jeunes femmes accompagnées d'un homme. Il observe le trio pendant quelque temps. "La plus belle pour moi, c'était Sophie (...) Je me suis levé pour aller lui demander une danse". Il dit avoir déjà en tête le désir d'avoir des rapports sexuels avec elle. L'arrivée de l'homme accompagnant les deux jeunes femmes fait obstacle à ses projets. Il retourne

au bar et observe toujours Sophie jusqu'à ce que celle-ci quitte le bar accompagnée de ses amis. Devant la porte du bar, Denis les a vus se séparer et il décide de suivre Sophie. Plus il gagne du terrain sur elle, plus le projet de la prendre de force l'anime. Il sait qu'elle refusera ses avances et il se sent incapable d'assumer un refus. Le quartier est particulièrement calme à ce moment de la nuit. "Je la rejoins sur le trottoir, je la prends par derrière, lui remonte le bras gauche dans le dos, ma main droite sur le sein gauche, le genou droit accoté à elle, je la penche et je lui serre le cou. Elle crie : lâche-moi, lâche-moi (...) Je la traîne vers moi (...), puis là elle tombe à terre et moi aussi. Là quand elle est à terre, je la reprends le mieux possible en passant mes deux bras autour de ses seins". Elle résiste violemment. Il la gifle et lui donne des coups de poing. Elle serait devenue plus ou moins inconsciente suite à une chute en se frappant la tête sur le mur de pierre. Denis déplace la victime en la traînant le long du mur. Il déshabille le haut de son corps et lui caresse la poitrine. Il enlève son pantalon et tente une pénétration. Incapable d'atteindre l'état d'érection, il saisit le vibreur et lui pénètre dans le vagin. Il dit avoir placé ses mains autour de son cou et avoir serré pour la contrôler. Ensuite, il place la victime sur le ventre et tente une pénétration anale avec le vibreur. Il constate alors que la victime est "souillée" et qu'elle ne bouge plus. Il est cependant certain qu'elle respire encore. Denis recouvre la victime de ses vêtements et quitte les lieux en courant. Il est convaincu d'avoir laissé la victime vivante. Il déclare avoir été paniqué en apprenant qu'elle avait été trouvée morte. L'autopsie réalisée conclue que la victime est décédée suite à une asphyxie par compression du cou.

4.1.1.3 Commentaires

Le Questionnaire informatisé des délinquants sexuels (QIDS), complété par Denis, révèle qu'il n'était pas en colère avant de commettre son crime. Par ailleurs, il ne possédait pas d'objet contondant. Ces deux variables sont des facteurs précipitants de l'homicide sexuel. Le fait d'y répondre négativement a conduit le crime de Denis à être prédit "viol" dans la régression logistique.

Quels sont les éléments qui peuvent nous aider à comprendre le déroulement du crime ? Denis était bien décidé à avoir, ce soir-là, une relation sexuelle avec une femme. Il met toutes les conditions favorables pour réaliser son projet. Tout d'abord, il n'oublie pas de prendre son vibreur. Ensuite, il va dans un bar proche d'une université où il a de fortes chances d'entrevoir des partenaires sexuelles potentielles. Finalement, il consomme plusieurs verres d'alcool qui lui permettent de lever

toutes inhibitions. Denis affirme qu'il n'est pas à l'aise avec la gent féminine par crainte de recevoir un refus. Le fait d'être "réchauffé" par l'alcool entretient et active son idée d'avoir une relation sexuelle. Il repère une jeune femme qui lui plaît. Il veut l'inviter à danser mais un ami de cette jeune femme fait obstacle à son projet. Nous pouvons faire l'hypothèse que Denis se sent frustré suite à cet obstacle. Il l'observe. Lorsqu'il la voit partir, il la suit. Il s'aperçoit qu'elle quitte ses amis et qu'elle se retrouve toute seule dans la rue. Il se dit alors qu'il a une dernière chance. Cette fois, il ne prendra pas le risque de lui demander quoique ce soit mais il la prendra de force. Il est déterminé à avoir une relation sexuelle avec elle et rien ne pourra l'en empêcher. Sa victime résiste verbalement et physiquement. Il utilise alors la force nécessaire pour la contrôler et sans doute ne se rend pas compte de la brutalité qu'il peut exercer. Il se sent excité sexuellement. Ayant obtenu ce qu'il désirait, il quitte les lieux sans se soucier de l'état de sa victime. Il ne pense pas à un seul moment qu'il a peut-être été trop violent et que ses coups ont pu être fatals. Nous pouvons penser que Denis n'avait pas l'intention de tuer sa victime. Il voulait avoir une relation sexuelle. Nous voyons à travers le déroulement de ce crime un effet d'escalade où l'agresseur ne démord pas de son idée initiale au risque d'utiliser une force excessive et qui, dans cette situation, a été fatale pour la victime.

Au regard de l'arbre de décision de l'issue de l'agression (voir figure 4, p.64), nous remarquons que le crime de Denis s'inscrit dans un des deux schèmes les plus courants de l'homicide sexuel. Cela dit, c'est un schème qui est très proche de celui qui mène au viol. La seule différence est la résistance de la victime. Ce constat est particulièrement intéressant. Il vient expliquer un certain nombre d'homicides sexuels qui ne sont pas d'emblée intelligibles car absolument non prévisibles. Les premières données du crime nous laissent tout à penser que nous nous dirigeons plus vers un viol que vers un homicide sexuel. Seulement, la victime résiste violemment, l'agresseur, sans doute par sa détermination et sa force physique, ne se laisse absolument pas intimider et poursuit son idée de départ. Certaines agressions se seraient arrêtées à ce moment pour différentes raisons : force physique trop faible, prend peur face à la réaction violente de la victime, n'arrive pas immédiatement à ses fins et se décourage, etc.

Le récit délictuel de Denis est particulièrement remarquable car il apporte les éléments de compréhension du viol qui "tourne mal". Il montre jusqu'à quel point la situation du crime est

importante à considérer. Les intentions de départ influencent la perpétration du crime, mais les imprévus doivent être gérés au moment même où ils se passent.

4.1.2 *Un rendez-vous manqué (Pierre)*

4.1.2.1 Présentation sommaire

Pierre est condamné pour meurtre au second degré (sentence à perpétuité). Il avoue des antécédents criminels au cours de l'adolescence. Son dossier criminel révèle plusieurs délits d'acquisition et un voie de fait. Au moment du délit, l'auteur des faits travaillait dans un bar en tant que portier.

4.1.2.2 Version du délit

Le jour du crime, Pierre décide d'aller à la pêche avec un de ses amis. Finalement, ils changent d'avis et décident de s'arrêter dans un bar pour prendre quelques bières. C'est à cet endroit que Pierre aperçoit Isabelle. Il la connaît comme étant une prostituée à temps partiel et cliente du bar où il travaille. Elle est souvent "sur le party" et Pierre explique qu'elle n'est pas son genre de femme car trop exubérante, souvent saoule. Il précise qu'elle ne l'attirait pas sexuellement. À l'heure du souper, Pierre décide de rentrer chez lui pour prendre une douche et se changer. Il doit retrouver ses amis dans le même bar mais quand il revient, ils sont déjà partis. La serveuse explique à Pierre qu'ils sont partis dans un restaurant. Ne voyant pas où se trouve ce restaurant, Isabelle (qui est toujours là) lui propose de l'accompagner. Pierre accepte et il prend sa voiture avec Isabelle. Ils arrivent au restaurant en question mais ces amis n'y sont pas. Ils tentent de les retrouver dans d'autres restaurants, mais sans succès. C'est alors que "tanné", Pierre propose à Isabelle d'aller souper avec lui. Elle accepte. Au restaurant, la conversation tourne autour des différentes activités criminelles. Isabelle se montre sceptique par rapport aux gens qui vivent des fruits de la criminalité. Selon elle, ceux-ci se vantent beaucoup de ce qu'ils ont mais que finalement ils n'ont souvent rien. Pierre explique que ce n'est pas son cas et qu'il possède beaucoup de choses. Elle lui demande alors s'il veut bien lui montrer tout cela. Ils partent alors ensemble chez Pierre. Ils continuent de discuter et consomment de la drogue. À un moment, Pierre part dans la cuisine et en revenant, il ne voit plus Isabelle. Il la retrouve étendue sur son lit, nue. Il lui demande de se rhabiller. Pas contente, elle le

gifle. En réponse à cet acte qui le vexe, il la frappe. Il repense alors à l'ami d'Isabelle qui a déjà fait cinq ans de prison pour voie de fait sur elle. Il se dit qu'elle est responsable de son incarcération. Pensant qu'il ferait de la prison lui aussi pour cela, il raconte qu'il devient en état de panique. Il la frappe à coups de poing encore plus fort. Il sort pour se calmer. Lorsqu'il revient à la chambre, il prend le pouls d'Isabelle et s'aperçoit qu'elle ne respire plus. Il panique. Il l'enveloppe dans une couverture (couvre-pied) et met le corps sur la galerie extérieure. Il va dans son garage pour trouver de la chaux. N'en trouvant pas, il retourne sur la galerie et prend le corps pour le mettre dans le coffre de sa voiture. À ce moment, il aperçoit un balai sur la galerie. Pensant faire passer le crime sur le dos d'un malade, il le lui enfonce, soit dans le vagin ou le rectum, il n'est pas certain. Par la suite, il explique qu'il enterre les effets personnels d'Isabelle et s'en va avec le cadavre, sans idée précise en tête. Il raconte qu'en sortant le corps du coffre, et faisant allusion à sa tentative d'aller à la pêche cette journée-là, il aperçoit son couteau de chasse. Fidèle à l'idée de faire passer le crime sur le dos d'un malade, il lui a coupé un sein et la zone vaginale. Il remet la "viande" (son mot) dans son coffre. Plus loin, il "lance le tout" dans une rivière. Quelques jours après, incapable de dormir suite au crime, il appelle un ami policier et lui raconte en détail ce qu'il a fait.

4.1.2.3 Commentaires

Le crime de Pierre est un homicide à connotation sexuelle. Comme nous le soulignons dans notre partie consacrée aux définitions, un homicide sexuel ne comprend pas forcément un acte sexuel à proprement parler mais plutôt un acte à connotation sexuelle (Ressler, Burgess et Douglas, 1988). Dans le cas présent, il y a eu intrusion d'un objet dans la zone génitale (ou anale) puis mutilation d'un sein et de la région vaginale. Nous voyons clairement la connotation sexuelle du passage à l'acte. Cependant, si nous suivons les dires de Pierre, c'est pour brouiller les pistes que la pénétration d'objet et la mutilation ont été perpétrées. Et si colère il y avait, il n'y avait pas l'intention de tuer.

Dans le QIDS, nous notons que Pierre n'était pas en colère avant le crime, il rapporte qu'il se sentait calme (la colère est venue pendant le crime). De plus, il ne possédait pas d'objet contondant. Ce sont ces deux raisons qui ont fait que le crime de Pierre ait été prédit "viol" dans la régression logistique.

Plusieurs facteurs peuvent nous aider à comprendre ce qui a conduit Pierre à tuer sa victime. La soirée de Pierre était planifiée. Il devait rejoindre ses amis dans le bar où ils avaient, auparavant, consommé plusieurs bières. Finalement, le rendez-vous est manqué et il va passer la soirée avec Isabelle. Il n'a pas l'idée d'avoir une relation sexuelle avec cette dernière. Par contre, elle, semble avoir cette idée puisqu'elle se déshabille. Face au refus de Pierre, elle le gifle. À ce moment, Pierre s'emporte et la frappe très violemment. Il faut rappeler que Pierre est un portier dans un bar. Il est sans doute physiquement très fort et habitué à cogner. Il a frappé sa victime comme il aurait frappé un solide gaillard. Seulement, la victime est morte suite aux coups qu'elle a reçus. Pierre panique en voyant qu'elle est décédée et décide qu'il va tout faire pour que l'on pense que c'est un malade mental qui a commis ce crime. Il va aller très loin pour poursuivre cette idée. Ce qui l'anime n'est absolument pas une excitation sexuelle mais une immense rage qui le plonge dans un engrenage abominable. Nous mesurons difficilement jusqu'à quel point il est conscient de ce qu'il fait à partir du moment où sa victime est décédée. D'ailleurs, son passage à l'acte l'empêchera de dormir et il avouera lui-même son crime.

Le crime de Pierre s'inscrit dans le même schème que celui de Denis (il n'était pas en colère avant de commettre son crime, il n'avait pas de lien familial ou intime avec la victime, il n'a pas utilisé d'objet contondant et sa victime a résisté verbalement et physiquement). Cela dit, ces deux crimes sont nettement différents, entre autre, en raison de ce qui a entraîné l'agresseur à tuer sa victime. Dans le cas de Denis, c'était dans le but d'avoir une relation sexuelle avec sa victime et il était excité sexuellement durant le crime. Par contre, dans le cas de Pierre, c'était dans le but de faire passer le crime commis par un malade et il était dans une extrême colère pendant le crime. Dans le cas présent, nous voyons, une fois encore, l'importance de considérer le déroulement du crime, événement par événement. Le récit de Pierre nous donne l'impression qu'il a fait des choix précis au cours du crime. Ces choix, somme toute sordides, ont une certaine rationalité. Ils ont été posés dans un but déterminé. Finalement, le crime commis par Pierre s'apparente plus à un homicide involontaire (certes à connotation sexuelle) qu'à un viol qui "tourne mal" comme dans le cas de Denis.

4.2 "Le meurtre parfait"

Nous allons maintenant présenter un événement prédit et observé "homicide sexuel". Nous procéderons de la même façon que dans la sous-section précédente. Une présentation sommaire précédera le récit délictuel, puis nous ajouterons quelques commentaires.

4.2.1 *Souvenir d'enfance (Simon)*

4.2.1.1 Présentation sommaire

Simon est condamné pour meurtre au second degré (sentence à perpétuité). Son dossier ne révèle aucun antécédent adulte ni juvénile. Au moment des faits, il travaillait dans une cafétéria. Il appellera lui-même la police en inventant un scénario et donnera l'adresse du lieu du crime. Il reconnaîtra, par la suite, avoir tué sa victime mais continuera de nier l'agression sexuelle.

4.2.1.2 Version du délit

Simon raconte que le soir du crime, il était seul. Il se promène en voiture, sans but précis, dans son ancien quartier. Il est sous l'effet de la cocaïne qu'il a consommé peu de temps avant. En passant près de sa maison d'enfance, il décide d'aller rendre visite à la propriétaire actuelle. Il n'a jamais aimé cette femme qui a acheté son ancienne maison. Il la tenait irrationnellement responsable de tous ses malheurs depuis quelques années. Il prend avec lui une barre de métal. Il explique que sous l'effet de la cocaïne, il a régulièrement l'impression qu'on veut l'attaquer alors il s'arme en conséquence. Il sonne à la porte. En raison de l'heure tardive, il fait croire à Diane (la propriétaire) qu'il est suivi par deux hommes et qu'il a peur. Diane l'accueille gentiment et lui fait visiter la maison pour lui montrer les changements qu'elle y a apportés. À un moment, Simon commence à l'injurier et il sort sa barre de métal dissimulée sous ses vêtements. Il la menace. Diane aurait pris peur et il y aurait eu une bousculade. Dans un mouvement pour se défendre, elle aurait poussé la main de Simon tenant la barre de métal. Il en aurait reçu un petit coup sur la tête. Il affirme que cela a été l'élément déclencheur de sa violence meurtrière. Il se sent extrêmement enragé, il frappe Diane de plusieurs coups violents à la tête, frénétiquement, sans pouvoir s'arrêter. Constatant la gravité de la situation, Simon dit qu'il a d'abord eu l'idée de quitter immédiatement les lieux du crime. Finalement, il décide d'inventer un scénario. Il appelle la police pour dire qu'il a trouvé une femme morte chez elle

et raconte son scénario. Il explique avoir fait une certaine mise en scène pour rendre crédible l'histoire d'une agression sexuelle commise par deux inconnus. Par contre, les documents officiels (rapports de police et rapports médicaux) viennent contredire la version de Simon. C'est à ce moment qu'il avoue être l'auteur du meurtre mais il continue à nier toute agression sexuelle. Ce à quoi il y a de forts doutes puisque dans le rapport du médecin légiste, nous notons qu'un poil de pubis de l'agresseur a été retrouvé sur le pubis de la victime.

4.2.1.3 Commentaires

Le QIDS complété par Simon indique qu'il était en colère avant de perpétrer son crime. Il avait consommé de l'alcool et possédait un objet contondant (barre de métal). Il n'avait pas de lien familial ou intime avec sa victime, c'était une connaissance. Ces conditions ont fait que le crime de Simon ait été prédit "homicide sexuel" par la régression logistique.

Mis à part les conditions qui ont conduit le crime de Simon à être prédit "homicide sexuel", quels éléments peuvent nous aider à comprendre ce passage à l'acte extrêmement violent ? Tout d'abord, il ne faut pas oublier que Simon avait consommé de la cocaïne. Or, la consommation de drogue a pour effet d'augmenter le niveau de gravité de l'agression (voir tableau 12 p.45). Simon affirme que la cocaïne le met dans un état paranoïaque, nous comprenons alors que ce facteur a contribué à la violence de l'agression. Par ailleurs, la cible qu'il choisit est une femme envers laquelle il a des sentiments hostiles puisqu'elle a acheté sa maison d'enfance. Il a développé envers elle un sentiment de vengeance (distorsion cognitive "elle le méritait"). Ce facteur n'a qu'augmenté son degré de violence et l'a conduit vers une escalade et il dit, lui-même, qu'il ne pouvait plus s'arrêter. Par ailleurs, la résistance verbale et physique de la victime a incité Simon à utiliser une force excessive. Plus particulièrement, le coup qu'il a reçu à la suite d'un mouvement de défense de Diane aurait déclenché un sentiment de rage qu'il a déchargé en s'acharnant physiquement sur elle. Quant à l'agression sexuelle, cela reste flou. Cependant, à la lumière des documents officiels, nous pensons que la connotation sexuelle s'impose.

D'après l'arbre de décision de l'issue de l'agression (voir figure 4, p.64), nous observons que le crime de Simon s'applique au schème le plus courant de l'homicide sexuel (l'agresseur est en colère, il ne connaît pas intimement sa victime, il est armé et sa victime résiste verbalement et physiquement). Le

déroulement du crime de Simon montre que la dimension sexuelle peut être que secondaire. Il restera sans doute toujours un soupçon, un questionnement concernant les actes sexuels posés ou non lors des faits. Cela dit, dans cette situation, même s'il y a eu tentative d'agression sexuelle ou agression sexuelle, il paraît clairement que c'est avant tout un homicide.

Nous voyons à travers ces trois récits délictuels qu'un homicide sexuel peut être très différent d'une situation à une autre. Par ailleurs, ils nous amènent à saisir et à comprendre que l'agresseur, au cours de son crime, va devoir s'adapter à des imprévus et faire des choix. Certains éléments de la situation pourraient être supprimés et le crime ne serait plus du tout le même ou n'aurait peut-être même plus lieu. Dans notre étude, l'échantillon n'est composé que de viols et d'homicides qui ont été complétés. La situation de chacun de ces événements nous permet de les rendre intelligibles et d'en comprendre, pour certains cas, le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Le crime de Simon nous laisse penser qu'il s'agit plus d'un homicide (qui a peut-être conduit à un homicide sexuel) que d'un viol qui a fini en homicide sexuel (comme dans le cas de Denis).

Conclusion

1. Rappel de la démarche

Notre étude visait à comprendre le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Les connaissances actuelles du viol et de l'homicide sexuel nous ont permis de formuler plusieurs hypothèses autour de notre objet d'étude. Ces hypothèses étaient liées aux intentions de l'agresseur et à la situation dans laquelle il se trouve au moment des faits.

À partir d'un échantillon de 289 crimes sexuels (246 viols et 43 homicides sexuels commis sur le territoire du Québec entre 1968 et 1998), nous avons vérifié statistiquement chacune des hypothèses. Ensuite, nous avons construit des modèles de prédiction du processus d'aggravation. L'ensemble de ces analyses quantitatives a permis de dégager certaines situations plus favorables que d'autres au passage du viol à l'homicide sexuel.

Notre analyse s'est poursuivie par l'élaboration d'arbres de décision. Cette démarche nous a amenés à concevoir le crime étape par étape et nous a conduits vers la description de récits délictuels. Ces deux dernières étapes ont rendu possible une mise en contexte globale du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel.

2. Faits saillants

Notre étude a révélé plusieurs résultats notables au travers des analyses statistiques. Dans les analyses bivariées, retenons qu'une agression sexuelle mettant en scène **une des caractéristiques suivantes** conduit à une aggravation de l'agression (issue, viol versus homicide sexuel, et/ou niveau de gravité de l'agression) :

- un agresseur en **colère** (avant et pendant le crime),
- un agresseur avec des **sentiments de vengeance**,
- un agresseur **non excité sexuellement** (pendant le crime),
- un agresseur qui a consommé de l'**alcool ou de la drogue**,
- un agresseur qui **humilie physiquement ou verbalement et physiquement** sa victime,
- un agresseur et une victime qui **n'ont pas de lien familial ou intime**,
- une victime qui **résiste verbalement et physiquement**,
- l'**utilisation d'une arme blanche ou d'objet contondant**,
- un crime d'une **durée de plus d'une heure**.

Ces analyses devaient être complétées par des analyses multivariées. Elles permettent de mesurer simultanément l'effet de chaque variable. Nous arrivons alors à la conclusion que la **consommation de d'alcool**, l'**absence de lien familial ou intime** et l'**utilisation d'objet contondant** sont responsables du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel (issue et niveau de gravité de l'agression). Par ailleurs, nous avons noté que la **colère pré-délictuelle** avait seulement un impact sur l'issue de l'agression. L'**humiliation verbale et physique**, et la **résistance verbale et physique**, avaient seulement un effet sur le niveau de gravité de l'agression.

Un dernier élément à préciser sur les analyses statistiques se situe autour des deux concepts du processus d'aggravation. En effet, nous avons souvent été amenés à remarquer que les forces statistiques associées au niveau de gravité de l'agression étaient plus élevées que celles associées à l'issue de l'agression. Ou encore, certaines variables pouvaient être significatives avec seulement un des deux concepts. Ces remarques démontrent que les deux concepts ne sont pas soumis aux mêmes lois, même s'ils sont tous les deux liés au processus d'aggravation. L'ensemble de nos analyses laisse aussi à penser que le meurtre est plus aléatoire, moins prévisible. En effet, les analyses statistiques ont montré que certaines agressions avaient au départ aucune raison de se terminer par un homicide sexuel et pourtant c'est le résultat auquel elle est arrivée. Ceci a ensuite été appuyé par les récits délictuels. Nous avons pu observer concrètement que des éléments de la situation du crime amenaient l'agresseur à tuer sa victime alors que cela n'était pas forcément prévu au départ.

Les arbres de décision ont montré que le schème menant le plus systématiquement à l'homicide sexuel était aussi celui menant au niveau de gravité le plus élevé. Cela montre une certaine consistance des caractéristiques de l'agression grave quelle que soit la méthode utilisée (issue de l'agression ou niveau de gravité de l'agression). Il faut tout de même noter que nos deux variables dépendantes ne sont pas de même nature. Une est dichotomique et l'autre est une échelle. Ainsi, il y a trois niveaux de gravité correspondant au viol (1 : aucune blessure, 2 : blessures légères, 3 : blessures graves) et deux niveaux de gravité correspondant à l'homicide sexuel (4 : décès, 5 : décès et mutilation). Cette remarque justifie le fait que le schème conduisant le plus souvent au viol ne soit pas le même que celui conduisant au niveau de gravité le plus faible. Un niveau de gravité le plus faible se rapporte à une agression sans blessure, ce qui n'enveloppe pas tous les niveaux du viol

(1 : aucune blessure, 2 : blessures légères, 3 : blessures graves). Il ne faut pas oublier que ces arbres de décision n'ont été réalisés que dans le but de préciser le cheminement de l'agression sexuelle. Ils ne prétendent pas avoir une quelconque valeur statistique.

Par ailleurs, les trois récits délictuels ont permis de compléter la compréhension du processus d'aggravation. Ils ont montré, d'un côté, que des viols pouvaient "mal tourner". C'est-à-dire que la victime a été tuée mais cela n'était absolument pas prévisible. Et d'un autre côté, ils ont montré que des homicides sexuels avaient une connotation sexuelle évidente mais que c'était plutôt la rage qui primait que le caractère sexuel. À la limite, dans ces cas, l'aspect sexuel est secondaire.

Finalement, ces trois étapes (analyses statistiques, arbres de décision et récits délictuels) nous ont permis de comprendre que l'agresseur, au cours de son crime, doit s'adapter à la situation et faire des choix. Nous sommes parvenus à rendre intelligible le processus d'aggravation en nous centrant sur la situation du crime et en la fragmentant étape par étape.

3. Les apports de notre recherche

Au début de cette recherche, nous avons établi une recension des écrits. Elle a permis de cibler les facteurs intentionnels et situationnels susceptibles d'aggraver une agression sexuelle. Nous nous sommes appuyés sur les typologies et sur les théories relatives au viol et à l'homicide sexuel. Afin de combler certaines lacunes de ces typologies et de ces théories, nous nous sommes intéressés à l'étude de Felson et Steadman (1983), au choix rationnel défini par Cusson (1998b) et à la notion d'interaction de Cohen (1966).

Tout d'abord, nous nous sommes aperçus que la littérature relative à l'agression sexuelle et à l'homicide sexuel ne se préoccupe pas du processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel (mis à part celle de Bénézech, 1995). Il nous paraissait y avoir ici une lacune. En effet, des études expliquent le passage à l'acte du viol ou de l'homicide sexuel, précisent les caractéristiques particulières de chacun de ces deux crimes mais aucune ne s'attarde sur le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel. Notre étude, portant sur ce processus d'aggravation, permet de concevoir l'agression sexuelle de façon plus globale. Elle pointe aussi que la gravité d'une agression n'est pas posée d'emblée. L'agression sexuelle peut s'aggraver au cours du crime en fonction des intentions de l'agresseur et de la situation dans laquelle il évolue au cours du crime. De plus, nos résultats

démontrent que le meurtre dans l'agression sexuelle n'est pas systématiquement prévu et n'est pas systématiquement l'action d'un dégenéré pervers. Entre autre, la régression logistique nous le montre parfaitement. Si l'homicide sexuel était absolument prévisible, tous les homicides sexuels de notre échantillon auraient été prédits homicides sexuels. Or, nous avons vu qu'il n'y avait que 41,4% de ces crimes qui avaient été correctement prédits. Par ailleurs, le rôle important de la colère sur le déroulement du crime souligne une dimension de rage centrale qui explique le passage du viol à l'homicide sexuel (c'est l'exemple du viol qui tourne mal illustré à travers le crime de Denis). Par contre, les récits délictuels de Pierre et Simon montraient parfaitement qu'il y a des homicides sexuels qui ressemblent plus à un homicide involontaire ou à un homicide mais la connotation sexuelle n'est pas d'emblée marquée. Ces résultats sont intéressants d'un point de vue clinique. En effet, dans certains cas d'homicides sexuels, c'est plus le caractère colérique qui ressort que le caractère sexuel. Ainsi, pour ces personnes, le traitement approprié est plus à axer sur une problématique autour de la violence que sur une problématique sexuelle.

Notre recherche nous amène aussi à penser que l'agression sexuelle où la victime est décédée parce que l'auteur des faits avait la volonté ferme de tuer sa victime n'existe que dans des proportions minimales. Cela est parfois l'objet d'un "accident" ou d'une escalade. Nous en arrivons à nous demander si les homicides sexuels sont plus souvent perpétrés par des violeurs qui tuent ou des tueurs qui violent ? De la même façon que Felson et Steadman (1983) ont démontré que l'homicide peut être un voie de fait qui tourne mal, nous pensons, à la lumière de nos analyses, qu'un certain nombre d'homicides sexuels sont des viols qui tournent mal. L'homicide sexuel n'est donc pas complètement différent du viol. Cette dernière affirmation donne une réalité empirique au modèle de Bénézech. Par ailleurs, si l'homicide sexuel n'est pas un viol qui tourne mal, c'est alors avant tout un homicide. Ainsi, nous pouvons nous questionner sur l'existence du terme "homicide sexuel".

Par ailleurs, la plupart des typologies du viol et de l'homicide sexuel mettent en avant la personnalité criminelle même si elles utilisent aussi des caractéristiques du modus operandi. Ceci les enferme dans une conception limitée de l'agression sexuelle. Les typologies généralement établies sont extrêmement découpées. En effet, elles étudient séparément les violeurs de femmes adultes, d'hommes adultes, d'adolescentes, d'adolescents, d'enfants, les meurtriers sexuels de femmes

adultes, d'hommes adultes, d'adolescentes, d'adolescents, d'enfants, les viols entre conjoints, les meurtres sexuels entre conjoints, etc. La liste pourrait encore être longue. Or, notre recherche montre que les violeurs et les meurtriers sexuels ne se distinguent pas systématiquement. Nous faisons ici référence à notre partie sur la description de l'échantillon (voir les pages 32 à 37). Ces résultats viennent donc remettre en cause ce désir "à tout prix" d'obtenir des échantillons purs.

Finalement, à notre connaissance, l'ensemble des théories relatives à l'agression sexuelle et à l'homicide sexuel se base sur des individus. Cette conception a ses limites car elle met de côté le déroulement du crime étape par étape. Elle ne permet pas non plus de poser que l'agresseur fait des choix en fonction du déroulement de l'agression. En nous référant à l'étude de Felson et Steadman (1983), notre recherche s'est appuyée sur des événements (viols et homicides sexuels). Elle démontre que la situation a une influence importante sur le cheminement d'une agression sexuelle. Aussi, elle montre que l'agresseur suit un certain raisonnement au cours du crime (Tedeschi et Felson, 1994). Ainsi, l'approche du choix rationnel développée par Cusson (1998b) s'applique bien aux crimes les plus graves comme il le mentionne lui-même (Cusson, 1998b, p.76). Il existe une véritable interaction entre l'agresseur et la situation de l'agression (Cohen, 1966). C'est pourquoi il apparaît aussi important de considérer l'agresseur en tant qu'être humain avec des caractéristiques spécifiques (il est en colère, il a consommé de l'alcool ou de la drogue, etc.) et la situation dans laquelle il évolue au cours de l'agression (il ne connaît pas sa victime, elle résiste, il possède une arme, etc.). Pour reprendre les mots de Cohen (1966), il y a une réaction chimique qui s'opère entre ce qu'est l'agresseur et la situation. C'est cette réaction chimique qui permet de comprendre dans son ensemble une agression sexuelle.

Ainsi, il ne faudrait pas privilégier un aspect au détriment d'un autre. C'est pourquoi une étude basée sur des facteurs intentionnels et situationnels permet de garder à l'esprit l'importance que ces deux types de facteurs requièrent. Cela dit, notre étude reste avec certains questionnements qui mériteraient d'être repris dans d'autres recherches.

4. Perspectives futures

Tout d'abord, nous avons évoqué le fait que le meurtre puisse faire partie intégrante du fantasme de l'agresseur. Nous n'avons pas été en mesure d'en définir la proportion exacte. Y parvenir dans une prochaine recherche serait capital. Nous pensons que ce sont des cas isolés qui gagneraient à être étudiés plus spécifiquement.

Ensuite, concernant l'utilisation d'une arme, nous restons avec une certaine frustration. Nous aurions aimé pouvoir insérer une variable relative à la localisation de l'arme. L'agresseur est-il arrivé sur les lieux du crime avec l'arme ? Ou alors, l'arme a-t-elle été prise sur les lieux du crime ? Ces questions nous apparaissent centrales pour déterminer l'adaptation de l'agresseur face au déroulement du crime. Par exemple, un agresseur viole une femme au domicile de celle-ci, il n'est pas armé, la victime résiste violemment, l'agresseur tente d'utiliser toute sa force pour parvenir à la contrôler, il y arrive difficilement et finit par s'apercevoir qu'il y a une arme potentielle proche de lui, il la saisit et cette arme va lui permettre de compléter son crime.

Il aurait aussi été pertinent d'avoir une information précise sur le lieu du crime. Des études ont montré que la majorité des viols étaient commis chez l'agresseur ou la victime (Parrot et Link, 1983, Warr, 1988). Dans le cadre d'une étude sur le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel, une telle information aurait pu être importante. Est-ce que la nature du lieu du crime, publique ou privée, a une incidence sur l'aggravation de l'agression ? Est-ce qu'un agresseur tuera plus facilement sa victime s'il est dans un endroit privé ou public ?

De plus, la variable concernant l'intoxication de la victime comportait trop de données manquantes pour qu'elle puisse être retenue dans nos analyses statistiques. Il serait intéressant d'avoir une information plus complète à ce sujet. Cela permettrait de déterminer si l'intoxication de la victime a un rôle dans le processus d'aggravation du viol au meurtre sexuel.

Finalement, notre échantillon n'est composé que de crimes où la résistance de la victime n'a pas découragé son agresseur. Or, nous savons par ailleurs que certaines agressions sexuelles n'ont pas été complétées en raison de la résistance de la victime. Si nous en connaissions le pourcentage, nous pourrions aller plus loin dans notre réflexion sur l'adaptation de la victime en fonction du degré

de violence de l'agression. Par ailleurs, nous pourrions démontrer, à juste titre, qu'une augmentation de la gravité de l'agression n'est pas seulement le fruit d'une résistance de la victime.

Annexe 1

Tableau 1 : Répartition des armes (autres qu'armes à feu ou armes blanches) dans les viols et les homicides sexuels.

	Viols		Homicides sexuels		Total	
	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage	Fréquence	Pourcentage
Objet contondant	3	30,0	8	66,7	11	50,0
Corde-fil-chaîne	0	0,0	1	8,3	1	4,5
Arme artisanale-immitation	1	10,0	0	0,0	1	4,5
Autre (balai, poêle)	6	60,0	3	25,0	9	41,0
Total	10	100,0	12	100,0	22	100,0

Annexe 2

Tableau 2 : Relation entre une durée du délit allant de 15 minutes à une heure et le processus d'aggravation (Coefficients Phi et Éta).

Durée du délit	Résultat de l'agression		Niveau de gravité	
	Pourcentage		Moyenne	
	Viol	Homicide	Avec ^a	Sans ^a
Moins de 15 min.	30,3% (70/231)	19,5% (8/41)	1,63	2,09
		0,08 (Phi)		0,18** (Éta)
Entre 15 et 30 min.	28,1% (65/231)	21,9% (9/41)	1,58	2,09
		0,11 (Phi)		0,19** (Éta)
Entre 30 min. et 1 h.	16,5% (38/231)	29,3% (12/41)	2,16	1,92
		0,02 (Phi)		0,08 (Éta)

a : réfère à "avec ou sans telle durée" pour les trois périodes.

** signifie $p < 0,01$

Bibliographie

- Aubut, J. (1993). "La prévention de la récidive : une approche bio-psycho-sociale". In Aubut, J. et collaborateurs, *Les agresseurs sexuels : théorie, évaluation et traitement*, Montréal, Paris : La Chenelière, Maloine, pp.146-154.
- Barlow, D. H. et Abel, G. G. (1976). "Sexual Deviation". In W. E. Craighead, A. E. Kazdin et N. J. Maloney (Dir.), *Behavior Modification : Principles, Issues and Applications*, Boston, Houghton et Mifflin, pp.341-360.
- Bénézech, M. (1995). "De quelques perspectives médico-psychologiques sur les homicides sexuels. Présentation de trois observations". *Annales médico-psychologiques*, vol.153, n°8, pp.501-511.
- Bénézech, M. (1997). "L'homicide sexuel : Diagnostic et Classement Criminologiques" *Journal de Médecine Légale Droit Médical*, vol.40, n°4, pp.289-294.
- Bénézech, M., Wright, J. et coll. (1998). "Tueurs en série, Pourquoi ?", *Sciences et Avenir*, hors-série, pp.108-120.
- Beauregard, E. (1999). *Typologie de scénarios délictuels de meurtriers sexuels*. Mémoire de maîtrise. École de criminologie, Université de Montréal, 124p.
- Block, R. et Skogan, W. G. (1985). "The dynamics of Violence Between Strangers - Victim Resistance and Outcomes in Rape, Robbery and Assault". *Formerly the Center for Urban Northwestern University Institute for Policy Research*, États-Unis, 100p.
- Block, R. et Skogan, W. G. (1986). "Resistance and Nonfatal Outcomes in Stranger-to-Stranger Predatory Crime". *Violence and Victims*, vol.1, pp.241-253.
- Bond, I. K. et Evans, D. R. (1967). "Avoidance Therapy : Its Use in Two Cases of Underwear Fetishism". *Canadian Medical Association Journal*, vol. 96, pp.1160-1162.
- Boudon, R. et Lazarsfeld, P. (1966). *L'analyse empirique de la causalité*, Paris : Mouton & Co, 301p.
- Brownell, K. D. et Barlow, D. H. (1980). "The Behavioral Treatment of Sexual Deviation". In Goldstein, A. et Foa, E. B. (Eds.), *Handbook of Behavioral Interventions*, New-York : Wiley, pp.604-672.
- Charles, R. (1984). *A profile and analysis of convicted murders*, Michigan : UMI, Dissertation Services, 146p.
- Clark, L. et Lewis, D. (1983). *Viol et pouvoir*, Montréal : Albert Saint Martin, 207p.
- Clarke, R. V. et Felson, M. (1993). "Introduction : Criminology, Routine Activity, and Rational Choice". *Routine Activity and Rational Choice : Advances in Criminological Theory*, vol.5, pp.1-14.
- Cohen, A. (1966). *Deviance and Control*, Englewood Cliffs, New Jersey : Prentice Hall (traduction française, 1971), 120p.
- Cornish, D. B. et Clarke, R. V. (1986). *The Reasoning Criminal, Rational Choice Perspectives on Offending*, New York : Springer-Verlag, 246p.

- Comish, D. B. et Clarke, R. V. (1987). "Understanding crime displacement :an application of rational choice theory". *Criminology*, vol.25, n°4, pp.933-947.
- Cullen, F. T. (1984). *Rethinking Crime and Deviance Theory. The Emergence of a Structuring Tradition*, Totowa, New Jersey : Rowman & Allanheld, 192p.
- Cusson, M. (1986). "L'analyse stratégique et quelques développements en criminologie". *Criminologie*, vol.19, n°1, pp.53-72.
- Cusson, M. (1992). "L'analyse criminologique et la prévention situationnelle". *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. XLV, n°2, pp.137-149.
- Cusson, M. (1993). "La dissuasion situationnelle ou la peur dans le feu de l'action". *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°12, pp.201-220.
- Cusson, M. (1998a). "La violence conflictuelle". In *Criminologie actuelle*, Paris : Presses Universitaires de France, pp.22-35.
- Cusson, M. (1998b). "Le rationnel et l'irrationnel". In *La criminologie*, Paris : Hachette, pp.67-76.
- Douglas, J. E. et Munn, C. (1992). "Modus operandi and the signature aspects of violent crime". In Douglas, J. E., Burgess, A. W. et Ressler, R. K. (Eds.), *Crime classification manual*, New-York : Lexington Books, pp.259-268.
- Douglas, J. E. et Munn, C. (1992). "Violent crime scene analysis : Modus operandi, signature and Stating". *FBI Law Enforcement Bulletin*, vol. 61, n°2, pp.1-10.
- Felson, M. (1987). "Routine activities and crime prevention in the developing metropolis". *Criminology*, vol.25, n°4, pp.911-931.
- Felson, R. B. et Krohn, M. (1990). "Motives for rape". *Journal of research in crime and delinquency*, vol. 27, n°3, pp.222-242.
- Felson, R. B. et Messner, S. F. (1996). "To kill or not to kill ? Lethal outcomes in injurious attacks". *Criminology*, vol. 34, n°4, pp.519-545.
- Felson, R. B. et Steadman, H. J. (1983). "Situational Factors in Disputes Leading to Criminal Violence". *Criminology*, vol.21, n°1, pp.59-74.
- Gassin, R. (1988). *Criminologie*, Paris : Dalloz, 2è édition 1990, 766p.
- Granger, L., McKibben, A., Ouimet, M., Perreault, C., Proulx, J. et St-Yves, M. (1994). *Questionnaire Informatisé des Délinquants Sexuels (QIDS)*. Document non publié. Droit d'auteur : 28 juillet 1997.
- Groth, A. N. et Birnbaum, H. J. (1979). *Men who rape : The psychology of the offender*, New York : Plenum Press, 227p.
- Groth, A. N., Burgess, A. W. et Holmstrom, L. L. (1977). "Rape : power, anger and sexuality". *American Journal of Psychiatry*, vol.134, n°11, pp.1239-1243.

- Groth, N. A. et Burgess, A. W. (1977). "Motivational intent in the sexual assault of children". *Criminal Justice and Behavior*, vol.4, n°3, pp.253-264.
- Hall, G. C. N. et Hirschman (1991). "Towards a theory of sexual aggression : A quadripartite model". *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, n°59, pp.662-669.
- Holmes, R. M. (1989). *Profiling violent crimes : An investigative tool*, London : Sage publications, 136p.
- Jurisprudence, R. c. Bernard (1988), 2 R.C.S. 833 (Recueils des arrêts de la Cour suprême du Canada).
- Knight, R. et Prentky, R. (1990). "Classifying sexual offenders : The development and corroboration of taxonomic models". In Marshall, W.L., Laws, D.R. et Barbaree H.E. (Eds), *Handbook of sexual assault : Issues, Theories, and Treatment of the Offender*, New-York : Plenum Press, pp.23-52.
- Knight, R., Rosenberg, R. et Schneider, B. (1985). "Classification of Sexual Offenders : Perspectives, methods and validation". In Burgess, A.W. (Ed). *Rape and Sexual Assault*. New-York : Garland, pp.222-293.
- Lacerte-Lamontagne, C. et Lamontagne, Y. (1980). *Le viol : acte de pouvoir et de colère*, Montréal : La presse, 132p.
- LeBeau, J. L. (1987). "Patterns of stranger and serial rape offending : Factors distinguishing apprehended and at large offenders". *The Journal of Criminal Law and Criminology*, vol. 78, n°2, pp.309-326.
- LeBeau, J.L. (1987). "Journey to Rape – Geographic Distance and the Rapist's Method of Approaching the Victim". *Journal of Police Science and Administration*, vol. 15, pp.129-136.
- Levy, J. et Baruffaldi, M. G. (1991). "Les agressions sexuelles : une approche anthropologique". In Cohen, H., *L'agression sexuelle : Perspectives contemporaines*, Montréal : Éditions du Méridien, pp.134-167.
- Lott, J. (1998). *More guns, less crimes : Understanding Crime and Gun Control Laws*, Chicago : University of Chicago Press, 231p.
- Marshall, W. L. et Barbaree, H. E. (1990). "An Integrated Theory of the Etiology of Sexual Offending". In Marshall, W.L., Laws, D.R. et Barbaree H.E. (Eds), *Handbook of sexual assault : Issues, Theories, and Treatment of the Offender*, New-York : Plenum Press, pp.257-275.
- Marshall, W. L., Earls, C. M., Segal, Z. et Darke, J. L. (1983). "A Behavioral Program for the Assessment and Treatment of Sexual Agressors". In K. D. Craig et R. J. McMahon (Dir.), *Advances in Clinical Behavior Therapy*, New York : Brunner Mazel, pp.148-174.
- Money, J. (1990). "Forensic Sexology : Paraphilic Serial Rape (Blastiophilia) and Lust Murder (Erotophonophilia)". *American Journal of Psychotherapy*, vol.44, n°1, pp.26-36.
- Mott, N. L. (1999). "Serial Murder, Patterns in Unsolved Cases". *Homicide Studies*, vol.3, n°3, pp.241-255.
- Ouimet, M., Guay, J.-P. et Proulx, J. (2000). "Analyse de la gravité des agressions sexuelles de femmes adultes et de ses déterminants". *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, vol. LIII, n°2, pp.157-172.

- Pittman, D. J. et Handy, W. (1964). "Patterns in criminal aggravated assault". *The Journal of Criminal Law, Criminology and Police Science*, General index, vol. 55, pp.462-470.
- Prentky, R.A., Burgess, A.W. et Carter, D.L. (1986). "Victim Responses by Rapist Type - An Empirical and Clinical Analysis". *Journal of Interpersonal Violence*, vol.1, n°1, pp.73-98.
- Proulx, J., Aubut, J., Perron, L. et McKibben, A. (1994). "Troubles de la personnalité et viol : implications théoriques et cliniques". *Criminologie*, vol. 27, n°2, pp.33-53.
- Proulx, J., Guay, J.-P., St Yves, M. et Ouimet, M. (1999). "Les agresseurs sexuels de femmes adultes : scénarios délictuels et troubles de la personnalité". In Cusson, M., Proulx, J. et Ouimet, M. (Dir.), *Les violences criminelles*, Québec : Les Presses de l'université de Laval, pp.157-185.
- Ressler, R. K., Burgess, A. W. et Douglas, J. E. (1988). *Sexual Homicide, Patterns and Motives*, New-York : Lexington Books, 234p.
- Revitch, E. et Schlesinger, L. B. (1989). *Sex Murder and Sex Agression, Phenomenology, Psychopathology, Psychodynamic and Prognosis*, Springfield : Charles C Thomas Publisher, 137p.
- Roberts, J. V. et Grossman, M. G. (1993). "Sexual Homicide in Canada : A Descriptive Analysis". *Annals of Sex Research*, n°5, pp.5-25.
- Rosenbaum, D. P., Lurigio, A. J. et Davis, R. C. (1998). "Personal Defense : Protecting Oneself from Victimization". In *The Prevention of Crime : Social and Situational Strategies*, Toronto :West/Wadsworth Publishing, pp.81-104.
- Schabas, W. A. (1995). *Les infractions d'ordre sexuel*, Cowansville : Yvon Blais Inc., 378p.
- Sears, D. J. (1991). *To Kill Again, The Motivation and Development of Serial Murder*, Wilmington : Scholarly Resources Inc., 175p.
- St-Yves, M., Granger, L. et Brien T. (1998, soumis pour publication) "Scénario délictuel et lien avec la victime chez les agresseurs sexuels de femme adulte".
- Tedeschi, J. T. et Felson, R. B. (1994). *Violence, Agression, and Coercitive Actions*, Washington : American Psychological Association. 463p.
- Warr, M. (1988). "Rape, Burglary, and Opportunity". *Journal of Quantitative Criminology*, vol.4, n°3, pp.275-288.
- Yates, E., Barbaree, H. E. et Marshall, W. L. (1984). "Anger and Deviant Sexual Arousal". *Behavior Therapy*, vol.15, pp.287-294.

Remerciements

Tout d'abord, je remercie tous ceux qui ont bien voulu m'écouter parler de mon mémoire et aussi tous ceux qui ont su me faire taire !...

Je remercie tout particulièrement **Marc** pour sa présence, son soutien et son aide esthético-graphico-informatique. Un grand merci à **Carlo** pour nos discussions même si celles-ci chamboulaient mes pensées parfois trop cartésiennes ! Merci à **Virginie** qui "s'est tapé" la lecture de ce mémoire et qui m'a fait part de ses impressions et bons conseils. Merci à **Julie** avec qui j'ai passé beaucoup de temps à l'université pour travailler (forcément !!!...) mais surtout pour faire la fête et manger ses bons petits plats végé !!! Aussi, un grand merci au roi de la banque de données, pour ne pas le citer, **Jean-Pierre**. Je tiens aussi à le remercier pour son sens de la vulgarisation, pour sa franchise et pour son amitié. Je remercie également le Service correctionnel du Canada, et plus particulièrement **Normand Granger**, pour l'accès aux données statistiques et aux dossiers criminels. Par ailleurs, je remercie **Tony Brien** pour ses connaissances sur la délinquance sexuelle et pour le temps qu'il m'a accordé au cours de mes journées au CRR. Je ne saurai oublier le maître d'œuvre de ce mémoire : **Maurice Cusson**, un grand théoricien qui sait mettre la dose juste de piment sans tourner autour du pot. Je le remercie aussi pour m'avoir toujours encouragée, pour m'avoir fait confiance et pour son aide financière. Un grand merci à **Marc Ouimet** pour sa frénésie des chiffres et ses remèdes à mes dépressions maniaco-statistiques. Merci pour sa patience et son écoute. Finalement, un très grand merci à **Éric** pour nos "virées" au CRR et pour ses précieuses informations. Je tiens souligner que sans son travail préalable, je n'aurai pu réaliser ce mémoire.

Pour finir, j'ai une pensée toute particulière pour **tous ceux de l'autre côté de l'Atlantique** et je les remercie pour toutes les bonnes ondes transmises.